

4126, rue Saint-Denis, Montréal, Québec H2W 2M5 • Tél. : 514-598-5533 • Téléc. : 514-598-5283 • coalition@cqct.qc.ca

Mémoire

déposé à la

Commission des finances publiques

Mesures pour contrer la contrebande de tabac



Fondée en 1996, la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac est une initiative parrainée par l'Association pour la santé publique du Québec. La Coalition a été mise sur pied afin d'appuyer et de mobiliser l'ensemble des appuis nécessaires pour que les gouvernements adoptent et appliquent des mesures destinées à réduire le tabagisme et ses conséquences. La Coalition représente aujourd'hui plus de 425 organisations québécoises issues des milieux hospitaliers, scolaires, communautaires, municipaux ainsi que de nombreux autres partenaires du milieu de la santé.

« Les preuves provenant de plusieurs pays démontrent que malgré la menace de la contrebande, les hausses des taxes augmentent les revenus gouvernementaux tout en réduisant la consommation de cigarettes.

En outre, les gouvernements peuvent adopter des politiques efficaces de lutte contre la contrebande. »¹

Banque mondiale

¹ Banque mondiale, « Myths and Facts ». Traduction libre de "Myth 7: Smuggling is a serious concern. But even in the face of smuggling, the evidence from a number of countries shows that tax increases still increase revenues and reduce cigarette consumption. Furthermore, governments can adopt effective policies to control smuggling." http://go.worldbank.org/A9F18IDMX0

Table des matières

A – I	NTRODUCTION 6
B – (CONSTATS 6
1)	Le tabagisme tue plus de 10 000 Québécois et coûte plus de 1,02 milliards \$ à l'État6
2)	Les taxes sur le tabac sont des revenus négatifs pour l'État7
3)	La taxation appropriée, voire élevée, des produits du tabac réduit le tabagisme7
4)	C'est au Québec que les cigarettes sont les moins chères
5)	L'augmentation des taxes sur le tabac ne stimule pas la contrebande9
6)	Le problème actuel de contrebande a fait l'objet de nombreuses commissions et groupes
	de travail9
7)	La hausse des taxes est souhaitable, viable et nécessaire10
c – c	OBJECTIFS DE L'INDUSTRIE ET DES DÉTAILLANTS11
D – I	POSITION DE L'INDUSTRIE ET DE L'ACDA13
1)	Les fabricants de tabac et l'ACDA souhaitent une baisse des taxes13
2)	Les fabricants de tabac et l'ACDA réclament un gel sur toute augmentation des taxes14
3)	Les fabricants de tabac et l'ACDA réclament un gel sur toute nouvelle réglementation14
E – S	TRATÉGIES DE L'INDUSTRIE ET DES ASSOCIATIONS DE DÉTAILLANTS16
	atégie no 1 : Déformer l'histoire18
Str	atégie no 2 : Exagérer l'étendue de la contrebande20
Str	atégie no 3: Exploiter l'angle de la jeunesse22
Str	atégie no 4 : Exagérer les impacts de la contrebande25
Str	atégie no 5 : Minimiser l'impact des taxes sur le tabagisme26
	atégie no 6 : Promouvoir de fausses solutions28
Str	ratégie no 7 : Présenter les produits de contrebande comme étant plus dangereux28
F – F	POSITION DES GROUPES DE LUTTE CONTRE LE TABAC30
Co	nséquences de la contrebande sur la santé publique30
Co	nséquences de la contrebande sur les finances publiques30
Co	nséquences de la contrebande sur la sécurité publique31
G – I	MESURES POUR COMBATTRE LA CONTREBANDE31
M	esures québécoises pour réduire la contrebande provenant d'usines illicites au Canada . 32
1)	Interdire l'approvisionnement de matières premières aux fabricants non licenciés32
2)	Instaurer des permis spéciaux pour les entreprises ou individus qui s'adonnent à
	l'importation, l'exportation ou le transport de matériel utilisé pour la fabrication de
	cigarettes et tenir un registre des renseignements pertinents33
3)	Obliger la délivrance de rapports mensuels pour toute personne possédant des permis
	spéciaux en lien avec la fabrication, l'entreposage et la vente de produits du tabac et
	d'intrants spécifiques aux produits du tabac34
4)	Favoriser l'interception et la saisie de tabac de contrebande par les divers corps policiers
	et inspecteurs du Québec, notamment ceux des municipalités, grâce à la mise en place
	d'outils simples et adéquats, dont un inventaire des produits du tabac vendus légalement
	au Québec34

Me	esures québécoises pour lutter contre les cigarettes fabriquées légalement mais vendues						
	illégalement, de même que les cigarettes de contrefaçon						
6)	Obliger l'apposition d'un marquage permanent (« QC ») indiquant que les produits du tabac sont destinés à la vente au Québec37						
7)	Collaborer avec le fédéral pour la mise en place d'un système de marquage et de traçage pour tout produit du tabac vendu ou distribué au Québec						
Ме	esures fédérales38						
9)	Maintenir le poste frontalier près de Cornwall et multiplier les ressources spécialisées39 Entamer les procédures pour faire fermer les quelques 50 fabricants illicites de cigarettes situés sur trois réserves amérindiennes						
10) Faire pression sur les autorités américaines pour faire fermer les usines illicites de cigarettes sur le territoire américain de la réserve d'Akwesasne40						
Н – С	CONCLUSION 40						
	Table des annexes						

ANNEXE A

Données compilées sur les marques préférées des jeunes au Québec en 2008, basées sur l'Enquête sur le tabagisme chez les jeunes (Santé Canada, 2011)

ANNEXE B

Sondage de l'AQDA / ACDA : Quelques commentaires sur ce « drôle » de sondage

ANNEXE C

Impact des taxes sur le tabagisme : Critique de l'étude Ouellet - Survol des conclusions Impact des taxes sur le tabagisme : Critique de l'étude Ouellet

ANNEXE D

Données sur l'importation de papier à cigarette durant les cinq dernières années

A - INTRODUCTION

La Coalition québécoise pour le contrôle du tabac remercie les membres de la Commission des finances publiques pour cette invitation à participer à l'examen des moyens pour réduire la consommation de produits de tabac de contrebande. Nous saluons plus particulièrement la sagesse des membres d'avoir exclu d'office la diminution des taxes sur les produits du tabac comme solution envisageable. En effet, la contrebande de produits du tabac constitue non seulement un sérieux problème d'évasion des taxes sur le tabac, mais il s'agit avant tout d'un problème aux impacts néfastes surtout pour la santé publique. En ce sens, la balise que s'est donnée la Commission reflète une prise en compte des impacts potentiels de certaines « solutions » et nous espérons que ce souci teintera l'ensemble des travaux sur ce sujet complexe et controversé.

Bien que la Commission des finances publiques soit, naturellement, surtout intéressée par la perte de revenus engendrée par la contrebande de tabac, il demeure essentiel de considérer l'ensemble des enjeux connexes à la lutte contre la contrebande, notamment ses impacts sur le tabagisme et la santé publique, puisque ceux-ci sont interreliés. De plus, certains autres types de mesures influent sur la demande de produits du tabac et, par conséquent, sur la demande des produits de contrebande, sans pour autant être directement liées à la lutte contre la contrebande.

Cette perspective plus large de la lutte contre la contrebande s'avère extrêmement pertinente dans le contexte actuel, compte tenu des demandes et affirmations de l'industrie du tabac et de certaines associations de détaillants qui dépassent elles aussi la question des interventions strictement en lien avec les efforts anti-contrebande. En effet, nous croyons que les fabricants de tabac et leurs intermédiaires exploitent l'épineux et très médiatisé dossier de la contrebande pour promouvoir leurs propres intérêts financiers. Or, en ce qui concerne la vente du tabac, ce qui est bon pour l'industrie et les commerçants du tabac est généralement mauvais pour l'intérêt public.

En somme, toute discussion sérieuse au sujet du problème de la contrebande de tabac doit tenir compte des antécédents de l'industrie du tabac et des regroupements de détaillants, notamment à l'égard de leurs actions du passé, de leurs prises de position sur la contrebande ainsi que de leur opposition presque systématique aux mesures efficaces de réduction du tabagisme. Après tout, c'est le tabagisme dans la population qui demeure au cœur de tous les aspects du problème qu'est la consommation du tabac, dont celui de la contrebande.

B – CONSTATS

1) Le tabagisme tue plus de 10 000 Québécois et coûte plus de 1,02 milliards \$ à l'État

Le tabac demeure la principale cause de maladies et de décès évitable au Québec, fauchant 10 400 Québécoises et Québécois chaque année. ² C'est deux fois plus de victimes que les suicides, les noyades, les accidents de la route, les toxicomanies, les meurtres, le SIDA et l'alcool réunis. ³ Pour ce qui est du tabagisme chez les jeunes du Québec, notons qu'un plus grand nombre d'élèves font usage du cigarillo que de la cigarette et ce, depuis 2006 ⁴ — dépassant largement la popularité des cigarettes légales et de contrebande combinées ⁵.

² Ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec. http://www.msss.gouv.qc.ca/sujets/santepub/tabac/index.php?Un-melange-de-produits-chimiques

³ Dans une année au Canada, il y a 37 000 décès causés par le tabac, 3 512 décès par suicide, 287 noyades, 2 500 décès par accident de la route, 1 695 à cause de drogues illégales, 610 meurtres, 428 décès dus au SIDA et 8 103 à l'alcool — en somme, 37 000 décès dus au tabac versus 17 135 dus à toutes ces autres causes combinées. (Sources disponibles sur demande.)

⁴ Institut de la statistique du Québec. « Enquête québécoise sur le tabac, l'alcool, la drogue et le jeu chez les élèves du secondaire », 2008 (voir figure 3.4). http://www.stat.gouv.qc.ca/publications/sante/pdf2009/Tabac_alcool2008c3.pdf

Médecins pour un Canada sans fumée, 2010. http://www.smokefree.ca/pdf_1/Tobacco%20Brand%20Choice%20of%20Young%20Canadians.pdf

Le tabagisme — peu importe la légalité du produit — coûte cher à l'État, dépassant de loin tous les revenus provenant des taxes sur le tabac. Le tabagisme coûte 4 milliards \$ par année au Québec, dont 1 milliard \$ en coûts directs en soins de santé. 6

	QUÉBEC		
Coûts attribuables au tabagisme (2002)	3,96 milliards \$ ⁷		
Coûts directs en soins de santé	1,02 milliard \$ ⁸		
Coûts directs des programmes de prévention	18 millions \$		
Coûts directs reliés aux incendies	20 millions \$		
Coûts indirects : perte de productivité	2,91 milliards \$		

De plus, l'étude d'impact économique du ministère de la Santé de 2005 soutient que chaque baisse de 1 % du taux de tabagisme au Québec se traduit par des économies de 41 millions \$ par année (récurrents) en frais de soins directs de santé⁹.

2) Les taxes sur le tabac sont des revenus négatifs pour l'État

Pour l'année 2010-11, le gouvernement aurait encaissé quelques 848 millions \$ en taxes spécifiques sur les produits du tabac¹⁰. Cependant, ces taxes ne sont pas des revenus au même titre que les impôts sur le revenu ou la TVQ sur d'autres produits et services. Les revenus provenant des taxes sur le tabac découlent de la vente d'un produit qui est singulièrement néfaste, qui cause énormément de souffrances et qui ne procure aucun bénéfice à la société. De plus, ce sont des « revenus négatifs » puisque chaque dollar encaissé représente, en bout de ligne, une perte nette pour le gouvernement et la société. Plus les gens fument, plus il y a de maladies, plus le fardeau sur le système de santé est grand — un fardeau qui dépasse largement le total des revenus en taxes.

En somme, bien que le gouvernement doive s'efforcer de récupérer les taxes dues par les fabricants, les commerçants et les fumeurs en combattant la contrebande, il est encore plus gagnant lorsqu'il parvient simultanément à s'attaquer à la source de ces taxes : l'épidémie de tabagisme.

3) La taxation appropriée, voire élevée, des produits du tabac réduit le tabaaisme

La hausse des taxes sur le tabac constitue une des mesures les plus efficaces pour diminuer l'incidence du tabagisme, en plus d'être certainement la plus rentable¹¹. L'Organisation mondiale de la santé et la Banque mondiale recommandent fortement l'augmentation des taxes pour lutter contre le tabac.

Selon la Banque mondiale : « D'après les données recueillies dans tous les pays, quel que soit leur niveau de revenu, l'augmentation du prix des cigarettes est très efficace pour réduire la demande. Le relèvement des

⁶ Rehm, J., et al., mars 2006, « Les coûts de l'abus de substances au Canada 2002 ». http://www.ccsa.ca/2006%20CCSA%20Documents/ccsa-011333-2006.pdf

⁷ Rehm, J., et al., mars 2006, « Les coûts de l'abus de substances au Canada 2002 ». http://www.ccsa.ca/NR/rdonlyres/749E4183-4B12-4E7B-BABC-F0F5EB23E920/0/ccsa0113332006.pdf.

⁸ En projetant la proportion des coûts totaux Canada-Québec sur les sous-catégories québécoises (23,3 %). À titre d'information, 1,02 milliard de dollars avaient en 2002 un pouvoir d'achat équivalent à 1,19 milliards de dollars en 2011.

⁹ Pierre Ouellette, Pierre-Yves Crémieux, Patrick Petit, Valérie Carter, « Étude d'impact des modifications proposées à la Loi sur le tabac », préparée pour le compte du ministère de la Santé et des Services sociaux, 21 mars 2005, p. 43. http://publications.msss.gouv.qc.ca/acrobat/f/documentation/2005/Rap-Tabac-22-03-2005.pdf

¹⁰ Finances Québec, « Plan budgétaire », budget 2011-2012. http://www.budget.finances.gouv.qc.ca/Budget/2011-012/fr/documents/PlanBudgetaire.pdf

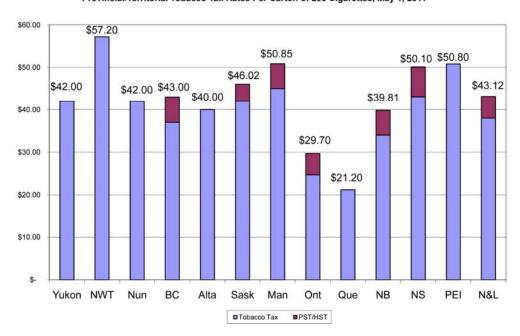
¹¹ Banque mondiale, 2003. « Tobacco Control at a glance ».

taxes pousse certaines personnes à s'arrêter de fumer et en dissuade d'autres de commencer. Il réduit aussi le nombre des ex-fumeurs qui rechutent ainsi que la consommation de ceux qui continuent. En moyenne, une augmentation de 10 % du prix du paquet de cigarettes fait baisser la demande d'environ 4 % dans les pays à revenu élevé et d'environ 8 % dans les pays à revenu faible et moyen, où les gens, moins riches, sont plus sensibles à l'évolution des prix. Les enfants et les adolescents sont également plus sensibles à cet aspect des choses que des adultes plus âgés, de sorte que ce type d'intervention aurait sur eux un impact significatif. »¹² « Tous les chercheurs ont constaté que les augmentations de prix encouragent certains fumeurs à cesser, qu'elles empêchent d'autres personnes de commencer et qu'elles réduisent le nombre d'anciens fumeurs qui recommencent à fumer ».¹³

Les groupes de santé québécois ont toujours plaidé pour une stratégie globale de lutte contre le tabac qui comprend simultanément différents volets : interdictions de fumer, restrictions sur la publicité, mises en garde, campagnes d'éducation et taxes élevées sur les produits du tabac. Il va de soi que la taxation n'est pas la solution magique, tout comme chaque mesure anti-tabac prise isolément. La taxation affecte cependant un nombre important de fumeurs, notamment les jeunes et les plus démunis. 14

4) C'est au Québec que les cigarettes sont les moins chères

Parmi les provinces canadiennes, c'est au Québec que les taxes sont les moins élevées, soit 21,20 \$ comparativement à 50,85 \$ au Manitoba et à 57,20 \$ dans les Territoires du Nord-Ouest (figure ci-dessous: Société canadienne du cancer). Far ailleurs, la dernière augmentation significative des taxes québécoises a eu lieu le 3 décembre 2003 (2.50 \$ la cartouche) 16.



Provincial/Territorial Tobacco Tax Rates Per Carton of 200 Cigarettes, May 1, 2011

¹² Banque mondiale, « Endiguer l'épidémie ». http://siteresources.worldbank.org/INTETC/Resources/375990-1113853423731/french-summary.htm

¹³ Banque mondiale, 2000, « Maîtriser l'épidémie : L'État et les aspects économiques de la lutte contre le tabagisme ». http://www-wds.worldbank.org/external/default/WDSContentServer/WDSP/IB/2006/09/26/000090341_20060926133215/Rendered/PDF/196380FRENCH0 Curbing1Tobacco.pdf

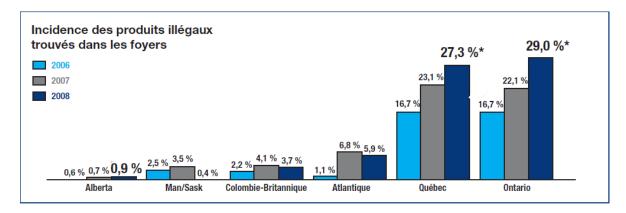
¹⁴ Sunday A, Mesbah S, 2011. « Cigarette Taxes and Smoking Participation: Evidence from Recent Tax Increases in Canada », International Journal of Environmental Research and Public Health, 2011; 8 (5): 1583 DOI: 10.3390/ijerph8051583

¹⁵ Cunningham, R., 2001. "Provincial/Territorial Tobacco Tax Rates", mai.

¹⁶ Il y a eu une légère augmentation d'environ 60 ¢ par cartouche de 200 cigarettes pour coïncider avec l'augmentation de la taxe de vente provinciale, entrée en vigueur le 1er janvier 2011.

5) L'augmentation des taxes sur le tabac ne stimule pas la contrebande

La contrebande du tabac est un problème d'offre et non de demande ni de taxes plus élevées. Ceci est démontré par le fait que les deux provinces imposant les plus faibles taxes – le Québec et l'Ontario – sont là où le problème de contrebande est le plus aigu. Dans les provinces où les taxes sont beaucoup plus élevées, comme le Manitoba et l'Alberta, il y a relativement peu de contrebande. Même les « enquêtes » de 2006, 2007 et 2008 réalisées pour le Conseil canadien des fabricants de produits du tabac (CCFPT) viennent corroborer ce constat (figure légèrement modifiée —flèches en moins— de GFk Research Dynamics, 2008).¹⁷



Selon le Rapport du Groupe de travail sur le commerce illicite des produits de tabac (coordonné par le ministère fédéral de la Sécurité publique), le marché du tabac de contrebande aurait passablement évolué depuis 2001 pour désormais reposer sur deux principales sources de produits illicites :

- 1) les réserves autochtones, qui disposent également d'un vaste réseau de distribution;
- 2) les importations illicites de cigarettes contrefaites et d'autres produits illicites, qui arrivent au Canada par conteneurs maritimes. 18

Selon l'information fournie par la GRC pour ce même rapport, le marché canadien de la contrebande en 2008 était principalement approvisionné en cigarettes issues de 43 fabricants non munis de licence de fabrication dans les territoires autochtones du pays ainsi que de huit fabricants non munis de licence du côté américain, dans le territoire mohawk d'Akwesasne. Il n'est donc pas surprenant que le Groupe ait souligné qu'un des facteurs contribuant à la présence plus marquée de produits de contrebande sur les marchés ontarien et québécois est la proximité des réserves amérindiennes chevauchant la frontière canado-américaine et celle entre le Québec et l'Ontario.

6) Le problème actuel de contrebande a fait l'objet de nombreuses commissions et groupes de travail

La crise de contrebande du tabac qui sévit de façon plus prononcée depuis 2005 a fait l'objet de deux commissions parlementaires de la Chambre des communes, soit une en juin 2008¹⁹ et l'autre en avril 2010.²⁰ Ces exercices, de même qu'une panoplie de reportages médiatiques, font en sorte que le phénomène, ses enjeux et ses subtilités sont de mieux en mieux documentées et connues. La contrebande du tabac est d'ailleurs le point de mire du Groupe de travail sur le commerce illicite des produits de tabac,

¹⁷ GFk Research Dynamics, 2008. « L'usage de cigarettes illicites au Canada, sommaire des résultats, étude 2008 », http://www.imperialtobaccocanada.com/groupca/sites/imp_7xbjrp.nsf/vwPagesWebLive/DO7XGKQJ/\$FILE/medMD7XJKHH.pdf?openelement et « Étude nationale pour le Conseil canadien des fabricants des produits du tabac », juillet 2007. http://www.acda-aqda.ca/qfkfr.pdf

¹⁸ Comité permanent de la sécurité publique et nationale, 2008. Témoignages débutant le mercredi 4 juin 2008. http://www.parl.gc.ca/HousePublications/Publication.aspx?DocId=3547684&Language=F&Mode=1&Parl=39&Ses=2

¹⁹ Comité permanent de la sécurité publique et nationale, 2008. Témoignages débutant le mercredi 4 juin 2008. http://www.parl.gc.ca/HousePublications/Publication.aspx?DocId=3547684&Language=F&Mode=1&Parl=39&Ses=2

²⁰ Comité permanent de la sécurité publique et nationale, 2010. Témoignages débutant le mardi le 27 avril 2010. http://www.parl.qc.ca/HousePublications/Publication.aspx?DocId=4471579&Mode=1&Parl=40&Ses=3&Language=F#Int-3122475

un groupe d'étude (« Task Force ») dirigé par le ministère fédéral de la Sécurité publique qui comprend des représentants des ministères et organismes participant à la lutte contre le tabac de contrebande, dont la GRC, l'Agence des services frontaliers du Canada, l'Agence du revenu du Canada, Finances Canada, Agriculture et Agroalimentaire Canada, Santé Canada et Affaires indiennes et du Nord Canada. ²¹ Ce groupe a vu le jour en 2008.

À cet effort s'ajoute le programme d'enquêtes et d'inspection d'ACCES Tabac, c'est-à-dire des « Actions concertées pour contrer les économies souterraines » sur le tabac, dont le but est de lutter contre les économies souterraines liées au commerce du tabac au moyen d'une structure fondée sur la concertation. Il s'agit d'un programme interministériel québécois qui implique les deux paliers de gouvernement et dont les objectifs sont de détecter et de démanteler les réseaux d'approvisionnement et de distribution illégaux des produits du tabac. Le programme mis sur pied en 2001 est coordonné par le ministère de la Sécurité publique mais encadré par un Comité tactique formé des partenaires gouvernementaux et des corps policiers suivants : le ministère des Finances du Québec (MFQ), Revenu Québec (RQ) , le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), la Sûreté du Québec (SQ), le Service de police de la ville de Montréal (SPVM), l'Association des directeurs de police (ADP), l'Agence du Revenu du Canada (ARC), l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) et la Gendarmerie royale du Canada (GRC).

Ces divers travaux (entre autres) ont permis de confirmer qu'il n'y avait pas de solution magique au problème du tabac de contrebande au Canada mais que diverses pistes prometteuses méritaient d'être mises de l'avant. Certaines ont été empruntées et c'est sans doute ce qui a contribué à la baisse considérable du marché de la contrebande depuis 2009 au Canada et au Québec. Néanmoins, plusieurs mesures demeurent toujours sur les tablettes et sont présentées plus loin dans ce mémoire.

7) La hausse des taxes est souhaitable, viable et nécessaire

La Coalition souhaite une augmentation progressive des taxes sur le tabac. Dans la mesure où la baisse du marché de contrebande se poursuivait, tel que l'indique la baisse actuelle, nous croyons que l'augmentation des taxes n'affecterait pas substantiellement la contrebande et résulterait en bénéfices nets pour la santé publique, tout comme les hausses importantes de taxes dans les autres provinces n'ont pas freiné le progrès dans la réduction de la contrebande à travers le Canada.

Il faut rappeler que les taxes sur le tabac sont avant tout un instrument fiscal pour dissuader l'initiation au tabagisme et la consommation des produits du tabac. Il n'est donc pas surprenant de voir, au fil du temps, l'industrie du tabac et ses partenaires mettre de l'avant toutes sortes de stratagèmes pour essayer de banaliser l'impact de la taxation, tels que la vente à l'unité de cigarillo jusqu'en 2010, la mise en marché de marques de cigarettes « à rabais » et le déploiement de multiples campagnes axées sur les cigarettes de contrebande.

²¹ **Groupe de travail sur le commerce illicite des produits de tabac, 2009.** « Rapport sur la situation du tabac de contrebande au Canada, Ottawa ». http://www.securitepublique.gc.ca/prg/le/ct-rpt-fra.aspx

²² Sureté du Québec, 2008. Programme ACCES Tabac. http://www.sq.gouv.qc.ca/prevenir-la-criminalite/programmes/programme-acces-surete-du-quebec.jsp#tabac

²³ Sécurité publique du Québec, 2006. « Bilan 2005-2006 des efforts québécois de lutte contre le crime organisé ». http://www.securitepublique.gouv.qc.ca/police/securite-etat/lutte-crime-organise/efforts/bilan-2005-2006/1789.html

C – OBJECTIFS DE L'INDUSTRIE ET DES DÉTAILLANTS

Il est important de garder en tête que les objectifs de l'industrie du tabac et des associations de détaillants ne sont pas les mêmes que ceux du gouvernement et de la communauté de la santé en ce qui a trait à la contrebande. En effet, le seul et unique but de l'industrie du tabac est de maximiser les profits de leurs actionnaires, et celui des associations de dépanneurs est également la défense des intérêts économiques de leurs membres²⁴.

Aujourd'hui, cela veut dire réprimer la contrebande provenant de sources amérindiennes qui font compétition avec les marques des grands fabricants vendues dans les dépanneurs. Cependant, au milieu des années 90, lorsque la contrebande s'avérait bénéfique pour les intérêts de l'industrie (afin de pousser les gouvernements à baisser les taxes sur le tabac), les trois grands fabricants alimentaient délibérément le marché de la contrebande. ²⁵

En effet, il n'est pas dans l'intérêt de l'industrie légale, apparemment, d'augmenter le contrôle sur ses propres produits. C'est sans doute la raison pour laquelle Imperial Tobacco s'est opposée aux nouveaux timbres d'accise sur les paquets de cigarettes, une mesure qui vient d'entrer en vigueur (depuis le 1^{er} avril 2011). Dans un communiqué daté du 14 août 2007, le Conseil canadien de fabricants des produits du tabac (au nom d'Imperial Tobacco, Rothmans Benson and Hedges et JTI-Macdonald) s'est vigoureusement opposé à ces timbres²⁶. Pourtant, cette mesure permet aux autorités et aux consommateurs de vérifier de façon instantanée si un produit du tabac a été fabriqué ou importé légalement pour la vente au Canada.

Par ailleurs, il n'est pas surprenant que l'industrie du tabac s'efforce de bloquer, affaiblir ou retarder toute mesure efficace pour la réduction du tabagisme. Mais ce qui est moins connu, ce sont toutes les occasions où les associations québécoises de détaillants se sont liguées avec l'industrie du tabac à ce sujet, en s'opposant aux mesures suivantes:

- Les mises en garde sur les paquets de cigarettes : « Les dépanneurs craignent la faillite : les nouveaux paquets de cigarettes seraient trop repoussants »²⁷.
- Les restrictions pour encadrer la promotion aux points de vente : « Veut-on tuer les dépanneurs? »²⁸; [L'industrie des dépanneurs] « se bute à une réglementation abusive, des politiques médiocres »²⁹; « les honnêtes dépanneurs sont quotidiennement harcelés par une réglementation tatillonne et une armée de fonctionnaires zélés »³⁰.
- Les inspections et sanctions liées à l'interdiction de la vente de tabac aux mineurs : « Le gouvernement arnaque les dépanneurs » ³¹ .
- L'interdiction des étalages de produits du tabac : « La Gestapo à Charest va voir le jour. Ça devient Kafkaesque »³²; « We will only succeed in showing the government how damaging these regulations will be to our industry if we stand together »³³.

^{24 «} CCSA represents the collective economic interests of C-Store retailers and vendors in Canada and acts as the industry voice on matters of consequence with all levels of government and community groups », site web 2008 de l'Association canadienne des dépanneurs en alimentation. http://www.conveniencestores.ca/index.php?option=com_content&view=article&id=12&Itemid=34

²⁵ Revenu Canada, « Accords de règlement général avec les entreprises productives de tabac », les 31 juillet 2008 et 13 avril 2010. http://www.cra-arc.gc.ca/gncy/tbcc/menu-fra.html

²⁶ Conseil canadien des fabricants des produits du tabac, communiqué de presse, 14 août 2007. http://www.newswire.ca/en/releases/archive/August2007/14/c6858.html

²⁷ Buechert, D. « Les dépanneurs craignent la faillite : les nouveaux paquets de cigarettes seraient trop repoussants », Le Soleil, 6 juin 2002.

²⁸ Michel Gadbois, président-directeur général de l'Association des détaillants en alimentation du Québec (ADA), article d'opinion : « Veut-on tuer les dépanneurs? », La Presse, 14 mai 1999.

²⁹ ACDA, communiqué de presse, 26 avril 2011. http://www.newswire.ca/fr/releases/archive/April2011/26/c6680.html

³⁰ ACDA, communiqué de presse, 26 novembre 2008. http://www.acda-aqda.ca/Communique_de_presse-dumont.pdf

³¹ Cadieux, J-F. « Le gouvernement arnaque les dépanneurs », La Tribune de Sherbrooke, 22 août 2001.

³² Michel Gadbois, « Dissimulés, les produits du tabac », *Le Quotidien*, 27 mai 2008.

- L'interdiction des agents aromatisants dans les produits du tabac : « [Le gouvernement] ajoute l'insulte à l'injure en retirant aux dépanneurs la vente de cigarillos pour la donner sur un plateau d'argent aux cabanes à tabac et aux contrebandiers. ... L'ACDA en veut particulièrement à la ministre de la Santé, Leona Aglukkaq, qui a adopté l'automne dernier la loi C-32 interdisant, dès le 5 juillet prochain, la vente de cigarillos parfumés dans les dépanneurs »³⁴ ; « Réagissant au projet de loi privé déposé par le NPD visant à limiter l'utilisation d'agents aromatisants dans les produits du tabac, l'Association canadienne des dépanneurs en alimentation (ACDA) demeure préoccupée par le fait que les députés fédéraux ne comprennent tout simplement pas la véritable nature du problème. ... le NPD a présenté un autre projet de loi d'initiative parlementaire qui cible l'industrie légale sans tenir compte de la véritable menace en matière de tabagisme pour les jeunes, à savoir la contrebande de tabac »³⁵.
- Les taxes sur les produits du tabac : « L'ACDA ... propose des solutions, dont la diminution des taxes sur le tabac. 'Réduire les taxes permettrait de casser la concurrence avec les contrebandiers et de reprendre le marché légal' » 36; « Michel Gadbois croit toujours que la réduction des taxes excessives sur les produits du tabac règlerait le problème » 37; « on demande une réduction temporaire des taxes sur le tabac » 38; « L'Association canadienne des dépanneurs en alimentation, qui a manifesté devant le parlement, réclame une diminution des taxes sur le tabac. Michel Gadbois, Assoc. des dépanneurs en alimentation » 39; « Nous savons qu'en ramenant le taux de contrebande à 10 %, notamment en réduisant les taxes sur le tabac, le marché de la contrebande s'effondrerait de lui-même » 40; « L'ACDA a aussi répété son plaidoyer en faveur d'une diminution temporaire des taxes sur le tabac » 41.

³³ **Dave Bryans**, président de l'**Association canadienne des dépanneurs en alimentation**, sur papier entête de la Atlantic Convenience Store Association, lettre de mobilisation contre la réglementation sur les étalages et la promotion aux points de vente adressée aux détaillants de la Nouvelle-Écosse, non datée (été 2007).

³⁴ ACDA, communiqué de presse, 7 mai 2010. http://www.newswire.ca/en/releases/archive/May2010/07/c9671.html

³⁵ ACDA, communiqué de presse, 9 mars 2011. http://www.newswire.ca/fr/releases/archive/March2011/09/c9438.html

^{36 «} L'Association des dépanneurs lance une campagne contre le tabac de contrebande », La Presse (Cyberpresse), 18 mai 2010. http://www.cyberpresse.ca/actualites/quebec-canada/national/201005/18/01-4281403-les-depanneurs-lancent-une-campagne-contre-le-tabac-de-contrebande.php

^{37 «} La contribution des députés demandée », Le Nouvelliste, 12 mai 2010. http://www.cyberpresse.ca/le-nouvelliste/201005/12/01-4279566-la-contribution-des-deputes-demandee.php

^{38 «} Moins de mégots illégaux autour des écoles », La Tribune, 13 mai 2010. http://www.cyberpresse.ca/la-tribune/estrie/201005/12/01-4279921-moins-de-megots-illegaux-autour-des-ecoles.php

³⁹ Résumé de l'entrevue avec **Michel Gadbois** lors du « **TVA 17 heures** » avec Pierre Bruneau, 10 mai 2010.

⁴⁰ **Michel Gadbois**, « Bonnardel s'engage à réduire la contrebande de cigarettes », *La Voix de l'Est*, 13 mai 2010. http://www.cyberpresse.ca/lavoix-de-lest/actualites/201005/13/01-4279996-bonnardel-sengage-a-reduire-la-contrebande-de-cigarettes.php

^{41 «} La contrebande de cigarettes continue, se plaignent des dépanneurs », La Presse canadienne, 10 mai 2010. http://www.cyberpresse.ca/actualites/quebec-canada/national/201005/10/01-4279070-la-contrebande-de-cigarettes-continue-se-plaignent-des-depanneurs.php

D - POSITION DE L'INDUSTRIE ET DE L'ACDA

1) Les fabricants de tabac et l'ACDA souhaitent une baisse des taxes

- ACDA: depuis sa fondation en 2006, l'ACDA réclame une baisse des taxes sur le tabac, prétextant que cette mesure s'avère nécessaire pour combattre la contrebande: « Il n'y a qu'une seule façon rapide et efficace de sortir ce produit de nos écoles et de nos rues, et cela commence par baisser les taxes. »⁴²
- Imperial Tobacco: Imperial Tobacco appuie une baisse des taxes, se contentant de nuancer ses propos en disant que « [s]i l'application de la loi ne résout pas le problème, la seule autre solution est de réduire les taxes [sur le tabac]"⁴³. La compagnie semble préférer laisser la place aux sorties publiques anti-taxes de l'ACDA (dont elle est membre et à laquelle elle contribue financièrement tout comme d'autres fabricants).⁴⁴

En somme, le fait de baisser les taxes sur le tabac constitue une fausse solution qui ne bénéficie ni à l'État, ni aux contribuables, mais plutôt aux commerçants et aux fabricants de produits du tabac. Les conséquences désastreuses sur la santé publique suivant une baisse de taxes sont biens documentées.

En effet, suite à la baisse des taxes résultant des pressions de l'industrie et des détaillants dans les années 90, le gouvernement avait constaté que le taux de tabagisme chez les jeunes a doublé en cinq ans au Québec⁴⁵. Des chercheurs de Santé Canada ont même calculé que la baisse des taxes des années 90 aurait provogué au Canada 40 000 décès supplémentaires attribuables au tabagisme⁴⁶. Ceci s'explique par le fait que, malgré la contrebande, la grande majorité des fumeurs consomment des cigarettes légales (plus de 7 sur 10).



Au lieu d'avoir seulement un *pourcentage* de cigarettes disponibles à bas prix, une baisse des taxes ferait en sorte que *toutes* les cigarettes seraient disponibles à bas prix... un GROS cadeau pour l'industrie et les commerçants!

⁴² ACDA, communiqué « Malgré trois études concluantes, le gouvernement n'a encore rien fait pour contrer le fléau dans les écoles », 22 septembre 2009. http://www.acda-aqda.ca/html/etude_megots_iii.html

^{43 «} If law enforcement cannot solve the problem, he said, the only solution is to reduce taxes.» Selon Yves-Thomas Dorval, porte-parole d'Imperial Tobacco Canada, « llegal tobacco sales soaring, companies », The Gazette, 3 août 2007. http://www.canada.com/montrealgazette/story.html?id=f5317706-5f85-41f1-a0c3-1ea9afad441e

⁴⁴ Membres courants du chapitre ontarien de l'ACDA, août 2011. http://www.conveniencestores.ca/index.php?option=com_virtuemart&Itemid=138&category_id=12&page=shop.browse&limit=20&limitstart=20

⁴⁵ Ministère de la Santé et des Services sociaux, sondage du MSSS cité dans « L'usage du tabac a doublé en cinq ans au secondaire », La Presse, 22 octobre 1997. http://cqct.qc.ca/images/2011/ART_97_10_22_UsageDuTabacADoubreEnCinqAnsAuSecondaire_LaPresse_P1_SM.jpg

⁴⁶ Villeneuve, P., Morrison, H., Mao, Y. & Wigle, D.T. 1994. « The Impact of the Cigarette Price Rollback on the Future Health of Canadian Adolescents ». Bureau of Chronic Disease Epidemiology, Laboratory Centre for Disease Control, Health Canada.

Heureusement, la Commission des finances publiques a décidé qu'il ne sera jamais question de recommander la baisse des taxes dans le cadre de son mandat actuel.

Or, la question des taxes ne s'arrête pas à la décision de baisser ou non les taxes : le Québec pourrait aussi envisager une augmentation des taxes pour réduire le tabagisme et augmenter les revenus gouvernementaux, comme l'ont fait assez systématiquement l'ensemble des autres provinces et territoires.

2) Les fabricants de tabac et l'ACDA réclament un gel sur toute augmentation des taxes

Sur ce point, il est important de souligner une deuxième demande de l'ACDA et de l'industrie du tabac en lien avec la contrebande, soit <u>de ne pas augmenter les taxes.</u> Et ce, malgré la diminution considérable du niveau de contrebande qui, selon le fabricant British American Tobacco, représente 18,7 % au Canada depuis 2010⁴⁷ et 20 % au Québec selon le ministère des Finances, de même que l'écart qui ne cesse de croître entre le niveau de taxation au Québec et celui dans l'ensemble des autres provinces et territoires. L'ACDA et Imperial Tobacco déclaraient récemment :

- ACDA: « Nos gouvernements doivent résister à la tentation d'augmenter les taxes d'ici à ce que le problème de la contrebande soit sous contrôle » (Michel Gadbois, vice-président principal de l'ACDA).
- Imperial Tobacco : « Les taxes élevées sur le tabac au Nouveau-Brunswick sont une invitation au crime organisé.... En haussant les taxes sur les produits du tabac légaux ... le gouvernement du Nouveau-Brunswick accueille à bras ouverts la contrebande de tabac et le crime organisé dans l'est du pays. Plusieurs sources ont prévenu le gouvernement du Nouveau-Brunswick des conséquences indésirables d'une hausse des taxes sur le tabac » (John Clayton, vice-président, Affaires corporatives, Imperial Tobacco Canada). 49

Nous espérons donc que la Commission des finances publiques reconnaisse, de façon explicite dans son rapport, que le problème de la contrebande ne devrait pas empêcher le gouvernement du Québec de hausser les taxes sur les produits du tabac afin de favoriser la réduction du tabagisme et l'augmentation des revenus gouvernementaux.

3) Les fabricants de tabac et l'ACDA réclament un gel sur toute nouvelle réglementation

La réclamation par l'industrie du tabac et l'ACDA d'un gel sur toute nouvelle réglementation est très préoccupante mais aussi très révélatrice :

ACDA :

- Dans un communiqué d'octobre dernier (2010), « l'ACDA demande donc aux gouvernements d'adopter un gel sur toute nouvelle réglementation ou taxe sur le tabac d'ici à ce que les autorités aient sensiblement réduit le niveau de contrebande sous le seuil de 10 %, et ce, pour une durée significative » ⁵⁰;
- En réaction à un projet de loi visant l'interdiction des saveurs dans tous les produits du tabac : « Hier, le NPD a présenté un autre projet de loi d'initiative parlementaire qui cible l'industrie légale sans tenir compte de la véritable menace en matière de tabagisme pour les jeunes, à savoir la contrebande de tabac » ⁵¹.

⁴⁷ **British American Tobacco**, présentation « Anti illicit trade: scale and opportunities" par Neil Withington, Director, Legal & General Counsel, mai 2011

 $http://www.bat.com/group/sites/UK__8GLKJF.nsf/vwPagesWebLive/8F6C4B5D17C9E9F3C125788800568BD4/\$FILE/05_Neil\%20Withington\%20-\%20Anti\%20Illicit\%20Trade\%20-\%20Scale\%20and\%20Opportunities.pdf?openelement$

⁴⁸ « L'ACDA demande un gel sur toute nouvelle réglementation et taxe sur le tabac », ACDA, communiqué, 21 octobre 2010. http://www.newswire.ca/fr/releases/archive/October2010/21/c4433.html

⁴⁹ « Les taxes élevées sur le tabac au Nouveau-Brunswick sont une invitation au crime organisé », Imperial Tobacco, communiqué, 23 mars 2011. http://www.imperialtobaccocanada.com/groupca/sites/IMP_7XBJRP.nsf/wPagesWebLive/DO8FALUG?opendocument&SKN=1

⁵⁰ ACDA, communiqué de presse, 21 octobre 2010. http://www.newswire.ca/fr/releases/archive/October2010/21/c4433.html

⁵¹ ACDA, communiqué, 9 mars 2011. http://www.newswire.ca/fr/releases/archive/March2011/09/c9438.html

• Imperial Tobacco:

- En réaction aux nouvelles mises en garde : « Imperial Tobacco Canada Limitée déplore la décision de la ministre de la Santé qui a renoncé à son engagement à s'attaquer au problème que constitue la contrebande de cigarettes au pays en choisissant plutôt d'imposer de nouveaux règlements à l'industrie légale » 52;

The federal and provincial governments must face the reality that all current and future regulations are severely undermined by the presence of the illegal tobacco trade.

We call on all governments to address the problem directly, rather than point to "political sensitivities" as an excuse for inaction.

IMPERIAL TOBACCO CANADA

- En réaction au l'entrée en vigueur de

la Loi interdisant la vente de petits cigares aux saveurs de fruits et friandises : « nous continuons d'implorer tous les ordres du gouvernement, particulièrement Santé Canada, d'aborder l'enjeu le plus important à l'heure actuelle en matière de tabac : le problème de la contrebande qui a explosé au Canada au cours de la dernière décennie et qui mine chaque règlement sur le tabac mis en place par les gouvernements. Une fois de plus, le gouvernement s'empresse d'attaquer les fabricants légitimes de tabac, tout en refusant d'aborder l'enjeu le plus pressant et le plus évident à l'heure actuelle : la contrebande de tabac. »⁵³

En mobilisant les politiciens, les médias et le public à aborder la contrebande comme étant le seul obstacle à la baisse du tabagisme, l'industrie et ses alliés empêchent du mieux qu'ils le peuvent des débats sérieux au sujet de mesures qui réduiraient la demande et l'attrait des produits du tabac. « C'est la mauvaise cible! », criaient les détaillants lorsque l'interdiction des étalages promotionnels est entrée en vigueur. Pourtant, l'un n'empêchait pas l'autre... En fait, l'interdiction des étalages de tabac, comme l'interdiction de la commandite et les interdictions de fumer, contribuent à l'évolution de la norme sociale de plus en plus défavorable au tabac. Cette norme a un impact sur toute la population, qu'il s'agisse des non-fumeurs, des jeunes fumeurs potentiels ou des fumeurs eux-mêmes — peu importe le statut légal des cigarettes que ces derniers consomment.

Cet argument, à savoir qu'il ne faut pas toucher au marché légal tant et aussi longtemps que le problème de la contrebande n'est pas réglé, semble avoir porté fruit auprès du gouvernement fédéral lorsqu'il a invoqué la contrebande⁵⁴ en annonçant aux provinces la suspension du renouvellement des mises en garde en septembre dernier. Heureusement, le tollé de protestations⁵⁵ que cette décision a suscité pendant les mois suivants a convaincu la ministre fédérale de la Santé de revenir sur sa décision, reconnaissant que la lutte contre la contrebande pouvait s'effectuer en même temps que la mise en œuvre d'autres mesures nécessaires et efficaces qui touchent le marché légal.

Pour tout dire, l'argument « contrebande avant tout » est extrêmement dangereux pour le progrès de la lutte contre le tabac, car il risque de nuire à tout progrès législatif entourant de nombreuses pratiques courantes utilisées afin d'encourager la consommation des produits du tabac comme la promotion trompeuse, les emballages attrayants et l'aromatisation alléchante.

⁵² Imperial Tobacco, communiqué, 30 décembre 2010. http://www.imperialtobaccocanada.com/groupca/sites/IMP_7XBJRP.nsf/vwPagesWebLive/DO8CMQPB?opendocument&SKN=1

⁵³ Imperial Tobacco, communiqué, 6 juillet 2010. http://www.imperialtobaccocanada.com/groupca/sites/IMP_7XBJRP.nsf/vwPagesWebLive/DO874PZR?opendocument&SKN=1

^{54 «} Health Canada told provinces and territories attending a closed-door meeting in Newfoundland two weeks ago that its tobacco strategy will instead concentrate on the problem of contraband cigarettes, an issue that has been highlighted by the tobacco industry ». Globe and Mail, 27 septembre 2010. http://www.theglobeandmail.com/news/politics/federal-tobacco-strategy-turns-from-scary-labels-to-stoppingcontraband/article1729432/

⁵⁵ http://cqct.qc.ca/images/2010/ART_10_11_09_HCBowIndustryPressure_GlobeAndMail.jpg

E – STRATÉGIES DE L'INDUSTRIE ET DES ASSOCIATIONS DE DÉTAILLANTS

Pour défendre leurs positions sur la contrebande, l'industrie et les associations de détaillants ont eu recours à diverses stratégies délibérément conçues pour positionner la question selon leurs propres intérêts corporatifs.

Par exemple, un document récent de British American Tobacco (maison-mère d'Imperial Tobacco) souligne que, même si la contrebande est en baisse, les campagnes alarmistes sur la contrebande servent leurs intérêts puisqu'elles freinent les hausses de taxes des gouvernements.⁵⁶

Increased illicit trade awareness leads to less tax increases

Dans un autre document de BAT,⁵⁷ la multinationale expose les quatre piliers stratégiques de sa campagne de sensibilisation du public canadien au sujet de la contrebande : « cash » (pertes de revenus), « crime » (alimenter les gangs criminels), « enfants » (lien entre la contrebande et le tabagisme chez les jeunes) et « convenience » (la mise en faillite des dépanneurs).



⁵⁶ **British American Tobacco**, présentation « *Increased illicit trade awareness leads to less tax increases* », par **Mark Cobben**, Regional Director – Americas, 10 mai 2011.

http://www.bat.com/group/sites/UK__8GLKJF.nsf/vwPagesWebLive/737C345E75A37ACEC12578880058D3FF/\$FILE/17_Mark%20Cobben%2 0-%20Managing%20the%20Challenges%20in%20Americas.pdf?openelement

⁵⁷ **British American Tobacco**, présentation « *Anti illicit trade: scale and opportunities* » par **Neil Withington**, Director, Legal & General Counsel (page 12), mai 2011.

http://www.bat.com/group/sites/UK__8GLKJF.nsf/vwPagesWebLive/8F6C4B5D17C9E9F3C125788800568BD4/\$FILE/05_Neil%20Withington%20-%20Anti%20Illicit%20Trade%20-%20Scale%20and%20Opportunities.pdf?openelement

Le même document contenait une autre page qui a depuis été retirée de la version affichée sur Internet. La version originale, voire intégrale, du document est disponible sur le site Web de la Coalition. À à la page 13 du document original (image ci-dessous), BAT révélait que l'approche de cette « campagne intégrée » compte sur leur influence sur les médias, sur les publicités payées, sur nulle autre que la voix des détaillants et sur des « voix additionnelles » comme celle de la Coalition nationale contre le tabac de contrebande (CNCTC).



Constat éloquent : c'est l'ACDA elle-même qui a fondé la CNCTC⁵⁹ pour agir en tant que « voix proéminente » de lobby auprès des gouvernements sur la question de la contrebande⁶⁰. L'ACDA et la CNCTC partagent les mêmes bureaux et le même porte-parole (Michel Gadbois). La CNCTC compte comme membres le Conseil canadien des fabricants des produits du tabac mais aussi d'autres intervenants qui profitent du tabagisme tels que le Conseil canadien du commerce de détail, l'Association nationale des distributeurs aux petites surfaces alimentaires, la Fédération des chambres de commerce du Québec (FCCQ), le Conseil du patronat du Québec (CPQ) et l'Association des marchands, dépanneurs et épiciers du Québec (AMDEQ).⁶¹

⁵⁸ **British American Tobacco**, présentation « *Anti illicit trade: scale and opportunities* » par **Neil Withington**, Director, Legal & General Counsel (page 12), mai 2011. http://cqct.qc.ca/Documents_docs/DOCU_2011/Bat_Presentation_May2011_Neil%20Withington_Anti%20Illicit_Trade_ScaleandOpportunities.

⁵⁹ National Coalition Against Contraband Tobacco / Coalition nationale contre le tabac de contrebande, « Founded by the Canadian Convenience Stores Association (CCSA), the Coalition is bringing together a wide variety of people and businesses all dedicated to fighting this growing problem. The Coalition has the mission to raise public and government awareness of the seriousness of the problem posed by contraband cigarettes and lobbying provincial and federal governments to take action. » Site web 2011. http://www.stopcontrabandtobacco.ca/about.php

⁶⁰ Gary Grant, porte-parole, Coalition nationale contre le tabac de contrebande, cité dans « Smoke 'em if you got 'em », *MyKawartha.com*, 19 février 2010. http://www.mykawartha.com/news/article/621549

⁶¹ Coalition nationale contre le tabac de contrebande, communiqué, 19 janvier 2011. http://www.newswire.ca/fr/releases/archive/January2011/19/c3396.html

Enfin, il est intéressant de noter l'emphase mise par BAT sur la mobilisation de détaillants de tabac et le lien avec les « études » diffusées par l'ACDA sur les mégots autour des écoles (image ci-dessous).



Certains liens entre l'ACDA et les fabricants de tabac sont relativement clairs. Cependant, une question demeure sans réponse, soit l'importance du financement ou de soutien matériel fourni par l'industrie du tabac pour appuyer les activités de l'ACDA, activités qui sont manifestement extrêmement onéreuses (grande conférence avec volet médiatique, forums, multiples tournées à travers le Québec et l'Ontario accompagnées d'un autobus de luxe, enquêtes, sondages, etc.).

Voici donc un survol des stratégies employées par l'industrie et ses alliés pour positionner la question de la contrebande de façon à favoriser leurs intérêts particuliers :

Stratégie no 1 : Déformer l'histoire

L'industrie et certaines associations de détaillants déforment de façon délibérée les événements passés en lien avec la contrebande pour dissimuler leurs rôles et promouvoir une fausse conception du problème. Cela mine entre autres la recherche de solutions efficaces qui favorisent simultanément la santé publique.

Par exemple, dans sa présentation devant le Comité permanent de la Sécurité publique et nationale en mai 2008, Michel Gadbois déclara au nom de l'ACDA que les taxes devraient être réduites parce que « cela a fonctionné en 1994 »⁶². Or, à l'époque, la contrebande a cessé parce que les compagnies de tabac ont décidé de suspendre leurs exportations aux gigantesques entrepôts hors taxes situés dans l'État de New York, desquels s'approvisionnaient les « Indian traders » pour les revendre au Canada à partir d'Akwesasne.⁶³ En fait, la contrebande elle-même découlait d'une campagne agressive orchestrée par l'industrie du tabac contre la politique des taxes élevées sur les cigarettes et aussitôt les taxes baissées, il n'y avait plus de raison d'alimenter les réseaux de contrebande. (Ce sont ces réseaux qui se sont redéveloppés cette fois sans l'industrie et qui sont en cause dans la contrebande actuelle.) Il est donc extrêmement fallacieux et trompeur de dire que la baisse des taxes s'est avérée efficace pour enrayer la contrebande dans les années 90.

⁶² Michel Gadbois, représentant l'Association canadienne des dépanneurs en alimentation et de l'Association québécoise des dépanneurs en alimentation, témoignages du comité numéro 30, 14 mai 2008, version non-éditée.

⁶³ Noël, André, « Pause dans les exportations de tabac : Imperial Tobacco confirme avoir suspendu la vente de ses produits aux États-Unis », La Presse, 3 février 1994.

En effet, le 31 juillet 2008, les deux plus grands fabricants canadiens (Imperial Tobacco Canada Limitée et Rothmans, Benson & Hedges Inc.) ont plaidé coupable d'avoir participé à la contrebande du tabac et ont consenti à payer des amendes de 300 millions de dollars ainsi que des indemnités civiles de 850 millions de dollars. Le 13 avril 2010, c'était au tour de JTI-Macdonald et de RJ-Reynolds (RJR) de plaider coupables et consentir à payer des amendes de 325 millions \$ pour RJR, 150 millions \$ pour JTI-MC et 75 millions \$ pour Northern Brands International, une filiale de RJR — pour un total de 550 millions \$.655

Notons également que certains détaillants avaient joué eux aussi un rôle dans la contrebande des années 90. En 1993, dans le cadre de la campagne visant à réduire les taxes, le « Mouvement pour l'abolition des taxes réservées aux cigarettes (MATRAC) » organisait des ventes illégales de cigarettes un peu partout au Québec. 66 Cette stratégie a été mise sur pied dans les bureaux de l'Association des détaillants en alimentation (ADA) en présence d'un représentant du Conseil canadien des fabricants des produits du tabac. 16 La coordination, les bureaux, les communications et les relationnistes du MATRAC étaient payés par l'ADA, alors que l'ADA recevait du financement de l'industrie du tabac 8. Cette campagne a représenté une composante critique de la « crise de la contrebande » qui a mené à la suspension de la politique efficace des taxes élevées sur les produits du tabac et toutes les conséquences qui en ont découlé.

Fait à noter : Michel Gadbois, présentement vice-président de l'Association canadienne des dépanneurs en alimentation (ACDA), était président de l'Association des détaillants en alimentation (ADA) du Québec dans les années 90. Monsieur Gadbois a également travaillé comme relationniste pour le compte du cigarettier Benson (aujourd'hui Rothmans, Benson & Hedges) et d'Imasco (propriétaire d'Imperial Tobacco à l'époque). 69

Autre point que l'industrie et les détaillants omettent de souligner, c'est que la réduction de la taxe sur le tabac en 1994 par le gouvernement fédéral et cinq provinces, mise en œuvre à l'insu des protestations des groupes de santé a eu des répercussions néfastes sur les taux de tabagisme. Tel que mentionné plus haut, un rapport confidentiel de Santé Canada avait même prédit qu'une telle réduction entraînerait quelque 40 000 décès supplémentaires en raison de la seule augmentation du tabagisme chez les jeunes au cours des cinq années suivant la baisse des taxes. Bien d'autres études ont également confirmé l'impact des réductions de taxes sur le tabagisme (voir plus bas); cette baisse a également sacrifié des milliards de dollars en revenus gouvernementaux provenant des taxes sur le tabac. Pour tout dire, le seul joueur qui a vraiment bénéficié de toute cette sale affaire a été l'industrie et les commerçants du tabac.

⁶⁴ Revenu Canada, « Accords de règlement général avec les entreprises productives de tabac », les 31 juillet 2008 et 13 avril 2010. http://www.cra-arc.qc.ca/gncy/tbcc/menu-fra.html

⁶⁵ Revenu Canada, « Accords de règlement général avec les entreprises productives de tabac », les 31 juillet 2008 et 13 avril 2010. http://www.cra-arc.qc.ca/gncy/tbcc/menu-fra.html

⁶⁶ Auger, Michel, « Fournisseurs du MATRAC : Le Ministère fédéral de la Justice oublie tout », Journal de Montréal, 13 juin 1993.

⁶⁷ Noël, André, « Les épiciers ont créé de toutes pièces le mouvement des « dépanneurs généreux », *La Presse*, 27 janvier 1994.

⁶⁸ Noël, André, « La Route du tabac : Quand les médias se font complices », Le 30, vol. 18, no 4, avril 1994.

⁶⁹ Philip Morris International, « Organization Guide », 1984, page 146. http://legacy.library.ucsf.edu/tid/xib82e00. Léo-Paul Lauzon, "Socio-economic Analysis Tobacco Industry (1987 to 1993) », mai 2004, page 10. http://legacy.library.ucsf.edu/tid/btu18a99/pdf

⁷⁰ Villeneuve, P., Morrison, H., Mao, Y. & Wigle, D.T. 1994. « The Impact of the Cigarette Price Rollback on the Future Health of Canadian Adolescents ». Bureau of Chronic Disease Epidemiology, Laboratory Centre for Disease Control, Health Canada.

⁷¹ Fischer, D., 1995. « Lower tobacco tax hits Ottawa's coffers », *The Gazette*, January 5th.

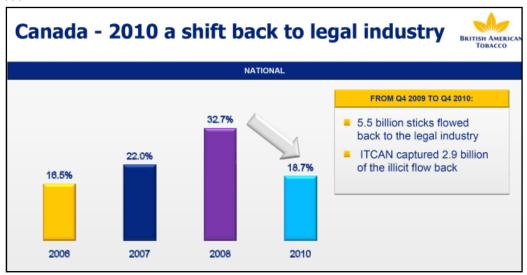
20

Stratégie no 2 : Exagérer l'étendue de la contrebande

L'industrie et les associations de détaillants continuent à sonner l'alarme sur la « crise » de la contrebande malgré le recul important de la contrebande depuis 2009 (voir plus bas).

En effet, une gamme d'indicateurs — dont plusieurs discrètement produits par l'industrie elle-même — pointent vers une diminution significative de la contrebande au Canada :

- Philip Morris: Selon Philip Morris International (propriétaire du deuxième plus grand manufacturier au Canada, Rothmans, Benson & Hedges), le marché légal canadien de cigarettes aurait augmenté de 9,5 % en 2010 par rapport à 2009⁷² « reflétant principalement les mesures de renforcement pour réduire les ventes de contrebande »,⁷³ et la taille actuelle du marché noir se situerait entre 10 et 20 % des cigarettes consommées au Canada. Ce « développement positif » résulte de « l'application renforcée [des lois fiscales] au Canada ».⁷⁴
- BAT: Selon British American Tobacco, la part de marché des produits de contrebande a baissé de 33 %/34 % en 2009 à 18,7 % en 2010⁷⁵ puisque, selon BAT, « le gouvernement au Canada travaille très fort contre la contrebande, et ils ont obtenu de très bons résultats, coupant la contrebande de moitié au Canada. » ⁷⁶



⁷² "In Canada, the total tax-paid cigarette market was up by 4.3 % in the fourth-quarter 2010 and by 9.5 % for the full year, mainly reflecting government enforcement measures to reduce contraband sales since mid-2009", Philip Morris International (PMI), "Philip Morris International Inc. (PMI) Reports 2010 Results; provides 2011 Earnings per Share Forecast", page 17, 10 février 2011. http://phx.corporate-ir.net/External.File?item=UGFyZW50SUQ9ODExNTV8Q2hpbGRJRD0tMXxUeXBIPTM=&t=1

^{73 &}quot;In Canada, the total tax-paid cigarette market was up by 20.0 %, mainly reflecting stronger government enforcement measures to reduce contraband sales." Philip Morris International (PMI), « Philip Morris International Inc. (PMI) Reports 2010 Second-quarter Results », rapport aux actionnaires pour la première moitié de 2010 (deuxième trimestre), 22 juillet 2010. http://phx.corporate-ir.net/External.File?item=UGFyZW50SUQ9NTQzOTd8Q2hpbGRJRD0tMXxUeXBIPTM=&t=1

^{74 &}quot;Illicit Trade: Positive development has been increased enforcement in Canada", Louis Camilleri, président du conseil d'administration et chef de la direction de Philip Morris International (PMI), exposé devant des clients de la banque Morgan Stanley, le 17 novembre 2010, page 51. http://media.corporate-ir.net/media_files/IROL/14/146476/MorganStanleySLIDESFINAL1.pdf

⁷⁵ British American Tobacco, présentation « Anti illicit trade: scale and opportunities" par Neil Withington, Director, Legal & General Counsel, mai 2011. http://www.bat.com/group/sites/UK__8GLKJF.nsf/vwPagesWebLive/8F6C4B5D17C9E9F3C125788800568BD4/\$FILE/05_Neil%20Withington %20-%20Anti%20Illicit%20Trade%20-%20Scale%20and%20Opportunities.pdf?openelement

^{76 &}quot;And regarding Canada, yes, we had some good performance in Canada in terms of volume, mainly driven by the reduction of illicit trade. Let's not forget that 18 months ago, illicit trade in Canada hit something like 33 %/34 %. Now, we think that it's around 18 % ... the Government in Canada is working very strongly against illicit trade, and they have achieved very good results, halving illicit trades in Canada." British American Tobacco, "British American Tobacco Preliminary Results 2010 - Thursday, 24th February 2011", page 12. http://www.bat.com/group/sites/uk__3mnfen.nsf/vwPagesWebLive/DO8GBPMZ/\$FILE/medMD8EQEEZ.pdf?openelement

- ADA: selon l'Association des détaillants en alimentation (ADA) du Québec, « [l]a contrebande du tabac ne représentait plus 40 % mais bien 19 % des cigarettes mises en marché au Québec »⁷⁷.
- Ministère des Finances: le ministère des Finances du Québec estimait dans son plan budgétaire de mars dernier⁷⁸ que la contrebande représentait environ 20 % du marché québécois en 2010. Les recettes fiscales du tabac pour 2010-11 sont chiffrées à 848 millions de dollars, une augmentation de 94 millions \$ par rapport à l'année précédente (qui, elle, affichait une augmentation de 100 millions \$). Ces augmentations surviennent après cinq années consécutives de baisse de revenus.

Or, malgré ces progrès évidents, l'industrie et les détaillants continuent à diffuser des propos alarmistes concernant la grandeur du problème de la contrebande [nos soulignés]:

- Dans une récente lettre ouverte (mai 2011)⁷⁹, Imperial Tobacco se plaint du « marché noir illégal non réglementé et <u>en expansion</u> ».
- Également en mai dernier, la Coalition nationale contre le tabac de contrebande CNCTC (qui représente surtout les fabricants et détaillants du tabac) a émis un communiqué intitulé « L'emphase doit être sur la contrebande cette Journée mondiale sans tabac », déplorant le peu de progrès sur la question (« In 2008, the federal government committed to a contraband tobacco enforcement strategy, and to date there has been woefully little progress »). 80
- L'Association canadienne des dépanneurs en alimentation (ACDA) brandissait encore son scénariocatastrophe en affirmant en juillet dernier que « [l]e taux de contrebande est inégal à travers la province, mais dans beaucoup de régions elle occupe encore une très grande portion du marché – jusqu'à 40 pour cent ou plus » 81.

Cette discordance, entre ce qui est connu et ce qui est communiqué, pourrait facilement s'expliquer par ce que l'industrie admet elle-même dans ses documents stratégiques, c'est-à-dire par le fait que la croyance généralisée en une « crise » de contrebande sert les intérêts des compagnies et les commerçants de tabac en freinant la politique de taxation des gouvernements et en décourageant des contrôles supplémentaires sur le marché légal.

⁷⁷ Pierre-Alexandre Blouin, vice-président aux affaires publiques de l'Association des détaillants en alimentation du Québec, tiré de leur bulletin de liaison RADAR, qui dit s'être fait confirmer par les principales compagnies de tabac. http://cqct.qc.ca/images/2011/ARTI_10_11_00_RADAR_ADAcommenteContrebandep15_MED.jpg

^{78 «} Le ministère des Finances estime les pertes fiscales associées à la contrebande de tabac à 225 millions de dollars pour 2010. La contrebande représente donc environ 20 % du marché. » Ministère des Finances du Québec, « Plan budgétaire 2011-2012 », page A.67. http://www.budget.finances.gouv.qc.ca/Budget/2011-2012/fr/documents/DiscoursBudget.pdf

⁷⁹ Imperial Tobacco, communiqué, 30 mai 2011. http://www.newswire.ca/fr/releases/archive/May2011/30/c8875.html

^{80 &}quot;Focus Must Be on Contraband This World No Tobacco Day", Coalition nationale contre le tabac de contrebande, communiqué, 30 mai 2011. http://www.newswire.ca/fr/releases/archive/May2011/30/c8773.html

^{81 «} The rate of contraband is uneven across the province, but in many areas it still occupies a very large portion of the market - as much as 40 per cent or more. » Tiré de « Higher cigarette taxes won't help » par Michel Gadbois, The Gazette, 22 juillet 2011. http://www.montrealgazette.com/health/Higher+cigarette+taxes+help/5141447/story.html

Stratégie no 3: Exploiter l'angle de la jeunesse

L'industrie et les associations de détaillants prétendent se soucier de la santé des jeunes, invoquant sans cesse le besoin de les protéger contre le fléau de la contrebande.⁸²

En fait, l'Association canadienne des dépanneurs en alimentation a publié pas moins de trois études sur les mégots retrouvés autour des terrains d'écoles, clamant qu'en moyenne 40 % des cigarettes consommés par les jeunes sont des cigarettes de contrebande⁸³. Ces études ont été réalisées pour le Conseil canadiens des fabricants de produits du tabac, tel que mentionné dans le document d'Imperial présentant les résultats.84 Il n'est donc pas surprenant de constater que ces études ont expressément ignoré les mégots de cigarillos, alors que l'Institut de la statistique du Québec rapporte depuis 2006 que plus d'élèves du secondaire fument le cigarillo que la cigarette.85 (À cette époque, on ne retrouvait pratiquement pas de cigarillo sur le marché de la contrebande.) Pareillement, l'ACDA ne semble pas troublée par les 65 à 70 % de mégots de cigarettes qu'ils ont constatés être « légales », donc provenant du réseau de vente des détaillants de tabac. (On peut aussi se poser la question à savoir qui, précisément, fume des cigarettes autour des écoles : n'y a-t'il pas aussi des professeurs et d'autre personnel qui doivent quitter les terrains d'école pour fumer?)



Pour renforcer son portrait exagéré des risques de la contrebande pour la santé des jeunes, Imperial Tobacco utilise une étude⁸⁶ du Centre for Addiction and Mental Health qui se base sur <u>un échantillon de seulement 80 jeunes fumeurs</u> pour dire que 43 % des cigarettes fumées par les jeunes Ontariens sont illégales.

⁸² Image : publicité de la Coalition nationale contre le tabac de contrebande, Globe and Mail, 30 mai 2011.

^{83 «} La troisième Étude des mégots de l'ACDA confirme à quel point la situation est devenue préoccupante. Dans un rayon de 20 km autour des réserves, les taux de consommation de tabac de contrebande par les jeunes mineurs dans les écoles s'élèvent à plus de 60 % -- avec des pointes de 85 % -- alors que la moyenne québécoise se situe à environ 40 %, en nette progression par rapport à l'année dernière. » ACDA, communiqué « Malgré trois études concluantes, le gouvernement n'a encore rien fait pour contrer le fléau dans les écoles », 22 septembre 2009. http://www.acda-aqda.ca/html/etude_megots_iii.html

⁸⁴ Imperial Tobacco Canada, 2008. « What's wrong with this picture?! » http://www.imperialtobaccocanada.com/groupca/sites/imp_7vsh6j.nsf/vwPagesWebLive/DO7VXMXX/\$FILE/medMD7W6KJ4.pdf?openelement

⁸⁵Institut de la statistique du Québec. « Enquête québécoise sur le tabac, l'alcool, la drogue et le jeu chez les élèves du secondaire », 2008. http://www.stat.gouv.gc.ca/publications/sante/pdf2009/Tabac_alcool2008c3.pdf

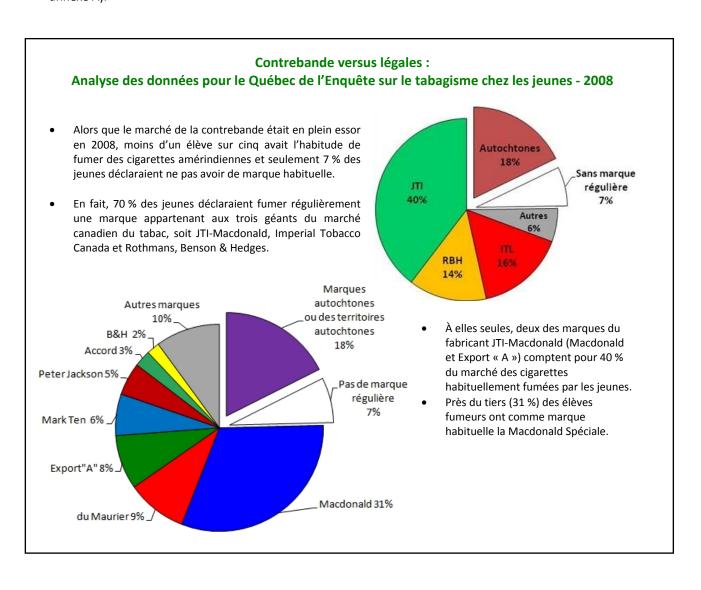
⁸⁶ Centre for Addiction and Mental Health, "Contraband cigarettes main source of supply for Ontario youth", 25 octobre 2010. http://www.camh.net/News_events/News_releases_and_media_advisories_and_backgrounders/contraband_tobacco_callahan_2010.html

23

Les faits : Enquête sur le tabagisme chez les jeunes (2008)

Or, d'autres études substantiellement plus précises arrivent à d'autres conclusions. Par exemple, l'Enquête sur le tabagisme chez les jeunes (effectuée par le Centre pour l'avancement de la santé des populations Propel de l'Université de Waterloo et financée par Santé Canada) sonde plus de 50 000 jeunes⁸⁷ et selon ces données, seulement 1 cigarette fumée sur 10 serait illégale.⁸⁸

Une analyse plus détaillée des données 2008/2009 pour le Québec effectuée par la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac révèle que les trois quarts des élèves qui fument consomment des cigarettes fabriquées par les grands cigarettiers et non celles provenant des réserves amérindiennes (figure ci-bas et annexe A).



⁸⁷ Santé Canada, 2011, « Enquête sur le tabagisme chez les jeunes ». http://www.hc-sc.gc.ca/hc-ps/tobac-tabac/research-recherche/stat/index-fra.php#etj

⁸⁸ Médecins pour un Canada sans fumée, « *Tobacco Brand Choice of Young Canadian Smokers - Findings from the Youth Smoking Survey, 2008-2009* », janvier 2011. http://www.smoke-free.ca/pdf_1/Tobacco%20Brand%20Choice%20of%20Young%20Canadians.pdf

Au premier rang de la popularité auprès des jeunes :

La marque « Macdonald Spéciale » est une marque « à rabais » dont l'emballage commercialisé au Québec illustre une fleur de lys blanche sur fond bleu ou une fleur de lys bleue sur fond blanc. Ailleurs au pays, la même marque est commercialisée avec une feuille d'érable et des emballages rouge et blanc.

La popularité des marques de JTI-Macdonald auprès des jeunes est un tour de force majeur pour le fabricant qui, en 2004, s'était placé sous la Loi (fédérale) sur les arrangements avec les créanciers des compagnies (LACC). Cela lui a permis de ne pas faire faillite alors que



Revenu Québec lui réclamait 1,36 milliard de dollars pour les pertes fiscales occasionnées par l'implication de la compagnie dans la contrebande des années 1990. Et n'est qu'en avril 2010 que les deux paliers de gouvernement ont négocié une entente pour clore le dossier. De 2004 à 2010, la Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies (*LACC*) a permis à la compagnie de poursuivre ses activités comme à l'habitude en payant des taxes et en mettant sur le marché de nouvelles marques comme les Macdonald Spéciale en 2005⁹⁰. À la lumière des données sur les marques de cigarettes habituellement fumées par les jeunes, on constate que le Québec a directement profité de cette « nouvelle clientèle » (les jeunes), prouvant une fois encore que les revenus du tabac sont synonymes d'effets pervers et de revenus négatifs.

En deuxième place:

La marque occupant le deuxième rang en popularité chez les jeunes est nulle autre que la marque Du Maurier d'Imperial Tobacco, une des plus dispendieuses du marché québécois. Neuf pour cent (9 %) des jeunes déclarent habituellement fumer cette marque de cigarette dont l'apparence des emballages et des cigarettes a subi une cure de rajeunissement en 2006 et de plusieurs autres façons depuis.



Les fabricants de cigarettes ne sont pas les seuls à tirer profit des préférences des jeunes. Bon an, mal an, Santé Canada rapporte qu'au moins 15 % des points de vente de tabac au Québec vendaient du tabac aux mineurs ce qui est interdit tant par la loi fédérale que par loi québécoise sur le tabac. ⁹¹ (Le tableau cidessous provient de la page 15 de l'étude de Santé Canada.)

Évolution du pourcentage de détaillants refusant la vente de tabac aux mineurs au Canada et dans les quatre villes québécoises échantillonnées par Santé Canada									
Région	Résultats de 2000	Résultats de 2002		Résultats de 2004	Résultats de 2005	Résultats de 2006	Résultats de 2007	Résultats de 2008	Résultats de 2009
NATIONAUX	69,8%	71,2%	67,7%	82,3%	80,8%	81,7%	85,9%	85,9%	84,3%
QUÉBEC	47,0%	57,0%	36,6%	76,5%	70,4%	68,3%	79,3%	76,7%	85,1%
CHICOUTIMI JONQUIÈRE	64,5%	80,4%	67,8%	91,3%	90,7%	44,1%	46,1%	89,5%	61,4%
MONTRÉAL	63,2%	54,2%	32,5%	67,0%	69,5%	70,4%	83,3%	76,7%	89,8%
QUÉBEC	18,5%	58,4%	49,7%	78,0%	68,3%	77,0%	78,3%	78,2%	79,5%
SHERBROOKE	41,1%	87,1%	33,8%	86,8%	73,3%	53,0%	95,2%	52,9%	58,8%

⁸⁹ Desrosiers, E. « Contrebande - Deux compagnies de tabac devront payer des amendes », Le Devoir, 14 avril 2010. http://www.ledevoir.com/economie/actualites-economiques/286899/contrebande-deux-compagnies-de-tabac-devront-payer-des-amendes

⁹⁰ JTI Inc., 2006. Annual Report – 2006 (page 27). http://www.jti.com/documents/annualreports/annurep2006

⁹¹ Santé Canada, 2009. « Évaluation du comportement des détaillants face à certaines restrictions de l'accès au tabac chez les jeunes. Rapport final des résultats: 2009 » (page 15). http://cqct.qc.ca/Documents_docs/DOCU_2009/DOCU_09_00_00_HC_Sales_to_minor_Evaluation_Report_2009_FR.pdf

On constate que certaines années sont pires que d'autres et que la conformité est très inégale à travers la province, comme l'indiquent les quatre villes échantillonnées par Santé Canada. Par exemple, en 2005, c'est 30 % des détaillants québécois qui vendaient du tabac à des mineurs alors que l'année suivante s'est avérée légèrement meilleure (28 %). À Chicoutimi–Jonquière en 2009, plus d'un détaillant sur trois (40 %) ne respectait pas la consigne. Quant aux détaillants de la région de Sherbrooke, près de la moitié étaient délinquants en 2006 et en 2008 (47 %) et n'étaient guère mieux en 2009 alors que deux détaillants sur cinq (41 %) vendaient à des mineurs.

Pourcentage (résultats pondérés) des détaillants non disposés à vendre du tabac, par catégorie de commerce en 2009 pour les villes échantillonnées au Québec et la moyenne canadienne

Région		Dépanneurs	earling/nactae	Marchés d'alimentation	Dépanneurs indépendants
NATIONAUX	75,6%	81,6%	76,7%	79,9%	71,3%
QUÉBEC	78,0%	87,3%	78,3%	85,1%	73,6%
CHICOUTIMI JONQUIERE	41,3%	61,5%	45,2%	57,1%	30,0%
MONTRÉAL	85,9%	92,0%	92,3%	92,3%	81,0%
QUÉBEC	63,9%	74,1%	65,6%	72,1%	56,7%
SHERBROOKE	45,4%	82,4%	24,0%	60,0%	39,6%

Notons aussi que les dépanneurs indépendants se comportent souvent de la pire manière comparativement à l'ensemble des points de vente. En 2009, 43 % des dépanneurs indépendants de Sherbrooke et 52 % de ceux à Chicoutimi-Jonquière étaient disposés à vendre à des mineurs. 92

Stratégie no 4 : Exagérer les impacts de la contrebande

L'Association canadienne des détaillants en alimentation (ACDA) prétend que la contrebande de tabac serait la principale cause derrière la fermeture de 2300 dépanneurs au Canada l'an dernier, avec le deux tiers des dépanneurs défunts se retrouvant au Québec et en Ontario⁹³. Le nombre total de points de vente du tabac est plus pertinent, compte tenu de la fluctuation normale dans le domaine du commerce du détail qui dépend autant des ouvertures que des fermetures, mais l'ACDA n'offre pas cette information.

Or, si on regarde spécifiquement les points de vente de tabac au Québec, qui sont comptabilisés dans un registre géré par le ministère du Revenu⁹⁴, il s'avère que le nombre total de vendeurs de tabac est passé de 7509 en 2007 à 7725 en 2010.⁹⁵ Qu'il s'agisse de dépanneurs, d'épiceries ou de stations d'essence, il y a maintenant *plus* de commerces qui vendent des produits du tabac comparativement à 2007, soit 214 (ou 3 %) de plus. En d'autres mots, la contrebande de tabac n'a pas entraîné de diminution du nombre de points de vente du tabac au Québec au cours des récentes années.

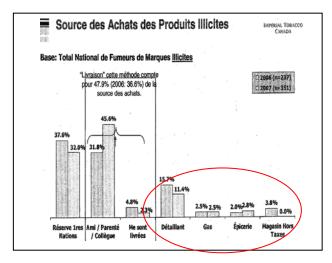
⁹² Santé Canada, 2009. « Évaluation du comportement des détaillants face à certaines restrictions de l'accès au tabac chez les jeunes. Rapport final des résultats : 2009 » (page 63). http://cqct.qc.ca/Documents_docs/DOCU_2009/DOCU_09_00_00_HC_Sales_to_minor_Evaluation_Report_2009_FR.pdf

⁹³ Association canadienne des dépanneurs en alimentation, communiqué de presse, 6 avril 2010. http://www.cnw.ca/fr/releases/archive/April2010/06/c7870.html

⁹⁴ Registre des entreprises, « Modalités d'inscription aux détaillants de tabac », ministère québécois du Revenu, décembre 2005. www.msss.gouv.gc.ca/sujets/santepub/tabac/download.php?f=d03d6eff397d7e9df7d8bbd093e257d9

⁹⁵ Le registre indique qu'il y avait 7509 détaillants de tabac en septembre 2007; 7472 en février 2009; 7725 en février 2010. Information fournie par le Service de lutte contre le tabagisme, ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec. www.registreentreprises.gouv.qc.ca/en/consulter/rechercher/elements_registre.aspx

De plus, l'industrie garde plutôt discret le fait que ces propres enquêtes ont révélés qu'entre 2006 et 2007, près de 17 à 24 % des produits de tabac illicites au Canada étaient acheté à même un détaillant légal, tel le dépanneur, la station d'essence ou l'épicerie. (Figure ci-contre : Imperial Tobacco, 2008).



Stratégie no 5 : Minimiser l'impact des taxes sur le tabagisme

Pour appuyer leurs demandes de baisser les taxes ou de ne pas les augmenter, l'ACDA a publié plusieurs « études » qui prétendent démontrer qu'une baisse des taxes n'aura par d'impacts sur le tabagisme. Par exemple :

- Sondage Léger Marketing: en juin 2009, l'ACDA, l'Association des marchands dépanneurs et épiciers du Québec (AMDEQ) et l'Association nationale des distributeurs aux petites surfaces alimentaires (NACDA) ont dévoilé un sondage commandé à Léger Marketing qui prétend démontrer que les prix élevés n'ont « qu'un effet marginal et encore sur la réduction du tabagisme » parce que la majorité des fumeurs n'invoquent pas le prix comme étant leur « principale motivation » pour cesser de fumer. En réalité, près de la moitié des fumeurs avouaient que le prix élevé du tabac contribuait à leur décision d'arrêter. (Notre critique du sondage et de son interprétation par l'ACDA⁹⁷ se trouvent en annexe B.)
- Étude par Jean-François Ouellet (professeur agréé des HEC): en janvier 2009, l'ACDA réclamait une baisse drastique des taxes en s'appuyant sur une étude qui prouverait que « la réduction des taxes excessives sur le tabac n'entraîne pas de hausse du tabagisme, même chez les jeunes. » Or, l'étude avait si peu de valeur scientifique que Pierre-Yves Crémieux, Marc Van Audenrode, Pierre Ouellette et Lisa Pinheiro, experts du Groupe d'Analyse (un cabinet en économie qui regroupe plus de 475 experts répartis en Amérique du Nord) ont dit: « Globalement, les conclusions du Prof. Ouellet ne sont pas justifiées ... à cause des limitations de ses données et de sa méthodologie. L'étude manque ... de rigueur scientifique et ne remplit pas les standards pour être admissible à une évaluation par ses pairs. » Le Groupe d'Analyse avait énuméré une longue liste d'incohérences et de problèmes méthodologiques, comme « des manipulations arbitraires qui distordent les données » et d'usage de « comparaisons erronées pour contredire les données montrant une sensibilité au prix ». Le survol et le rapport du Groupe d'Analyse se trouvent en annexe C.

Pourtant, les instances économiques les plus crédibles au monde, appuyé par de très nombreuses études scientifiques sérieuses, s'entendent pour conclure que les taxes réduisent le tabagisme et les baisses des taxes augmentent la consommation du tabac :

⁹⁶ Imperial Tobacco Canada, 2008. « Documentation au soutien de la présentation d'Imperial Tobacco présentée au Comité permanent de la Sécurité publique et Nationale », 5 mai 2008 (page 30). http://www.cqct.qc.ca/Documents_docs/DOCU_2008/MEMO_08_05_05_IT_ITC_BriefToPublicSafetyFR.pdf

⁹⁷ http://cqct.qc.ca/Documents_docs/DOCU_2009/DOCU_09_06_08_Critique_Sondage_AQCA.pdf

⁹⁸ ACDA, communiqué, 13 janvier 2010. www.acda-aqda.ca/Communique_Etude_HEC_final.pdf

⁹⁹ http://cqct.qc.ca/Documents_docs/DOCU_2010/GR_ANA_10_01_25_SURVOL.pdf

¹⁰⁰ http://cqct.qc.ca/Documents_docs/DOCU_2010/GR_ANA_10_01_25_Impact_taxes.pdf

- La Banque mondiale a fait valoir que « tous les chercheurs ont constaté que les augmentations de prix encouragent certains fumeurs à cesser, qu'elles empêchent d'autres personnes de commencer et qu'elles réduisent le nombre d'anciens fumeurs qui recommencent à fumer ». 101
- Le National Bureau of Economic Research (NBER)¹⁰² (qui comprend seize lauréats du prix Nobel en économie) a effectué une vaste analyse de la sensibilité des prix du tabac au Canada en tenant spécifiquement compte de la présence de la contrebande (« Estimating Price Elasticity When There is Smuggling: The Sensitivity of Smoking to Price in Canada »). L'étude aboutit à « un estimé solide d'élasticité de l'ordre de -0,45 à -0,47 » pour la population générale, cette élasticité étant plus prononcée chez les gens à faible revenu. (Cela veut dire qu'une diminution de 10 % du prix entraîne une augmentation d'environ 4,6 % de la consommation de tabac tout autre facteur étant stable.)
- En fait, les <u>mêmes</u> données analysé par JF Ouellet ont été analysées par un groupe de scientifiques dont l'étude « *The effect of tobacco tax cuts on cigarette smoking in Canada* » a été publiée dans la Revue de l'Association médicale canadienne et conclut : « *Bien que les taux de tabagisme baissent au Canada, les coupures de taxes sur le tabac semblent avoir ralenti le taux de diminution en encourageant plus de non-fumeurs à commencer à fumer et moins de fumeurs à arrêter. » ¹⁰⁴*
- Une autre étude de chercheurs canadiens (« The Impact of Tobacco Tax Cuts on Smoking Initiation Among Canadian Young Adults ») a étudié des données analogues sur une période plus longue (1994-1997) et a trouvé que « le prix réduit des cigarettes était associé, de façon significative, avec l'initiation au tabagisme plus élevée. ... Les analyses sur la sensibilité ont montré des résultats similaires. [En conclusion :] Les jeunes adultes sont sensibles aux prix des cigarettes. Les réductions des prix des cigarettes mèneront à une augmentation de l'adoption du tabagisme parmi ce groupe. »¹⁰⁵
- Des chercheurs du département économique de l'Université Brock ont étudié plus précisément l'impact de la baisse des taxes sur les jeunes au Canada (« The Economic Impact of Cigarette Tax Reductions on Youth Smoking in Canada »). L'équipe évalue l'élasticité « de participation » des prix pour les jeunes à -0,914 (ex. : une diminution de 10 % du prix entraîne une augmentation de 9,14 % du nombre de jeunes fumeurs quotidiens) et conclut que les données de l'Enquête nationale sur la santé de la population (1994-1998) de Statistique Canada appuient cette évaluation : les prix au Canada ont baissé en moyenne de 27 % et ont été suivis par une augmentation du tabagisme chez les 14-18 ans de 25 % quatre ans plus tard. 106

¹⁰¹ Banque mondiale, « Tobacco Control at a glance », juin 2003. http://go.worldbank.org/SBKAK9ZCF0. Voir aussi « Maîtriser l'épidémie, L'État et les aspects économiques de la lutte contre le tabagisme », 1999. http://siteresources.worldbank.org/INTETC/Resources/375990-1113921116151/Curbing-Tobacco-French.pdf

National Bureau of Economic Research. « The NBER is the nation's leading nonprofit economic research organization. Sixteen of the 31 American Nobel Prize winners in Economics and six of the past Chairmen of the President's Council of Economic Advisers have been researchers at the NBER. The more than 1,000 professors of economics and business now teaching at colleges and universities in North America who are NBER researchers are the leading scholars in their fields. » http://www.nber.org/info.html

¹⁰³ Gruber J, Sen A, Stabile M., 2003. « Estimating price elasticities when there is smuggling: the sensitivity of smoking to price in Canada », Journal of Health Economics, Elsevier, vol. 22(5), pages 821-842, September. http://ideas.repec.org/a/eee/jhecon/v22y2003i5p821-842.html (étude complète au http://cqct.qc.ca/Documents_docs/DOCU_2010/ETUC_02_05_00_NBER_Study_price_elasticity_Canada.pdf)

¹⁰⁴ Hamilton V, et al, 1997. "The effect of tobacco tax cuts on cigarette smoking in Canada", Canadian Medical Association Journal, 15 janvier 1997. http://www.cmaj.ca/cgi/reprint/156/2/187. Conclusion: « Although smoking rates are declining in Canada, tobacco tax cuts appear to have slowed the rate of decline by inducing more nonsmokers to take up smoking and leading fewer smokers to quit.»

¹⁰⁵ Zhang Bo, et al, 2006. 'The Impact of Tobacco Tax Cuts on Smoking Initiation Among Canadian Young Adults", American Journal of Preventative Medicine, 2006. http://www.ajpm-online.net/article/S0749-3797(06)00081-X/abstract: « Approximately 10 % of young adults had initiated smoking at follow-up. Decreased cigarette price was significantly associated with higher smoking initiation (adjusted odds ratio per \$1 decrease for a carton of cigarettes=1.15, 95 % confidence interval [CI]=1.01–1.32, p=0.042). Sensitivity analyses showed similar results. Price elasticity was 3.36 (95 % CI=0.07–6.75). ... Young adults are sensitive to cigarette prices. Reductions in cigarette prices will lead to increased smoking initiation among this group. »

¹⁰⁶ Dupont DP, Ward AJ. « The Economic Impact of Cigarette Tax Reductions on Youth Smoking in Canada », Economics, Brock University, décembre 2002. http://cqct.qc.ca/Documents_docs/DOCU_2010/ETUD_02_00_00_ImpactTaxes_DupontWard2002.pdf

Stratégie no 6 : Promouvoir de fausses solutions

Selon l'ACDA, « il n'y a qu'une seule façon rapide et efficace de sortir ce produit de nos écoles et de nos rues, et cela commence par baisser les taxes ». 107

Cependant, la baisse des taxes est une fausse solution à la contrebande qui ne fait que servir les intérêts de l'industrie. Le prix du tabac est loin d'être une cause déterminante de la contrebande. La contrebande est plus répandue dans les provinces et les pays¹⁰⁸ ayant des prix moins élevés. Plusieurs pays ont combattu le problème à l'aide de meilleurs contrôles, sans toucher aux taxes¹⁰⁹. Le véritable problème, c'est la fraude commise du côté des fournisseurs illégaux qui veulent se soustraire aux taxes. Comme l'a dit la Banque Mondiale, « si la contrebande constitue indéniablement un problème sérieux, (...) ce n'est pas en réduisant les taxes ni en renonçant à les augmenter qu'il convient de réagir, mais en réprimant la criminalité »¹¹⁰.

Il n'est pas étonnant que la principale mesure que les dépanneurs réclament pour combattre la contrebande ferait simultanément augmenter le taux de tabagisme — ce qui provoquerait encore plus de profits pour l'industrie du tabac et les détaillants.

Stratégie no 7 : Présenter les produits de contrebande comme étant plus dangereux¹¹¹

Dans ses propos publics, l'ACDA laissent entendre que les cigarettes de contrebande sont plus dangereuses que les cigarettes légales, ou qu'elles sont de moins bonne 'qualité' que les cigarettes légales:

- « Le gouvernement Charest demeure obstinément assis sur ses mains à regarder le train passer pendant que des milliers de jeunes s'intoxiquent en fumant un produit illégal sept fois plus cancérigène et en s'exposant quotidiennement aux revendeurs du crime organisé ou des cabanes à tabac pour qui les mineurs sont un marché en croissance. »¹¹²
- « La contrebande pose aussi un problème pour la santé puisque ces cigarettes sont plus nocives. 'Elles contiennent notamment 20 fois plus de plomb, deux fois plus de mercure et sept fois plus d'arsenic. Ce sont des cancérigènes reconnus', a fait valoir l'ex-député adéquiste Jean-François Roux, conseiller régional de l'AQDA. »¹¹³
- « De son côté, le président d'une association de dépanneurs de l'Ontario, Dave Bryans [président de l'ACDA], craint pour la santé des étudiants. 'Un grand nombre de ces cigarettes aboutit dans les écoles secondaires. Ces jeunes fument des saletés' a-t-il déploré ». 114
- « [les cigarettes de contrebande] ne sont d'ailleurs pas inspectées. Il n'existe aucun contrôle sur les ingrédients »¹¹⁵

¹⁰⁷ ACDA, communiqué, 1er octobre 2009. http://www.acda-aqda.ca/Communique_de_presse_st-hyacinthe.pdf

¹⁰⁸ Joossens L, Raw M, 2000. "How can cigarette smuggling be reduced?", British Medical Journal, volume 321, octobre 2000.

¹⁰⁹ Joossens L, Raw M, 2000. "How can cigarette smuggling be reduced?", British Medical Journal, volume 321, octobre 2000.

¹¹⁰ **Banque mondiale**, « Le développement à l'Oeuvre ; Maîtriser l'épidémie ; L'État et les aspects économiques de la lutte contre le tabagisme », **1999**.

^{111 «} les cigarettes sont beaucoup plus toxiques que les cigarettes légales », tiré de Association canadienne des dépanneurs en alimentation (ACDA), « La contrebande du tabac : C'est le temps d'agir!, brochure de l'ACDA-AQDA », 2009, page 16. « Il faut dire que les cigarettes de contrebande ... représentent donc un danger encore plus grand pour les gens », Jean-François Rioux, porte-parole pour l'ACDA, cité dans « Bonnardel s'engage à réduire la contrebande de cigarettes », La Voix de l'Est, 13 mai 2010, http://www.cyberpresse.ca/la-voix-de-lest/actualites/201005/13/01-4279996-bonnardel-sengage-a-reduire-la-contrebande-de-cigarettes.php. « Un grand nombre de ces cigarettes aboutit dans les écoles secondaires. Ces jeunes fument des saletés », Dave Bryans, président de l'ACDA, cité dans « Cigarettes illégales à base de moisissure », L'Aviron, 2 avril 2010, http://laviron.canoe.ca/webapp/sitepages/content.asp?contentid=135929&id=267

¹¹² ACDA, communiqué, 22 septembre 2009. http://www.acda-aqda.ca/html/etude_megots_iii.html

¹¹³ Nouvelle Union Dimanche, 19 septembre 2010. http://www.lanouvelle.net/Actualites/Politique/2010-09-16/article-1761186/Contrebande-dutabac-%3A-Bellavance-pose-un-geste-concret/1

¹¹⁴ **24 Heures**, « Attention aux cigarettes illégales », 7 juin 2010. http://www.myvirtualpaper.com/doc/24hrs/24h-montreal-06-07-2010_opt2-/2010060601/19.html#18

• « [l'industrie de la cigarette légale] est l'un des secteurs les plus réglementés au Canada ». 116

Or, il n'existe <u>aucun</u> contrôle gouvernemental sur ce qui rend les produits du tabac plus ou moins dangereux. Les seuls contrôles touchent les substances aromatisantes dans les cigarettes et petits cigares (depuis juillet 2010) et le taux d'inflammabilité pour prévenir les incendies. Il n'y a <u>aucun</u> contrôle sur les procédures de fabrication, sur les émissions dans la fumée, sur les additifs toxiques ni sur toute autre manipulation sur les produits de tabac. L'abondante « réglementation » dont parle l'ACDA touche uniquement des aspects non-reliés à la dangerosité du produit même, comme la publicité, les mises en gardes, les taxes, etc.

En fait, l'ACDA manipule les conclusions d'une étude de Santé Canada qui a étudié les variations des niveaux de certaines substances dans la fumée de cigarettes légales versus de contrebande. Ainsi, même s'il est vrai que la fumée des cigarettes de contrebande contient une concentration plus élevée de certaines substances chimiques (ex.: plomb, mercure), il n'en demeure pas moins que la fumée des cigarettes légales contient elles aussi des concentrations plus élevées de certaines autres substances (ex.: acide cyanhydrique, formaldéhyde, Crotonaldéhyde). Santé Canada précise que « Les mêmes substances chimiques sont présentes dans la fumée des cigarettes de contrebande et légales. Pour la plupart de ces substances, aucune différence notable n'est observée entre les quantités dans la fumée des cigarettes de contrebande et légales. De manière encore plus importante, Santé Canada conclut que « Fumer des cigarettes de contrebande présente les mêmes risques d'effets nocifs pour la santé que de fumer des cigarettes légales. » 119 En autres mots, comparer la consommation de cigarettes de contrebande à la consommation de cigarettes légales, c'est comparer une chute du 40e étage à une du 39e.

D'un point de vue d'affaires, présenter les cigarettes légales comme étant meilleure pour la santé favorise les intérêts économiques de l'industrie et des dépanneurs. Cette tromperie est extrêmement irresponsable et dangereuse d'un point de vue de santé publique. La catastrophe de santé publique entraînée par la supercherie des cigarettes « légères » ¹²⁰ a montré à quel point les fausses perceptions concernant les dangers relatifs des produits du tabac aggravent le problème du tabagisme. Les études ont confirmé ce que l'industrie savait précisément lorsqu'elle a mis sur le marché les cigarettes « douces » et « légères » : la simple perception d'une cigarette moins nocive (ex : « légère ») ralentit les efforts de cessation. Dans le même sens, un fumeur pourrait davantage hésiter à arrêter en se disant : « Au moins je fume des cigarettes réglementées, qui sont moins dangereuses que les cigarettes de contrebande ».

¹¹⁵ Michel Gadbois, au nom de la CNCTC, lettre du 8 mai 2008. http://cqct.qc.ca/Documents_docs/DOCU_2008/MAIL_08_05_08_CNCTC_LettreDeRecrutement.pdf .

¹¹⁶ **Gary Grant**, porte-parole de la **Coalition nationale contre le tabac de contrebande**, cité dans « Cigarettes illégales à base de moisissure », **L'Aviron**, 2 avril 2010, http://laviron.canoe.ca/webapp/sitepages/content.asp?contentid=135929&id=267

¹¹⁷ Santé Canada, 2009. « Cigarettes de contrebande : analyse de la fumée », tableau en page 3. www.hc-sc.gc.ca/hc-ps/alt_formats/hecs-sesc/pdf/pubs/tobac-tabac/contra-ciq-contre-contra-ciq-contre-fra.pdf

¹¹⁸ Santé Canada, 2009. « Cigarettes de contrebande : analyse de la fumée », page 1. www.hc-sc.gc.ca/hc-ps/alt_formats/hecs-sesc/pdf/pubs/tobac-tabac/contra-cig-contre/contra-cig-contre-fra.pdf

¹¹⁹ Santé Canada, 2009. « Cigarettes de contrebande : analyse de la fumée », encadré page 1. www.hc-sc.gc.ca/hc-ps/alt_formats/hecs-sesc/pdf/pubs/tobac-tabac/contra-cig-contre/contra-cig-contre-fra.pdf

¹²⁰ National Cancer Institute, Monograph 13: "Risks Associated with Smoking Cigarettes with Low Machine-Measured Yields of Tar and Nicotine", http://www.cancer.gov/newscenter/lowtar; http://cancercontrol.cancer.gov/tcrb/monographs/13/index.html

F – POSITION DES GROUPES DE LUTTE CONTRE LE TABAC

Conséquences de la contrebande sur la santé publique

L'objectif de la communauté de la santé, tout comme la raison des taxes spécifiques sur le tabac, est de réduire le tabagisme et ses conséquences sur la santé. C'est pourquoi les groupes antitabac sont sérieusement préoccupés par le niveau élevé de la contrebande du tabac dans de nombreuses régions du pays, surtout au Québec et en Ontario. La contrebande offre des cigarettes à prix qui sont loin d'être dissuasifs.

Les prix élevés des produits du tabac représentent un des moyens les plus efficaces pour réduire le tabagisme, surtout parmi les jeunes qui sont plus sensibles aux prix. Le problème actuel de la contrebande compromet la politique des taxes plus élevées par l'accès aux cigarettes de bon marché et par son effet pervers sur certains gouvernements, notamment celui du Québec qui hésite à augmenter les taxes de façon significative et substantielle. Les conséquences sur la santé publique de ces phénomènes sont désastreuses, résultant en :

- des prix moins élevés que si le gouvernement augmentait les taxes (prix les moins élevés au pays) ;
- un taux de tabagisme plus élevé que s'il en était autrement ;
- des quantités plus élevés de tabac consommées parmi ceux qui continuent de fumer;
- et, finalement, plus de maladies et de décès dans la population.

Les répercussions néfastes du marché de la contrebande sont également importantes pour les communautés amérindiennes, où la prévalence du tabagisme est deux à trois fois plus élevée que dans le reste du Canada et où l'espérance de vie est beaucoup plus faible que celle des non-amérindiens. Le problème est amplifié par le fait que le Canada n'a actuellement aucune stratégie efficace pour contrôler l'usage du tabac chez les Amérindiens. La controle de la

Conséguences de la contrebande sur les finances publiques

Tel que mentionné précédemment, les impacts du tabagisme sur la santé se traduisent non seulement par d'énormes pertes en vies humaines et en qualité de vie pour les individus et leurs proches mais également par d'énormes coûts en soins de santé, ce qui entraînent inévitablement des répercussions quant à l'accès et la qualité des soins. Une étude réalisée par les économistes du Groupe d'Analyse révèle que le tabagisme au Québec est responsable pour au moins le tiers des coûts encourus suite aux journées d'hospitalisation 124 et plus du quart des coûts reliés aux consultations auprès du personnel infirmier 125.

Par ailleurs, les ventes de tabac illégales coûtent aux gouvernements fédéral et provinciaux des millions de dollars par année en taxes non perçues et d'autres millions en revenus supplémentaires qui auraient pu être générés par de nouvelles hausses de taxes. Le ministère des Finances du Québec estimait récemment que les pertes fiscales associées à la contrebande de tabac s'élèvaient à 225 millions de dollars pour

¹²¹ **World Bank**. **1999**. "*Curbing the Epidemic : Governments and the Economics of Tobacco Control*", Washington, D.C. http://go.worldbank.org/N4BBVYY9V0

¹²² Environics Research Group. 2006. "Baseline study among First Nations on-reserve and Inuit: final report prepared for the First Nations and Inuit Health Branch", Health Canada.

¹²³ Treasury Board of Canada Secretariat, "Backgrounder - Effective Spending", September 25, 2006. www.tbs-sct.gc.ca/media/nr-cp/2006/0925-eng.asp

¹²⁴ Pierre-Yves Crémieux, Lisa Pinheiro, Marissa Ginn, Michel Cloutier pour le Groupe D'Analyse, 2010. « Utilisation excédentaire des ressources médicales due au tabagisme : fiche d'information sur les soins hospitaliers » tiré de l'Impact direct du tabagisme sur le système de santé au Québec, 5 août 2010, pour le compte de la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac. http://www.cqct.qc.ca/Documents_docs/DOCU_2010/DOCU_10_08_10_GroupeDAnalyse_Fiche_Hosp.pdf

Pierre-Yves Crémieux, Lisa Pinheiro, Marissa Ginn, Michel Cloutier pour le Groupe D'Analyse, 2010. « Utilisation excédentaire des ressources médicales due au tabagisme : fiche d'information soins infirmiers » tiré de l'Impact direct du tabagisme sur le système de santé au Québec, 5 août 2010, pour le compte de la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac. http://www.cqct.qc.ca/Documents_docs/DOCU_2011/DOCU_11_05_12_GroupeDAnalyse_Fiche_Infirm.pdf

2010¹²⁶. Ces revenus additionnels pourraient grandement contribuer au financement du système de santé et aux autres priorités gouvernementales.

Conséquences de la contrebande sur la sécurité publique

En plus des répercussions sur la santé et les finances publiques, la contrebande du tabac constitue un important dossier de sécurité publique. Selon les autorités policières, une grande proportion des cigarettes de contrebande disponibles aujourd'hui proviennent d'Akwesasne, une réserve Mohawk qui chevauche la frontière canado-américaine près de Cornwall. Dans son rapport de 2009, le groupe de travail mis de l'avant par le ministre fédéral de la Sécurité publique rapporte que selon la GRC, le marché canadien de contrebande serait surtout alimenté par environ 43 fabricants non munis de licence dans les territoires autochtones au Canada et par huit fabricants non munis de licence du côté américain. La compagnie Grand River Enterprises qui, elle, détient tous les permis requis et est située sur la réserve des Six Nations (près de Brantford en Ontario), alimenterait également le marché de la contrebande. La contrebande.

Les organisations de crime organisé utiliseraient les profits du commerce illicite de tabac pour financer d'autres activités criminelles et pour introduire illégalement au pays des immigrants et d'autres produits comme des armes et des drogues. ¹²⁹ La réserve d'Akwesasne en particulier serait utilisée comme lieu de passage à travers la frontière canado-américaine.

G – MESURES POUR COMBATTRE LA CONTREBANDE

Les groupes de santé sont conscients qu'il n'y pas de solution facile ou magique à la contrebande. Nous sommes également très sensibles aux enjeux politiques et historiques associés à tout dossier impliquant les territoires amérindiens et plus particulièrement les territoires de la nation Mohawk. Sans vouloir d'aucune façon minimiser l'importance de ces enjeux, nous nous limiterons à proposer, dans le cadre de cet exercice de la Commission des finances publiques, des mesures plutôt techniques et élémentaires qui correspondent aux compétences du Québec, d'Ottawa, des États-Unis et des pratiques commerciales envers un produit aussi néfaste et insidieux que le tabac.

De nombreuses mesures correctrices ont été proposées au fil des ans, tant ici qu'à l'international, par les groupes de santé. Ces mesures s'attaquent principalement aux sources de la contrebande — c'est-à-dire l'ensemble des activités criminelles liées à la fabrication, à la distribution et à la vente de cigarettes illégales. À ces mesures, généralement prioritaires, nous ajoutons une série de mesures qui ciblent plus spécifiquement les consommateurs de contrebande en rendant les produits licites plus distinguables des produits illicites, dans le but de dissuader leur achat et de favoriser leur interception par les autorités.

Néanmoins, nous rappelons que le jour où les jeunes ne s'intéresseront plus au tabac, le problème de la contrebande de tabac sera lui aussi voué à disparaître sans la nécessité de contrôles ou de mesures répressives. S'il n'y a plus de demande, l'offre devient sans importance. Ainsi, pendant que les gouvernements s'efforcent à combattre la contrebande de tabac par le contrôle de la criminalité, il reste impératif de poursuivre parallèlement à instaurer des mesures qui ont pour objectif de réduire la demande et l'attrait des produits du tabac.

¹²⁶ Ministère des Finances du Québec. Plan budgétaire 2011-2012, section A, tableau 5.5. http://www.budget.finances.gouv.qc.ca/Budget/2011-2012/fr/documents/PlanBudgetaire.pdf

¹²⁷ **Groupe de travail sur le commerce illicite des produits de tabac, 2009.** « Rapport sur la situation du tabac de contrebande au Canada, Ottawa ». http://www.securitepublique.gc.ca/prg/le/ct-rpt-fra.aspx

¹²⁸ Non-Smokers' Rights Association/Smoking and Health Action Foundation, 2009. Commercial Tobacco in First Nations & Inuit Communities. http://www.nsra-adnf.ca/cms/file/pdf/Commercial_Tobacco_in_First_Nations_and_Inuit_Communities.pdf

¹²⁹ Service canadien de renseignements criminels, 2005. Rapport annuel sur le crime organisé au Canada. http://www.cisc.gc.ca/annual_reports/annual_report_2005/frontpage_2005_f.html

Mesures québécoises pour réduire la contrebande provenant d'usines illicites au Canada

1) Interdire l'approvisionnement de matières premières aux fabricants non licenciés

Les matières premières incluent le tabac, un intrant déjà contrôlé au Québec, mais aussi plusieurs autres intrants dont le commerce n'est pas soumis à des contrôles spécifiques tels que les filtres à cigarette, le papier à cigarette. En somme, il devrait être interdit de fournir des matières premières à toute personne ne détenant pas de permis de fabricant de tabac. Par exemple, en Ontario, la *Loi sur la réglementation des jeux* interdit à toute personne ne détenant pas de permis provincial d'opérer une maison de jeu ou de fournir des biens et services servant aux jeux de hasard.

En novembre 2009, l'Assemblée nationale adopta de nouvelles mesures qui venaient modifier la *Loi concernant l'impôt sur le tabac* et d'autres dispositions législatives afin de mieux lutter contre la contrebande de tabac en établissant que seul un détenteur de permis de manufacturier peut livrer ou se faire livrer du matériel de fabrication de produits du tabac, la machinerie par exemple. Des mesures similaires régissent le commerce du tabac brut depuis 2005. Malheureusement, n'importe qui peut importer, entreposer et faire le commerce d'autres composantes plutôt uniques à la fabrication des cigarettes telles que le papier à cigarette, les bandelettes d'ouverture et les filtres d'acétate de cellulose. Or, les autorités canadiennes reconnaissent déjà la spécificité de ces produits lorsqu'il vient le temps de calculer les droits d'accise pour ces produits, mais ces marchandises sont libres de circuler n'importe où, n'importe comment et d'être acheminées à n'importe qui pour n'importe quelle raison. Québec devrait réserver l'utilisation de ces matières premières aux quelques entreprises qui possèdent une licence québécoise pour la fabrication de cigarettes.

L'Organisation mondiale des douanes (OMD) est l'organisation internationale qui établit les normes douanières mondiales. Ces normes permettent l'harmonisation des régimes douaniers et l'usage d'une nomenclature uniforme (codes), ce qui facilite les entrées et sorties des biens d'un pays ou d'une frontière à l'autre. Ces codes sont utilisés quotidiennement au Canada pour percevoir les tarifs imposables sur les cargaisons commerciales selon les Accords de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Plus de 98 % du commerce international, dont celui au Canada et quelques 200 autres pays, dont ceux de l'Union européenne, le Brésil, les États-Unis et même la Chine, utilisent les codes numériques et la nomenclature développés par l'OMD pour identifier et classifier des biens qui passent leurs frontières. Même les grands transporteurs aériens et maritimes emploient ces codes pour identifier le contenu de leur cargaison. Et à l'heure actuelle, il y a énormément de surveillance à une étape ou une autre du transit matériel international, surtout pour les cargaisons destinées à l'Amérique du Nord.

Les papiers et filtres à cigarette possèdent des codes qui leurs sont spécifiques : 4813 – X pour le papier (le X correspondant aux chiffres qui indiquent s'il s'agit de feuille en rouleau ou en paquet et leur grosseur) et 3912 – X pour l'acétate de cellulose, une composante retrouvée dans la plupart des filtres à cigarette. ¹³³ Dans le cadre de la fabrication des cigarettes, l'acétate de cellulose est acheminée en ballots ressemblant à des rouleaux de tissu. Bien que l'acétate de cellulose ne soit pas utilisée exclusivement pour la fabrication de cigarettes, il ne s'agit pas d'une substance aux multiples usages puisque 80 % de sa production mondiale est utilisée par la fabrication des cigarettes. ¹³⁴ Et comme il existe seulement une dizaine de fabricants d'acétate de cellulose dans le monde, dont sept sont membres de la Global Acetate Manufacturers Association (GAMA), il est réaliste d'exercer un certain contrôle des livraisons de ce matériel. Une

¹³⁰ Loi modifiant la Loi concernant l'impôt sur le tabac et d'autres dispositions législatives principalement afin de lutter contre la contrebande de tabac, 2009. http://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/projets-loi/projet-loi-59-39-1.html

¹³¹ Revenu Québec, 2005. « Instauration de mesures de contrôle pour le tabac brut. » http://www.revenuquebec.ca/fr/centre-information/actualite/2005/controle tabac brut.aspx

¹³² Office of the United States Trade Representative (USTR). "Harmonized System and World Customs Organization." http://www.ustr.gov/trade-topics/industry-manufacturing/industrial-tariffs/tariff-schedules

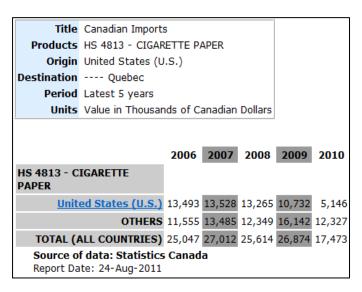
¹³³ Framework Convention Alliance, 2010. "Key Inputs". *Briefing Note: Fourth Session of the Intergovernmental Negotiating Body on an Illicit Trade Protocol*, mars 2010. http://www.smokefreepartnership.eu/IMG/pdf/10._INB-4_briefing_note-_Key_Inputs.pdf

¹³⁴ Framework Convention Alliance, 2010. "Key Inputs". *Briefing Note: Fourth Session of the Intergovernmental Negotiating Body on an Illicit Trade Protocol*, mars 2010. http://www.smokefreepartnership.eu/IMG/pdf/10._INB-4_briefing_note-_Key_Inputs.pdf

surveillance plus méticuleuse des cargaisons codées de cette manière, ou de cargaisons provenant de fabricants d'intrants à l'industrie de la cigarette pourrait juguler l'apport de composantes clefs utilisées pour la fabrication illicite de cigarettes ou au moins en augmenter le prix, en forçant l'entremise de plusieurs intermédiaires.

Malgré ces informations, le Groupe de travail sur le commerce illicite des produits de tabac de la Sécurité publique du Canada concluait en 2009 que des restrictions sur « les précurseurs utilisés pour fabriquer des produits de tabac » n'étaient pas une « option viable » car « aucun précurseur n'est utilisé exclusivement pour fabriquer des cigarettes et d'autres produits de tabac ». Nous ne partageons pas cet avis. Une portion des cargaisons d'intrants pourrait réussir à déjouer les contrôles grâce à de fausses déclarations quant au contenu des cargaisons ou des codes tarifaires; il est également vrai qu'aux yeux d'un douanier, des rouleaux de papier à cigarette peuvent ressembler à des rouleaux de papier destinés à l'impression de bibles. Sauf qu'il existe un nombre très restreint de fabricants licites de cigarettes et que des statistiques d'importation sont déjà colligées année après année (voir l'annexe D). Pourquoi ne pas se donner la peine de mettre un place un système qui obligerait les cigarettiers licites à notifier l'attente et la livraison de commandes spécifiques d'intrants ?

Pour rester profitables, les guelgues 50 usines illicites situées du côté canadien des réserves ne peuvent pas être alimentées en intrants arrivant au compte-gouttes, cachés dans une camionnette familiale ou via de petits bateaux. Pour demeurer viables et profitables, les usines illicites de cigarettes doivent elles aussi rester productives et être alimentées en matières première à l'échelle industrielle. Ainsi, les statistiques récoltées par les autorités (grâce aux déclarations de particuliers, de courtiers en dédouanement, d'agents douaniers, d'inspecteurs, de camionneurs, etc.) révèlent que la baisse de contrebande entre 2009 et 2010 coïncide avec une baisse non surprenante d'importation au Québec de papier de cigarette provenant



des États-Unis (tableau ci-contre). En effet, la valeur des importations de papier de cigarette a chûté de moitié, passant de 10,7 millions de \$ en 2009 à 5,1 millions \$ en 2010.

Il est clair que des contrôles plus sévères sont nécessaires auprès des fabricants, importateurs et exportateurs des composantes utilisées pour la fabrication de cigarettes et ce, dans le but d'empêcher leur acquisition et leur livraison aux usines illicites. Des entreprises procédant à l'approvisionnement en intrants d'usines illicites feraient face à la révocation de leur propre permis (voir point suivant), une amende assez élevée pour être dissuasive, et la possibilité d'une peine de prison. Enfin, la mise en place de tels contrôles au Québec pourraient encourager l'adoption de mesures similaires en Ontario, au fédéral et même aux États-Unis, ce qui nuirait à l'approvisionnement des usines illicites peu importe la voie employée.

2) Instaurer des permis spéciaux pour les entreprises ou individus qui s'adonnent à l'importation, l'exportation ou le transport de matériel utilisé pour la fabrication de cigarettes et tenir un registre des renseignements pertinents

En complément aux contrôles des matières premières et au contrôle québécois du commerce du tabac brut, les autorités devraient limiter, connaître et surveiller les entreprises québécoises qui s'adonnent au commerce d'intrants tels que les filtres et le papier à cigarette, les emballages de cigarettes et les bandelettes d'ouverture. L'obtention d'un permis devrait être conditionnelle à une somme cautionnaire considérable, un chiffre d'affaires établi (pas de nouveaux joueurs) et un historique commercial indiquant le

respect général de la règlementation québécoise et canadienne. Des entreprises ou individus dont le passé est associé au crime organisé devraient se voir refusé ou révoqué un tel permis.

À l'instar de l'article 12 du Règlement sur les permis et les renseignements des producteurs de tabac, un registre devrait rapidement permettre le suivi des intrants spécifiques à la fabrication des cigarettes et ce, pour chaque importateur ou grossiste de même que leurs intermédiaires jusqu'au fabricant de cigarettes lui-même grâce aux renseignements fournis sur une base régulière aux autorités québécoises. Notons que le registre pour les permis de tabac jaune identifie les quantités commercialisées, le nom et l'adresse de l'acheteur, les dates de livraison, les quantités en surplus ou perdues, la localisation exacte du lieu d'entreposage, le nom et l'adresse de l'entrepositaire si l'entreposage est fait par une autre personne ou société ainsi que le nom et l'adresse du transporteur. 135

Présentement, cette forme d'accréditation ne se limite pas qu'aux fabricants de tabac et aux tabaculteurs du Québec. En effet, la mise en place du nouveau régime d'estampillage des produits du tabac (timbre d'accise) en 2010 a été accompagnée d'une série de nouvelles mesures pour contrôler, connaître, limiter et faire le suivi de ceux qui allaient posséder, délivrer ou entreposer les timbres d'accise. L'obtention des timbres d'accise est limitée aux titulaires de licence de tabac et des personnes visées par règlement, qui doivent fournir la caution déterminée par le ministre fédéral du Revenu et « rendre compte et [...] tenir les registres nécessaires ».

3) Obliger la délivrance de rapports mensuels pour toute personne possédant des permis spéciaux en lien avec la fabrication, l'entreposage et la vente de produits du tabac et d'intrants spécifiques aux produits du tabac

Mis à par les vendeurs qui interagissent directement avec le consommateur, c'est-à-dire les détaillants, tous les autres intermédiaires en amont dans la chaine de production et de distribution des produits du tabac ainsi que leurs composantes spécifiques devraient être tenus de rapporter aux autorités québécoises un bilan mensuel de la marchandise d'intérêt (des unités) ayant entrée et sortie dans le cadre de leurs activités commerciales en lien avec le tabac. Pour un produit qui est aussi néfaste et coûteux pour la société, il est insensé que les autorités effectuent aussi peu de suivi afin de détecter le moment, le lieu et la source des détournements de ces produits et de leurs composantes vers le marché noir.

Outillé de tels renseignements, le Québec encouragerait la diligence des personnes impliquées dans le commerce des produits du tabac de même que le refus de vendre des cigarettes ou leurs composantes à un destinataire douteux. Les autorités seraient mieux placées pour imposer une responsabilité stricte, c'est-à-dire l'imposition d'amendes sérieuses, aux fabricants d'intrants et à leurs intermédiaires lorsque leurs produits s'avèrent alimenter les fabriques illicites de cigarettes. En Europe, certains fabriquant de cigarettes se sont vu imposés une responsabilité stricte suite à des ententes judiciaires. ¹³⁷

4) Favoriser l'interception et la saisie de tabac de contrebande par les divers corps policiers et inspecteurs du Québec, notamment ceux des municipalités, grâce à la mise en place d'outils simples et adéquats, dont un inventaire des produits du tabac vendus légalement au Québec

Présentement, il y a un éventail de lois et de règlements qui régissent les produits du tabac avec des sanctions variées et dont le respect est assuré par différentes instances gouvernementales (ex. taxes, mises

¹³⁵ **Gouvernement du Québec, 2004**. *Règlement sur les permis et les renseignements des producteurs de tabac.* http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=3&file=/M_35_1/M35_1R282.HTM

¹³⁶ Agence du revenu du Canada, 2011. « EDN28 - Devenir une personne visée par règlement sous le nouveau régime d'estampillage des produits du tabac », Loi de 2001 sur l'accise - avis sur les droits d'accise, mars 2011. http://www.cra-arc.gc.ca/F/pub/em/edn28/edn28-f.html

¹³⁷ Action pour une enfance sans Tabac, 2008. Commerce illicite du tabac : Profits illégaux et danger public, citant le California Board of Equalization (2007). http://tobaccofreecenter.org/files/pdfs/fr/ILL_overview_fr.pdf

en garde, inflammabilité, promotion, etc.). Cette mosaïque de différentes législations et « polices » rend très complexe la saisie de produits illégaux et l'application de sanctions rapides et appropriées, notamment en ce qui concerne les petits réseaux de distribution et la simple possession de tabac de contrebande. Par exemple, ce ne sont que les inspecteurs de Santé Canada ou de la GRC qui peuvent assurer le respect des règlements sur les mises en garde de santé — pas les inspecteurs ni les policiers québécois. Ceci rend la constitution de la preuve « plus complexe et nécessite l'utilisation des pouvoirs d'enquête prévus au Code de procédure pénale au lieu des pouvoirs d'inspection prévus à la Loi sur le tabac...



Chaque infraction commise exige une preuve qui lui est propre, ce qui alourdit considérablement la gestion documentaire du dossier » 138, selon le Rapport de mise en œuvre de la Loi sur le tabac 2005-2010 du MSSS.

Le rapport explique par ailleurs « qu'aucune loi ne permet à un policier ou à un inspecteur d'exiger, pour fin de contrôle de la légalité, les produits du tabac qu'une personne a en sa possession, à moins que la violation ne soit visiblement évidente. » Or, toujours selon le rapport du MSSS, « peu d'intervenants ont une connaissance de l'ensemble des éléments permettant de déterminer l'ensemble des illégalités d'un emballage illégal de tabac. » Cette complexité de même que le manque de ressources affecteraient non seulement les équipes d'enquêteurs spécialisés mais « mineraient l'efficacité d'une accentuation de la surveillance et de la répression par l'ensemble des policiers. » On comprend alors que même si une personne qui achète du tabac illégal pour sa consommation personnelle est passible d'une amende minimale de 300 \$, peu de policiers seraient susceptibles de signaler l'infraction. En effet, une fois le paquet ouvert ou jeté, les cigarettes de contrebande ressemblent aux cigarettes légales et il n'est pas toujours évident ni facile pour les forces policières de saisir et d'enquêter au sujet des produits suspects.

Or, le ministère de la Santé et Services sociaux (MSSS) a mis sur pied un projet pilote visant à décourager la distribution et la vente de tabac de contrebande dans différentes municipalités québécoises¹³⁹. Pendant la durée des projets nommés « VITAL », les services de police de Laval, Montréal et Sherbrooke, en collaboration avec le MSSS, sensibilisent le public aux conséquences de la contrebande de tabac et cherchent à réprimer les petits réseaux de distribution dans les milieux concernés. À Laval, par exemple, le projet a résulté en 68 accusations, 33 perquisitions et la saisie de plus de 7000 cartouches de cigarettes illégales en plus de l'amélioration de l'environnement sécuritaire des quartiers. ¹⁴⁰

L'introduction d'un inventaire des produits de tabac légaux permettrait de simplifier et d'alléger les preuves, les connaissances et les ressources requises pour intervenir sur la contrebande à l'échelle locale. Les démonstrations d'infraction à l'inventaire seraient assurément plus simples que celles en vertu de la mosaïque actuelle de lois et de règlements. Ainsi, l'inventaire permettrait aux autorités sur le terrain de mieux distinguer les produits légaux de ceux de contrebande et, d'autre part, faciliterait les poursuites pénales auprès des contrevenants. L'inventaire pourrait prendre la forme d'un livret imagé sur papier ou sur Internet et un policier consulterait l'inventaire de la même façon que l'immatriculation d'un véhicule peut être analysée à distance par n'importe quel agent de police.

L'apposition obligatoire d'un marquage codifié sur chaque cigarette légale par son fabricant — comme le fait déjà Singapour¹⁴¹ — permettrait d'identifier le manufacturier, la marque et la destination légale (ex : province), par exemple à l'aide d'une série de numéros (voir figure ci-contre). Ainsi, même en l'absence du paquet, une autorité consultant l'inventaire pourrait discerner s'il s'agit d'un produit de contrebande et intervenir au besoin. Le consommateur en possession d'une cigarette non marquée pourrait voir son produit confisqué (et détruit) et recevoir une amende.

¹³⁸ Ministère de la Santé et des Services sociaux, Rapport sur la mise en œuvre de la Loi sur le tabac 2005-2010, page 35, 18 octobre 2010. http://cqct.qc.ca/Documents_docs/DOCU_2010/RAPP_10_10_18_RapportMiseEnOeuvreLoTabac_2010.pdf

¹³⁹ Morrisette, H. « Contrebande de tabac: d'autres opérations à venir », *Courrier Laval*, 29 octobre 2008. http://www.courrierlaval.com/Actualites/Faits-divers/2008-10-29/article-1155797/Contrebande-de-tabac%3A-dautres-operations-a-venir/1

¹⁴⁰ Communication personnelle avec le Service de lutte contre le tabagisme, Ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec, 2010.

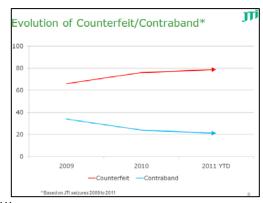
¹⁴¹ Singapore Customs, E-Newsletter « Cigarette sticks to bear "SDPC" marking from next year », 2008. http://www.customs.gov.sg/insync/issue03/features/sdpc.html

Ces quelques outils législatifs permettraient aux 15 000 policiers du Québec d'effectuer, eux aussi, des activités de surveillance et d'enquête au niveau de la distribution et de la possession de produits de contrebande et ce, de façon considérablement simplifiée.

Enfin, l'inventaire pourrait s'autofinancer en rendant l'inscription à l'inventaire payante. Cet aspect d'« autofinancement » est, selon nous, un élément critique qui assurerait que les opérations anticontrebande ne s'effectuent pas aux dépends des autres investissements dans la lutte contre le tabac. D'ailleurs, un meilleur contrôle de la contrebande sert bel et bien les intérêts économiques des cigarettiers, qui perdent ainsi moins de ventes au profit du marché noir.

Mesures québécoises pour lutter contre les cigarettes fabriquées légalement mais vendues illégalement, de même que les cigarettes de contrefaçon

Bien que le problème actuel de contrebande en est un occasionné surtout par des fabricants illégaux, le Québec devrait également s'outiller pour lutter et prévenir tous les types de produits de tabac de contrebande. Bien qu'il s'agisse d'un phénomène relativement marginal au Canada, la contrefaçon est à la hausse à travers le monde, comme le signalait récemment le fabricant JTI-Macdonald. De plus, dans son rapport couvrant ses activités anti-contrebande de mai 2008 à mai 2009, la GRC explique que même « si les produits du tabac contrefaits ne comptent que pour une faible part du commerce illicite du tabac, ils ne sont pas négligeables pour autant ». Les autorités canadiennes



ont saisi 88 000 cartons de cigarettes contrefaites en 2008. ¹⁴⁴ La vente illégale de cigarettes dans la chaine de distribution légitimes (donc vraisemblablement en paquets d'apparence légale et non en sacs «ziplock ») a également été soulevée par Imperial Tobacco, qui rapportait que 24 % des produits de contrebande étaient achetés auprès d'un détaillant légal (dépanneur, station d'essence, etc.) en 2006 et 16,7 % en 2007. ¹⁴⁵

Certes, la contrebande qui prévaut actuellement est bien différente de celle observée dans les années 90. Auparavant, on constatait surtout le détournement de produits fabriqués légalement, alors que l'actuel marché de la contrebande est majoritairement alimenté par la fabrication illégale depuis les réserves amérindiennes. Néanmoins, la contrebande des années 90 et celle d'aujourd'hui impliquent toutes deux des trafiquants opérant à partir des réserves transfrontalières, démontrant à quel point les trafiquants s'adaptent pour mieux exploiter les mailles du système. Les mesures qui suivent permettraient au Québec de prévenir ou d'éliminer des phénomènes qui existent déjà, mais qui sont pour l'instant secondaires par rapport à la contrebande de produits fabriqués dans les territoires amérindiens transfrontaliers.

¹⁴² Présentation de JTI-Macdonald le 11 juin 2011 à Sofia, Bulgarie. http://www.cqct.qc.ca/Documents_docs/DOCU_2011/INDU_Contraband_JTI_2011presentation.pptx

¹⁴³ **Gendarmerie royale du Canada, 2009**. *Stratégie de lutte contre le tabac de contrebande : Rapport d'étape pour la période allant de mai 2008 à mai 2009*. http://www.rcmp-grc.gc.ca/ce-da/tobac-tabac/tobacco-tabac-prog-2008-fra.htm#3b

¹⁴⁴ **Gendarmerie royale du Canada, 2009**. *Stratégie de lutte contre le tabac de contrebande : Rapport d'étape pour la période allant de mai 2008 à mai 2009*. http://www.rcmp-grc.gc.ca/ce-da/tobac-tabac/tobacco-tabac-prog-2008-fra.htm#3b

¹⁴⁵ Imperial Tobacco Canada, 2008. « Documentation au soutien de la présentation d'Imperial Tobacco présentée au Comité permanent de la Sécurité publique et Nationale », 5 mai 2008 (page 30).
http://www.cgct.qc.ca/Documents_docs/DOCU_2008/MEMO_08_05_05_IT_ITC_BriefToPublicSafetyFR.pdf

5) Instaurer un marquage distinctif (ex. bandelette d'ouverture ou « tear tape », timbre, autre repère visuel permanent) pour les produits destinés à la vente légale sur réserve et dans les boutiques transfrontalières (« duty-free »)

Présentement, les produits vendus légalement sur les réserves pour des consommateurs autochtones (exempts de la taxe québécoise sur le tabac) sont identiques aux produits vendus sur le marché régulier. Les autorités n'ont aucun repère pour savoir si un produit sensé être vendu détaxé à un Amérindien sur une réserve a plutôt été détourné pour être vendu à rabais hors-réserve. Le marquage distinctif servirait à informer les autorités du statut, par exemple, d'un paquet taxé ou détaxé du Maurier. Si certains consommateurs ne sont pas préoccupés par la légalité de leurs cigarettes, d'autres le sont. Un élément visuel reconnu pourrait, en plus de conscientiser les consommateurs, stigmatiser et décourager l'achat de produits qui ont de toute évidence été détournés.

Similairement, les produits destinés à la vente détaxée dans les boutiques transfrontalières devraient porter un marquage différent des produits destinés à la vente régulière.

Le manque de marque distinctive entre les produits destinés à la vente régulière et à la vente détaxée invite l'abus et n'encourage pas l'application des lois par les corps policiers. La vente de produits détaxés sur le marché régulier pourrait être détectée plus facilement et passible d'amende si les produits destinés à la vente détaxée portaient une marque distinctive.

La Colombie-Britannique, l'Alberta, la Saskatchewan, l'Ontario et la Nouvelle-Écosse obligent l'apposition de bandelettes d'ouverture de couleur différente pour des produits destinés à des marchés détaxés comme une réserve amérindienne. Ainsi, les paquets de cigarettes en vente régulière sur le marché ontarien possèdent une bandelette d'ouverture de couleur jaune alors que ceux destinés à la vente sur les réserves ont une bandelette d'ouverture de couleur pêche.

6) Obliger l'apposition d'un marquage permanent (« QC ») indiquant que les produits du tabac sont destinés à la vente au Québec

Comme tous les produits du tabac fabriqués légalement au pays, ceux destinés à la vente au Québec possèdent le nouveau timbre d'accise fédéral. De plus, la bandelette blanche qui porte l'inscription « Québec » montre que la taxe québécoise sur le tabac a été acquittée. Or, une fois le paquet ouvert, la bandelette disparait et il est très difficile de savoir à quel marché le produit était destiné. Puisque les taxes québécoises sur le tabac sont les plus faibles au Canada, il est possible que des produits destinés au Québec se retrouvent sur le marché noir en vente dans le reste du Canada. Pour décourager ce genre de commerce et faciliter les interventions policières, les paquets de cigarettes destinés au marché québécois devraient comporter un marquage permanent « QC » bien visible. L'Ontario oblige déjà un tel marquage, bien qu'il soit peu visible.

7) Collaborer avec le fédéral pour la mise en place d'un système de marquage et de traçage pour tout produit du tabac vendu ou distribué au Québec

La Convention-cadre pour la lutte anti-tabac (CCLAT), soit le traité international de l'Organisation mondiale de la santé pour éliminer le tabagisme, a été ratifié par le Canada en 2005 avec l'appui de l'Assemblée nationale du Québec. ¹⁴⁶ La CCLAT recommande un système complet de marquage pour assurer la traçabilité des produits, afin de mieux combattre la contrebande et, surtout, la contrefaçon et les produits détournés.

¹⁴⁶ Assemblée nationale du Québec, 2004. « Motion proposant que l'Assemblée approuve la Convention-cadre de l'Organisation mondiale de la santé pour la lutte antitabac ». Journal des débats. Vol. 38 N° 121, 15 décembre 2004. www.assnat.qc.ca/FRA/37legislature1/Debats/journal/ch/041215.htm

Les grands fabricants européens de cigarettes (auxquels plusieurs fabricants au Canada sont rattachés) ont eux-mêmes développé divers procédés de marquage (codes-barres, tampons fiscaux digitaux, encre cryptique sur les bandelettes d'ouverture, etc.) pour pouvoir distinguer leurs produits de ceux de la contrefaçon et pour suivre leurs produits jusqu'à une destination ultérieure, parfois même jusqu'au consommateur.

Au Canada, nous bénéficions depuis cette année d'un timbrage apposé directement sur les paquets de cigarettes. Ce timbre permet d'identifier rapidement les produits contrefaits puisque seuls les fabricants légitimes peuvent munir leurs produits d'un tel marquage valide.

Or, les groupes de santé ont réclamé du gouvernement fédéral que ce timbrage soit associé à un système de traçabilité depuis plus cinq ans, mais le gouvernement fédéral s'est limité à l'apposition obligatoire des timbres sans les incorporer à un tel système. Bien qu'il soit préférable que ce soit le gouvernement fédéral qui implante et gère un système qui s'étendrait aux autres provinces et territoires, son manque de volonté nous pousse à réclamer la mise en place éventuelle d'un système spécifique au Québec.

Les caractéristiques technologiques (visibles ou invisibles) de ce timbre pourraient facilement être adapté afin d'identifier (ou coder) chaque produit et le lier à un système de traçage permettant d'obtenir des renseignements sur chacune des étapes de la chaîne de distribution, du manufacturier jusqu'au détaillant. (Des services de livraison de colis comme FedEx et UPS utilisent des systèmes semblables depuis plusieurs années.) Un système de traçabilité indiquerait aussi à quel moment le produit a été contrôlé une dernière fois avant d'être détourné, ce qui constituerait un excellent point de départ pour une enquête policière. Si des cigarettes sont volées alors qu'elles sont en transit, le code dissimulé dans les timbres pourrait éventuellement être repéré par le système, ce qui rendrait toute tentative de revente risquée. Dans certains cas, les autorités peuvent même retracer le nouveau parcours emprunté, identifiant les lieux d'entreposage, etc.

Des systèmes de traçabilité à divers degrés sont présentement en place en Californie, en Turquie et au Brésil. La Californie a récupéré 75 millions de dollars US en impôts après seulement deux années d'exploitation de son système. Le coût du système californien est estimé à environ neuf millions de dollars par an, soit un coût considérablement plus faible que les bénéfices obtenus. Les

Comme pour le timbre d'accise fédéral, le gouvernement serait l'émetteur du marquage codé. Tout fabricant ou importateur de produits du tabac au Québec aurait l'obligation d'acheter le timbre codé, de l'apposer sur chacun de ses produits et de les inscrire au système de traçage que gèrerait Québec. Divers intervenants (policiers spécialisés, inspecteurs du MSSS (tabac), inspecteurs du ministère du Revenu, etc.) seraient outillés (lecteurs, etc.) afin d'assurer la surveillance et la conformité des produits et des lieux de vente pour lesquels ceux-ci sont destinés.

Mesures fédérales

Des mesures fédérales sur la question de la contrebande seraient les bienvenues, mais force est de constater que le Québec devra ou bien exercer plus de pression sur Ottawa, ou bien créer lui-même des précédents. Après tout, le Québec a été la première juridiction canadienne à interdire la commandite d'évènements sportifs et culturels aux produits du tabac. Il fut également le premier à interdire la vente des produits de tabac dans les pharmacies, les kiosques extérieurs, les bars ou par des cigarettes girls. En ce qui a trait à la contrebande, le Québec devra être tout aussi avant-gardiste que lorsqu'il a, en 2004, restreint la tabaculture à des producteurs possédant des permis et qui avaient l'obligation de divulguer à qui et quand ils vendaient leur tabac.

Action pour une enfance sans tabac, 2008. Commerce illicite du tabac : Profits illégaux et danger public, citant le California Board of Equalization (2007). http://tobaccofreecenter.org/files/pdfs/fr/ILL_overview_fr.pdf

¹⁴⁸ Non-Smokers' Rights Association, 2009. Contraband Tobacco, citant le California State Auditor (2006). http://www.nsra-adnf.ca/cms/file/pdf/Contraband_Spring2009.pdf

¹⁴⁹ Action pour une enfance sans Tabac, 2008. *Commerce illicite du tabac : Profits illégaux et danger public*, citant le California Board of Equalization (2007). http://tobaccofreecenter.org/files/pdfs/fr/ILL_overview_fr.pdf

8) Maintenir le poste frontalier près de Cornwall et multiplier les ressources spécialisées

Jusqu'en 2009, le poste frontalier près de Cornwall était situé sur une île du côté canadien de la réserve d'Akwesasne. En juillet 2009, les autorités canadiennes ont déménagé ce poste, de façon dite « temporaire », près de Cornwall et à l'extrémité canadienne du seul pont qui traverse le St-Laurent dans cette région. ¹⁵⁰ La ville de Cornwall est située sur la rive ontarienne et ne fait pas partie de la réserve. Le déplacement du poste frontalier en juillet 2009¹⁵¹ coïncide avec la baisse impressionnante du marché de contrebande au Canada. Plusieurs reportages médiatiques, dont une enquête de la CBC, rapportaient une hausse importante du prix des cigarettes de contrebande et une pénurie de ces produits à l'époque. ¹⁵²

En outre, le déplacement du poste a eu pour effet d'intercepter le trafic à grande échelle (par camion) qui évitait auparavant ce poste douanier. Bien que de petites embarcations et d'autres véhicules personnels munis de cargaisons illicites puissent encore traverser le St-Laurent (surtout l'hiver), les contrebandiers ne peuvent plus aussi aisément franchir la frontière s'ils transportent de grandes quantités de cigarettes en camion.

Il est donc primordial pour le gouvernement fédéral de maintenir le poste douanier à son emplacement actuel et d'y dédier les ressources nécessaires à une surveillance accrue et adéquate.

Par ailleurs, cette initiative montre l'importance d'avoir des équipes spécialisées sur le terrain qui enquêtent et surveillent les stratégies utilisées par les contrebandiers, ce qui leur permet de mettre de l'avant des correctifs des plus pertinents.

Entamer les procédures pour faire fermer les quelques 50 fabricants illicites de cigarettes situés sur trois réserves amérindiennes

Compte tenu des complexités historiques, sociales et constitutionnelles liant les réserves transfrontalières Mohawk au Canada, il n'est pas surprenant que les moyens traditionnels pour réprimer les activités criminelles aient conduit à des résultats mitigés. Nous saluons bien entendu le travail, la diligence et les réussites de la multitude d'intervenants, en particulier ceux sur le terrain qui prennent quotidiennement d'énormes risques. La répression a résulté en d'innombrables saisies mais nous croyons que les gouvernements ne doivent pas hésiter à renforcer les mesures en vigueur à l'aide de nouveaux mécanismes prometteurs et innovateurs.

À cet effet, de meilleurs contrôles sur l'importation, la distribution des matières premières et les agents intermédiaires impliqués dans la fabrication des cigarettes constituent une avenue prometteuse pour ébranler et juguler la chaine d'approvisionnement des fabriques illégales. Le Québec doit faire pression sur Ottawa et mettre de l'avant son savoir-faire. Pensons à l'efficacité du système et du plan de conversion de la tabaculture au Québec comparativement au fiasco mis de l'avant par Ottawa pour les tabaculteurs de l'Ontario. On retrouvait seulement deux tabaculteurs licenciés au Québec en 2011 et aucun d'eux n'a semé de tabac cette année, témoignant de la conversion réelle de leurs activités. Or, la production de tabac est

¹⁵⁰ CBC, 2009. "Temporary Cornwall border post opens", 13 juillet. http://www.cbc.ca/news/canada/story/2009/07/13/cornwall-border-post855.html

¹⁵¹ CBC, 2009. "Temporary Cornwall border post opens", 13 juillet. http://www.cbc.ca/news/canada/story/2009/07/13/cornwall-border-post855.html

¹⁵² CBC, 2009. "Contraband cigarette trade hit by border dispute", 1er septembre. http://www.cbc.ca/news/canada/ottawa/story/2009/08/31/ottawa-contraband-cigarette-smuggling-cornwall.html

¹⁵³ CBC, 2009. "Temporary Cornwall border post opens", 13 juillet. http://www.cbc.ca/news/canada/story/2009/07/13/cornwall-border-post855.html

tout autant voire plus importante depuis que le fédéral a investi 300 millions de dollars en 2008 pour aider les producteurs à se convertir. 154

En mettant de l'avant les mesures décrites précédemment en points 1, 2 et 3, le Québec contribuerait à limiter et à handicaper la production effectuée à partir des réserves et qui emprunte probablement de nombreuses infrastructures en territoire québécois avant d'être acheminée aux réserves.

10) Faire pression sur les autorités américaines pour faire fermer les usines illicites de cigarettes sur le territoire américain de la réserve d'Akwesasne

Akwesasne représente le point le plus vulnérable de toute la frontière canado-américaine. La situation actuelle touchant la contrebande du tabac constitue une grande menace à la sécurité frontalière et nationale tant pour les États-Unis que pour le Canada. C'est dans les meilleurs intérêts de ces deux pays d'éliminer cette menace; si la situation contraire se produisait et que de vastes quantités de cigarettes de contrebande provenant du Canada inondaient le marché américain – coûtant aux gouvernements fédéral et des états plus de 10 milliards de dollars (montant équivalent pour fin de comparaison) chaque année –, le gouvernement américain insisterait sans aucun doute pour que les autorités canadiennes éradiquent la source canadienne de ce problème.

Le silence et la non-intervention du département américain de la « Homeland Security », une des agences gouvernementales les mieux outillées et les plus influentes du gouvernement américain, n'est pas banale. Ni les rapports d'état de la GRC, ni ceux de la Sécurité publique du Canada ou de l'Agence des services frontaliers du Canada ne signalent d'implication ou d'intérêt de la part de la « Homeland Security » face à cet enjeu. Or, le blanchiment d'argent, le crime organisé et le trafic d'armes et de personnes impliquées dans la contrebande du tabac devraient faire de ce dossier une priorité pour cette agence fédérale américaine de sécurité publique.

Le Québec doit utiliser chaque occasion qui se présente pour inciter les autorités américaines à en faire plus pour fermer les usines illicites sur son territoire. Des enquêtes ont démontré qu'une quantité considérable du tabac brut approvisionnant les réserves provenait des tabaculteurs de la Caroline du Nord. ¹⁵⁵ Le Québec devrait multiplier les actions pour informer les autorités américaines des modalités de traçabilité de son programme de gestion des cultures de tabac.

Comme dans l'ensemble du dossier de la contrebande, les percées des deux dernières années et les interventions de plus en plus concertées des intervenants provinciaux, fédéraux et américains témoignent d'une prise de conscience et d'une sensibilité accrue des décideurs américains, notamment ceux de l'État de New York.

H – CONCLUSION

Le dossier de la contrebande est loin d'être réglé. Les interventions québécoises et certaines du fédéral ont occasionné des impacts positifs, mais beaucoup reste cependant à faire et il est désolant de voir des mesures prometteuses demeurer sur les tablettes. Tout comme le tabac brut, les autres intrants servant à la fabrication des cigarettes doivent être mieux contrôlés et les autorités doivent contrôler et connaître ceux qui s'adonnent au commerce des matières premières concernées.

Québec doit rester vigilant et mieux outiller l'ensemble des corps policiers pour intervenir rapidement et de façon simplifiée pour intercepter, saisir et pénaliser ceux qui fabriquent, distribuent, vendent et

¹⁵⁴ Médecins pour un Canada sans fumée, 2010. "Federal government continues to subsidize tobacco farmingafter spending \$300 million to phase it out", communiqué de presse, 16 février. http://www.marketwire.com/press-release/Federal-government-continues-to-subsidizetobacco-farming-1117225.htm

¹⁵⁵ Éditorial, **National Post**, « Just say no to contraband cigarettes ». http://www.nationalpost.com/opinion/columnists/story.html?id=af6a15f5-cb82-42cc-9381-e841c748b001

consomment des produits du tabac illicites. Des ressources spécialisées supplémentaires seront sans doute nécessaires mais en habilitant plusieurs ressources existantes (inspecteurs du tabac, inspecteurs du Revenu, corps policiers municipaux), il sera possible d'optimiser leur capacité immédiate d'intervention efficace sur cet enjeu.

Enfin, il est important de rappeler que le problème de la contrebande de tabac constitue d'abord et avant tout un problème de santé publique et que l'intérêt public en matière de santé est diamétralement opposé aux intérêts économiques des entreprises impliquées dans le commerce du tabac. La mission de ces entités est totalement étrangère à celle des taxes sur le tabac, qui est de décourager le tabagisme et d'encourager la cessation. Ainsi, nous espérons que la Commission des finances publiques soulignera qu'en parallèle aux efforts supplémentaires nécessaires pour s'attaquer directement à la contrebande, il est tout aussi important pour le gouvernement de poursuivre les initiatives de lutte contre le tabagisme en assurant un régime de taxation robuste et en empêchant toute forme de promotion du tabac.

ANNEXE A

Données compilées sur les marques de cigarettes préférées des jeunes au Québec en 2008/2009, basées sur l'Enquête sur le tabagisme chez les jeunes (Santé Canada, 2011)

Enquête auprès des élèves réalisée dans le cadre de l'ETJ de 2008-2009

Résultats pondérés pour le Québec (données provenant de Santé Canada)

Quelle marque de cigarettes fumes-tu habituellement?

Total de l'échantillon pour la question (ils sont fumeurs) No. total de fumeurs				50 01:
				49 79
No. éliminé de la question (ne f		21		
Pas de marque habituelle/régu	lière			3 61
Total Imperial Tobacco	AN / A NITH CLUB 4	/f 211 - \		8 004
	AVANTI SLIM	(famille)	0	
	DU MAURIER	(famille)	4 663	
	JOHN PLAYER'S SPECIAL	(famille)	48	
		,		
	MATINEE SLIMS	(famille)	0	
	Peter Jackson	(famille)	2 533	
	Player's	(famille)	565	
T	VICEROY	(famille)	195	40.70
Total JTI-Macdonald	5)(5,65,7 4	/6 · · · · · · ·		19 72
	EXPORT "A"	(famille)	4 193	
	Legend	(famille)	0	
	Macdonald	(famille)	15 531	
TOTAL RBH				6 750
	ACCORD	(famille)	1 274	
	B&H	(famille)	1 008	
	BELMONT	(famille)	0	
	BELVEDERE	(famille)	105	
	CANADIAN CLASSICS	(famille)	39	
	CRAVEN "A"	(famille)	52	
	MARK TEN	(famille)	3 208	
	NUMBER 7	(famille)	991	
	ROTHMANS	(famille)	0	
	VISCOUNT	(famille)	73	
Total autres				2 98
Total marques américaines			220	
Total autres (que les 47 catégories du questionnaire) 2 765				
Total autochtones				871
Marques autochtones ou prove	nant de territoires autochto	nes 8	3 717	

Informations supplémentaires sur l'Enquête : http://www.hc-sc.gc.ca/hc-ps/tobac-tabac/research-recherche/stat/index-fra.php .

Les résultats (bruts et pondérés) proviennent de chercheurs de Santé Canada.

Tableau 2 : Marques habituelles de cigarette fumées par les élèves (sec. I à V) du Québec en 2008/2009.

Résultats compilés (données pondérées Québec)			Nombre	%
Pas de	Pas de marque habituelle		3613	7%
Marq	ues autochtoi	nes	8717	18%
1-	JTI	Macdonald	15 531	31%
2-	ITC	du Maurier (famille)	4 663	9%
3-	JTI	Export"A" (famille)	4193	8%
4-	RBH	Mark Ten (famille)	3 208	6%
5-	ITC	Peter Jackson (famille)	2 533	5%
6-	RBH	Accord (famille)	1274	3%
7-	RBH	B&H SILVER (famille)	1008	2%
8-	Ensemble de	s autres marques	5 053	10%
		Autres marques 2 765		
		Marques américaines 220		
	ITC	JOHN PLAYER'S SPECIAL 48		
	ITC	Player's 565		
	ITC	VICEROY 195		
	RBH	BELVEDERE 105		
	RBH	CANADIAN CLASSICS 39		
	RBH	CRAVEN "A" 52		
	RBH	NUMBER 7 991		
	RBH	VISCOUNT 73		
No. to	otal de fumeu	rs	49 793	100%

Figure 1 : Fabricant des marques de cigarettes habituellement fumées par les jeunes (sec. I à V) du Québec en 2008/2009.

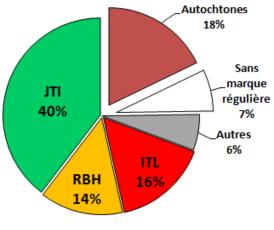
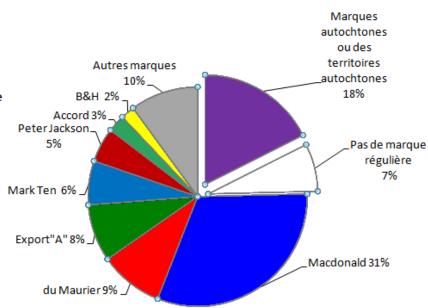


Figure 2 : Marques de cigarettes habituellement fumées par les jeunes fumeurs (sec. I à V) du Québec en 2008/2009.



ANNEXE B

Sondage de l'AQDA / ACDA : Quelques commentaires sur ce « drôle » de sondage



4126, rue St-Denis, Montréal, Québec H2W 2M5 • Tél.: (514) 598-5533 • Téléc.: (514) 598-5283 • coalition@cqct.qc.ca

Sondage de l'AQDA / ACDA : Quelques commentaires sur ce « drôle » de sondage¹

(8 juin 2009)

1) L'AQDA / ACDA déforme les réponses de ce sondage pour supporter ses conclusions fautives

Lorsque l'on demande à <u>des fumeurs</u> si la hausse des taxes a été « selon votre expérience personnelle » efficace pour inciter les gens à arrêter de fumer, quelle pensez-vous est leur réponse ? Évidemment, cela n'a pas fonctionné pour eux! (Rappelons que 80 % des fumeurs veulent cesser de fumer.)

Conclure que les taxes élevées n'ont généralement pas d'effet sur la cessation de fumer à partir de l'opinion de fumeurs qui n'ont pas réussi à arrêter de fumer est tout à fait ridicule.

Le sondage demande aux ex-fumeurs quelle est la <u>principale</u> raison qui les a incités à arrêter de fumer. Résultat : 61 % répondent leur santé et 6 % répondent le prix trop cher du tabac. Mais dans la vraie vie, <u>ces motifs ne sont pas mutuellement exclusifs</u>, comme le laisse entendre le sondage. En fait, la santé joue en quelque sorte un rôle universel dans la décision d'arrêter une habitude mortelle. Le prix, le respect de l'entourage et la « volonté personnelle » sont des motifs secondaires, mais parfois déterminants.

Sondage AQDA /ACDA: Question à des <u>fumeurs</u>:

« Depuis l'année 2001, les gouvernements ont beaucoup augmenté les taxes sur le tabac pour inciter les gens à fumer moins ou à cesser de fumer. Selon votre expérience personnelle, cette mesure a-t-elle été efficace? » RÉPONSE : 73 % répondent non.

Sondage AQDA /ACDA:

« Quelle a été votre principale motivation à arrêter du fumer? » RÉPONSE : 61 % pour souci de santé; 6 % tabac trop cher

Un sondage <u>scientifique</u> aurait demandé quels motifs (<u>au pluriel</u>) incitent les gens à arrêter de fumer. L'enquête faite pour le compte des ministères de la Santé et des Finances² pose justement cette question. Résultat : 45% des fumeurs ou ex-fumeurs mentionnent « le coût de la cigarette ».

Conclure que le prix élevé n'a « qu'un effet marginal – et encore – sur la réduction du tabagisme » parce que la majorité des fumeurs n'ont pas invoqué le prix comme étant leur « principale motivation » est complètement malhonnête. En réalité, près de la moitié des fumeurs considèrent que le prix élevé du tabac contribue à la décision d'arrêter. Et n'oublions pas tous les jeunes qui, en raison des prix élevés, ont décidé de ne pas commencer à fumer. Les prix élevés sur le tabac demeurent toujours une stratégie de réduction et de prévention efficace.

Le sondage demande <u>aux fumeurs</u> quelle serait leur réaction face à une baisse importante des taxes. À partir de cette question, l'AQDA / ACDA conclut que cette baisse n'aurait aucun impact sur la « hausse du tabagisme ». Cet argumentaire est si tordu qu'il est difficile d'en démêler la logique :

Sondage AQDA / ACDA:

« Si le gouvernement baissait de manière importante les taxes sur le tabac, quelle serait votre réaction? » RÉPONSE : Pour 83 % cela ne « changerait rien »

¹ Association québécoise des dépanneurs en alimentation / Association canadienne des dépanneurs en alimentation (AQDA / ACDA), site Web, juin 2009, http://www.quebeccontrebande.com/index.html

² **Jolicoeur & Associés**, « L'usage du tabac, les habitudes des fumeurs et l'opinion de la population à l'égard du tabac », automne 2007, http://www.msss.gouv.gc.ca/sujets/santepub/tabac/download.php?f=7926e5facc4e7e5cadeddcff9ff3fd44

L'impact des prix élevés du tabac est une réduction du <u>taux de tabagisme</u> (pourcentage de fumeurs), en plus d'une réduction du nombre de cigarettes fumées par fumeur. L'augmentation des taxes est un <u>incitatif à arrêter</u> de fumer. Si on baisse les taxes, on <u>annule cet élément incitatif, soit une perte pour</u> la santé publique.

Par contre, personne ne s'attend à ce qu'une baisse des taxes pousse la majorité des fumeurs (qui fument malgré les prix élevés) à augmenter de façon significative la quantité de tabac qu'ils fument. Les fumeurs ajustent leur consommation <u>principalement</u> en fonction de leur <u>besoin de nicotine</u>... d'où la réponse majoritaire des fumeurs qu'une baisse des prix « ne changerait rien » pour eux.

La prétendue conclusion voulant qu'une « baisse des taxes ait un impact zéro sur la hausse du tabagisme » repose sur le fait que l'AQDA / ACDA confond le taux de tabagisme avec le nombre de cigarettes fumées par les fumeurs actuels, deux concepts totalement différents.

2) Le sondage AQDA / ACDA utilise des préambules truffés d'exagérations et manifestement biaisés

Aucune source crédible d'information n'a fait état d'un taux aussi élevé de contrebande (près de 50 %) ou d'un développement éventuel aussi excessif (75 % dans quelques années). L'étude maison de l'ACDA ellemême contredit cette dernière affirmation. Basée sur les mégots de cigarettes autour des écoles, l'étude suggère un plafonnement de la contrebande au Québec, avec un nombre de mégots de cigarettes illégales plutôt stable, ayant même « diminué de 1% au Québec »³ entre 2007 et 2008. De plus, la revue pour les dépanneurs YCM rapporte que la vente de cigarettes légales a même augmenté de 2.3 % au Québec entre 2007 et 2008⁴. Imperial Tobacco estime le marché de contrebande à 40.1 % au Québec en 2008⁵, tandis que Philip Morris International (propriétaire de Rothmans, Benson & Hedges) l'estime à 22 % au Canada⁶.

Sondage AQDA /ACDA:

« Compte tenu de l'ampleur actuelle de la contrebande de tabac qui atteint <u>près de 50 %</u> <u>du marché, ... »</u>

« Le commerce illégal du tabac <u>est en pleine</u> <u>expansion</u> au Québec. Il occupe présentement près de la moitié du marché... »

« Le commerce illégal ... pourrait représenter jusqu'à <u>75 % du marché</u> d'ici quelques années. »

[Choix de réponse :] « Les taxes élevées sont de toute évidence un échec : en stimulant la contrebande, elles ont permis aux fumeurs de fumer pour encore moins cher qu'avant. »

[Nos soulignés]

Il y a peu de données fiables récentes. Selon le ministère des Finances du Québec, 25 % des cigarettes

consommées au Québec étaient illégales en 2006⁷. On peut estimer qu'entre 2005 et 2007 au Canada, le marché de la contrebande s'est accaparé autour de 17% du marché légal.⁸ Le pourcentage du marché de la contrebande est sans doute plus élevé aujourd'hui qu'en 2006 ou 2007. La contrebande au Québec et en Ontario est également plus élevée que la moyenne canadienne.

Il est tout à fait impossible d'accorder la moindre crédibilité à des réponses fondées sur des préambules aussi exagérés et biaisés.

³ L'étude de 2008 avait augmenté le nombre de régions sondées, et ce n'est qu'en incluant ces nouvelles régions (comme Châteauguay, tout proche d'une réserves) que l'étude 2008 a pu « détecter » un hausse. Mais si on compare les régions sondées en 2007 avec les régions sondées en 2008, l'étude 2008 conclut qu'il y a « une incidence du tabac illicite stationnaire ». **ACDA**, « Étude sur la contrebande de tabac chez les jeunes, 2008 », page 10, dernier paragraphe, 14 septembre 2008. http://www.acda-aqda.ca/Etude_Contrebande_Jeunes_2008_MTL.pdf

⁴ Your Convenience Manager, « Not so dark side of tobacco » par Tod Sinclair, page 22, mars/avril 2009, http://www.conveniencecentral.ca/200902/report_notsodarkside.asp?sid=6B89E4FF6CB046FB8AE6A66C81DB4AE3

⁵ Imperial Tobacco, Étude GFK, "Vente de tabac illégale: une crise pour les canadiens », septembre 2008.

http://www.imperialtobaccocanada.com/onewebca/sites/IMP_5YBAUU.nsf/vwPagesWebLive/DO7L3KR3/\$FILE/medMD7JDQ3L.pdf?openelement

[5 PUIL ID MODRIS INTERNATIONAL Philip Morris International Inc. (PMI) apprended a consideration of the province of the public plants of the

⁶ PHILIP MORRIS INTERNATIONAL, Philip Morris International Inc. (PMI) announces agreement to acquire Rothmans Inc., Communiqué, 31 juillet 2008.

⁷ Ministère des Finances du Québec, « État de la Situation », données pour 2006, novembre 2008.

Le taux de tabagisme au Canada des dernières années était relativement stable (19 % en 2005 et 19 % en 2007⁽¹⁾), alors que la vente légale de tabac a baissée (de -17 % entre 2005 et 2007⁽²⁾). Conséquemment, les revenus des taxes sur le tabac ont également diminué (de 16 % entre 2005 et 2007 au fédéral⁽³⁾). On peut conclure que cette baisse des ventes légales est due à la contrebande. Sources : 1) **L'enquête de surveillance de l'usage du tabac au Canada** (ESUTC) 2007. http://www.hc-sc.gc.ca/hl-vs/tobac-tabac/research-recherche/stat/ctums-esutc 2007-fra.php; 2) **Santé Canada**, Les ventes de cigarettes et de tabac haché 1980-2007. http://www.hc-sc.gc.ca/hl-vs/tobac-tabac/research-recherche/indust/sales-ventes-fra.php 3) **Statistiques Canada**, 2008. Federal, provincial and territorial general government revenue and expenditures, for fiscal year ending March 31, annual [Fournis par l'Association pour les droits des non-fumeurs]

3) L'AQDA / ACDA utilisent les statistiques de façon très sélective pour appuyer ses faux arguments

Dans le but de prouver que les prix élevés du tabac n'ont eu aucun impact, l'AQD / ACDA cite l'augmentation de 2 % du taux de tabagisme chez les jeunes adultes du Québec âgés de 20 à 24 ans et lie à cette statistique une supposée augmentation du tabagisme chez les « jeunes » qui participent à la contrebande « dans les écoles ».

Depuis quand les 20 à 24 ans représentent-ils les jeunes qui fréquentent les écoles? Réponse : Depuis que les statistiques sur les jeunes du secondaire (12-15 ans) et sur les adolescents (15-19 ans) ne supportent pas l'argument de l'AQDA / ACDA. En effet, bien que la contrebande agisse au détriment de la lutte contre le tabac en général, elle

Allocution de Michel Gadbois lors du lancement de la campagne de l'AQDA/ACDA:

Selon M. Gadbois, de récentes données de Santé
Canada ont relevé <u>une hausse du tabagisme chez les</u>
20 à 24 ans. « Il y a une augmentation de 2 %. À
quoi est attribuable cette hausse chez les jeunes?
Certainement pas aux prix puisque les prix n'ont
jamais été aussi élevés. Les jeunes fument plus et ils
participent à la criminalité avec la revente [de
cigarettes de contrebande] dans les écoles »
« Il y a plus de fumeurs, <u>plus de jeunes fumeurs</u>,
plus de criminalité... »

[Nos soulignés] [Source : Le Devoir, 2 juin 2009]

ne semble pas avoir eu d'impact significatif sur la tendance à la baisse du tabagisme chez les jeunes. Selon cette même enquête, <u>le tabagisme chez les jeunes de 15-19 ans continue de diminuer au Québec,</u> passant de 36 % en 1999, à 18 % en 2006 et 17 % en 2007¹¹. Et selon un autre sondage, <u>l'usage de la cigarette¹² chez les jeunes du secondaire continue également de baisser</u> : de 23 % en 2002, à 19 % en 2004 et enfin, 15 % en 2006¹³.

En autres mots, les lois, les prix élevés et les campagnes antitabac continuent à porter fruits auprès des jeunes — malgré la contrebande du tabac. Le taux d'usage de la cigarette* chez les jeunes continue à diminuer. Il serait donc irresponsable de couper les taxes sur le tabac dans le but de convaincre une proportion de fumeurs de revenir au dépanneur pour y acheter leurs cigarettes.

(*cela n'inclut pas la consommation de cigarillos)

4) L'AQDA / ACDA continue à colporter le mythe selon lequel les cigarettes légales seraient plus sécuritaires

L'AQDA / ACAD se joint à l'industrie du tabac pour faire croire au public que les cigarettes de contrebande sont plus nocives que les cigarettes de «qualité» provenant des compagnies légales. C'est une dangereuse illusion (au même titre que le désastre des cigarettes « légères ») car elle procure une alternative à la cessation pour les fumeurs soucieux de leur santé.

MYTHE no 4 de l'AQDA / ACDA :

« En gonflant artificiellement le prix, le gouvernement fait porter un fardeau beaucoup plus lourd sur les personnes défavorisées, qui sont d'ailleurs les plus vulnérables et les premières à se tourner vers la contrebande et ainsi, à s'exposer à des produits encore plus nocifs (jusqu'à 20 fois plus de plomb et sept fois plus de certains produits cancérigènes, selon Santé Canada). »

[Nos soulignés]

⁹ La marge d'erreur pour cette augmentation est de plus de 2 % : il est donc tout à fait possible que la tendance à la baisse depuis 10 ans chez ce groupe d'âge (20-24 ans) se maintienne. Nous verrons avec les chiffres de 2008

¹⁰ Santé Canada, « Enquête de surveillance de l'Usage du tabac au Canada (ESUTC) 1999-2007 ». http://www.hc-sc.gc.ca/hc-ps/tobac-tabac/research-recherche/stat/_ctums-esutc_2007/ann-table2-fra.php

¹¹ Santé Canada, « Enquête de surveillance de l'usage du tabac au Canada (ESUTC) 1999-2007 ». http://www.hc-sc.gc.ca/hc-ps/tobac-tabac/research-recherche/stat/_ctums-esutc_2007/ann-table2-fra.php

¹² La consommation de cigarillos chez les jeunes du secondaire a cependant augmenté de 15% (2002) à 19 % (2004) et à 22 % (2006). (En général, les cigarillos ne sont pas présents sur le marché de la contrebande.) **Institut de la statistique du Québec.** « Enquête québécoise sur le tabac, l'alcool, la drogue et le jeu chez les élèves du secondaire, 2006 » http://www.stat.gouv.gc.ca/publications/sante/pdf2007/Tabac Alcool2006.pdf

¹³ Institut de la statistique du Québec, « Enquête québécoise sur le tabac, l'alcool, la drogue et le jeu chez les élèves du secondaire, 2006 », http://www.stat.gouv.qc.ca/publications/sante/pdf2007/Tabac_Alcool2006.pdf

La réalité c'est que toutes les cigarettes sont aussi dangereuses les unes que les autres, peu importe la concentration relative de certains cancérigènes. En fait, la «soupe» toxique (composée de milliers de substances toxiques et des dizaines de cancérigènes) résultant de la combustion d'une matière organique—que ce soit du tabac régulier, du tabac avec additifs, du gazon ou du persil—comporte les mêmes risques de maladies et de décès pour tout fumeur régulier. Notons aussi que, contrairement à ce que laisse entendre l'AQDA / ACDA, il n'existe aucun contrôle gouvernemental¹⁴ sur les additifs ajouté au tabac ni sur les émissions dans la fumée de cigarette.

Colporter le mythe selon lequel les cigarettes légales sont moins nocives que les cigarettes de contrebande est totalement irresponsable, voire dangereux pour la santé publique.

5) L'AQDA / ACDA nie, à sa guise, l'impact réel qu'aurait une baisse des taxes sur le tabac

Une baisse des taxes aurait un effet désastreux sur la santé publique : suite à la baisse des taxes résultant des pressions de l'industrie et des détaillants dans les années 1990, le taux de tabagisme chez les jeunes du Québec a doublé 15 et ce, même si les fabricants ont cessé d'alimenter les réseaux de contrebande. Des chercheurs de Santé Canada ont calculé que cette décision politique aurait provoqué au Canada 40 000 décès supplémentaires attribuables au tabagisme 16. Ceci s'explique par le fait que, malgré l'existence de la contrebande, la grande majorité des fumeurs continuent à consommer des cigarettes légales (7 sur 10 dans les années 1990).

Une baisse des taxes serait un gros cadeau pour tous les commerces qui profitent de la vente du tabac... Au lieu d'avoir seulement un *pourcentage* de cigarettes disponibles à bas prix, une baisse des taxes ferait en sorte que *toutes* les cigarettes seraient disponibles à bas prix.

MYTHE no 2 de l'AQDA / ACDA :

« une baisse des taxes aurait un impact zéro sur la hausse du tabagisme. »

« Contrairement à ce que pense le ministre Dutil, PAS UN SEUL des fumeurs québécois interrogés (0%) estime qu'une baisse de taxes l'inciterait à fumer davantage. »

(Le ministre Dutil a dit « Une baisse des taxes sur le tabac encouragerait les gens à fumer »)

6) L'AQDA / ACDA cherche à protéger la santé financière des dépanneurs au détriment des autres solutions potentielles

L'objectif principal de l'AQDA / ACDA est de protéger l'intérêt financier des détaillants¹⁷ et non la santé publique. C'est dans l'intérêt des dépanneurs de maximiser les ventes légales de tabac. Ainsi, les associations de détaillants québécois se sont traditionnellement liguées avec l'industrie du tabac contre chaque nouvelle mesure efficace de réduction du tabagisme (ex : contre les mises en garde sur les paquets de cigarettes¹⁸, les restrictions

COMMUNIQUÉ DE L'AQDA / ACDA :

« La tournée ''Québec contrebande'' présente un thème visuel audacieux pour exprimer l'impuissance des politiciens face au problème. »

Autres que ces mots, la documentation de la campagne AQCA / ACDA ne mentionne pas une seule fois la possibilité d'instaurer des mesures de lutte contre la contrebande, incluant celles qui viseraient les sources de la contrebande.

¹⁴ Le seul contrôle sur les cigarette concerne le taux d'inflammabilité

¹⁵ Ministère de la Santé du Québec. Le taux de tabagisme chez les jeunes est passé de 19 % (1991) à 38 % (1996) en cinq ans.

¹⁶ Villeneuve, P., et al., « The Impact of the Cigarette Price Rollback on the Future Health of Canadian Adolescents – draft » (non daté).

¹⁷ « CCSA represents the collective economic interests of C-Store retailers and vendors in Canada and acts as the industry voice on matters of consequence with all levels of government and community groups », site Web **ACDA**, http://www.conveniencestores.ca/index.php?option=com content&task=view&id=36&Itemid=52

^{18 «} Les dépanneurs craignent la faillite : les nouveaux paquets de cigarettes seraient trop repoussants » Dennis Buechert, « Les dépanneurs craignent la faillite : les nouveaux paquets de cigarettes seraient trop repoussants », Le Soleil, 6 juin 2002.

pour encadrer la promotion aux points de vente, ^{19,20} les inspections et sanctions liées à l'interdiction de la vente de tabac aux mineurs, ²¹ les taxes élevées sur les produits du tabac et l'interdiction des étalages de produits du tabac^{22,23}).

- C'est sans doute aussi la raison pour laquelle <u>l'AQCA / ACDA, dans le cadre de sa campagne, ne réclame pas d'autres mesures de lutte contre la contrebande,</u> notamment celles prônées par les organismes de santé comme :
 - o persuader le gouvernement américain d'agir pour fermer une douzaine d'usines illégales situées de leur côté de la réserve d'Akwesasne;
 - o interdire aux fabricants non licenciés l'approvisionnement en matières premières (incluant les emballages, les filtres, le papier, en plus du tabac) pour produire des cigarettes;
 - o révoquer les permis des fabricants du tabac qui ne respectent pas les lois;
 - fixer la somme nécessaire à l'obtention d'une licence fédérale de fabrication du tabac à un minimum de cinq millions de dollars au lieu du montant dérisoire de cinq mille dollars exigés actuellement;
 - implanter un système efficace de marquage des paquets de cigarettes (système de marquage et de traçabilité) permettant de surveiller de près les livraisons de tabac;
 - o favoriser l'implantation d'une taxe des Premières Nations équivalente à la taxe provinciale qui serait versée au gouvernement de la réserve (le pouvoir existe déjà).

Face au problème de la contrebande, la seule mesure que réclame l'AQDA / ACDA ferait augmenter les profits des dépanneurs <u>et</u> augmenter le tabagisme. Les mesures proposées par groupes de santé, elles, s'attaquent aux sources de la contrebande tout en protégeant l'élément fondamental de la lutte contre le tabagisme que sont les taxes élevées.

7) L'AQDA / ACDA ne mentionne pas le passé de son vice-président

Michel Gadbois, vice-président de l'Association canadienne des dépanneurs en alimentation (ACDA), a travaillé comme relationniste pour le compte de Benson (aujourd'hui Rothmans, Benson & Hedges) et d'Imasco (propriétaire d'Imperial Tobacco à l'époque). Il était président de l'Association des détaillants en alimentation (ADA) du Québec dans les années 1990. Michel Auger, dans un article du Journal de Montréal du 13 juin 1993, indiquait qu'à cette époque l'ADA (avec l'aide du Conseil canadien des fabricants des produits du tabac selon un autre journaliste²⁴) était impliquée dans la vente illégale de cigarettes un peu partout au Québec²⁵, ces ventes illégales ayant pour but de faire baisser les taxes.

Le 31 juillet 2008, les deux plus grands fabricants canadiens (Imperial Tobacco Canada Limitée et Rothmans, Benson & Hedges Inc) ont plaidé coupable d'avoir participé à la contrebande et ont dû payer des amendes de 300 millions de dollars ainsi que des indemnités civiles de 850 millions de dollars.

En ce qui a trait à la question de la lutte contre la contrebande, le vice-président de l'ACDA a très peu de crédibilité aux yeux de la communauté de la santé.

¹⁹ Le ministre Allan Rock avait déposé, en 1999, un document de consultation pour restreindre la promotion aux points de vente. Les détaillants, surtout ceux représentés par l'Association des détaillants en alimentation du Québec (dirigée à l'époque par Michel Gadbois), ont effectué une immense campagne de relations publiques contre ces mesures fédérales qui n'ont finalement jamais vu le jour.

²⁰ « *Veut-on tuer les dépanneurs?* » **Michel Gadbois**, président-directeur général de l'**Association des détaillants en alimentation du Québec (ADA)**, article d'opinion, La Presse, 14 mai 1999.

²¹ « Le gouvernement arnaque les dépanneurs » Jean-François Cadieux, « Le gouvernement arnaque les dépanneurs », **La Tribune de Sherbrooke**, 22 août 2001.

²² « La Gestapo à Charest va voir le jour. Ça devient Kafkaesque », **Michel Gadbois**, cité dans « Dissimulés, les produits du tabac », **Le Quotidien**, 27 mai 2008.

²³ « We will only succeed in showing the government how damaging these regulations will be to our industry if we stand together », **Dave Bryans**, sur papier entête de la Atlantic Convenience Store Association, président de l'**ACDA**, lettre de mobilisation contre la réglementation sur les étalages et la promotion aux points de vente adressée aux détaillants de la Nouvelle-Écosse, non datée (été 2007).

²⁴ Noël, André, « Les épiciers ont créé de toutes pièces le mouvement des 'dépanneurs généreux' », La Presse, 27 janvier 1994.

²⁵ Auger, Michel, « Fournisseurs du MATRAC : Le Ministère fédéral de la Justice oublie tout », **Journal de Montréal**, 13 juin 1993.

ANNEXE C

Impact des taxes sur le tabagisme : Critique de l'étude Ouellet - Survol des conclusions

Impact des taxes sur le tabagisme : Critique de l'étude Ouellet



Impact des taxes sur le tabagisme Critique de l'étude Ouellet

Survol des Conclusions

26 janvier 2010

1) L'auteur ne situe pas son étude par rapport à la littérature existante.

L'étude Ouellet prétend démontrer que le prix du tabac n'influence pas sa consommation, contredisant ainsi un principe fondamental des sciences économiques. En effet, la sensibilité au prix (i.e. élasticité de la demande) est à la base de la loi sur l'offre et de la demande, et est d'ailleurs amplement documentée dans le cas de la cigarette. De manière générale pour tout article scientifique — mais surtout lorsque les conclusions diffèrent de la littérature — l'auteur devra expliquer en quoi sa méthodologie et son utilisation des données diffèrent, et surpassent, celles des études précédentes. Dans le cas de l'étude du Prof. Ouellet, aucune section ne présente de revue ou comparaison vis-à-vis de la littérature.

2) Très peu de détails sont fournis quant à la méthodologie utilisée et les résultats sont présentés de manière souvent fragmentaire.

Pour prétendre au caractère scientifique, il aurait fallu que l'étude présente toutes les données en détail, de même que sa méthodologie. Pour chaque régression, les coefficients devraient être présentés de même que les statistiques permettant de juger leur importance et leur significativité. Il n'est même pas clair si les résultats proviennent d'une ou plusieurs analyses statistiques. De plus, le prof. Ouellet omet de présenter une discussion des limitations de son approche et d'expliquer comment certaines de ses hypothèses simplificatrices peuvent biaiser ses résultats. Évidemment, l'étude n'a été soumise à aucune validation de ses pairs.

3) L'auteur minimise les résultats montrant un impact statistiquement significatif de la baisse des taxes.

Le Prof. Ouellet rapporte une différence statistiquement significative entre le nombre de nouveaux fumeurs dans les deux groupes de provinces (figure 3. de « ne fume pas » à « fume à l'occasion »). Mais cette différence est immédiatement jugée « très faible dans l'absolu » par l'auteur, basé sur un jargon statistique concernant un « eta-carré » faible. Or, cette « faiblesse relative » à d'autres facteurs n'affecte en rien la significativité et l'importance de l'impact des taxes. En fait, une étude analysant les mêmes données (Hamilton *et al.* 1997) calcule que l'impact s'est traduit par plus de 40 000 nouveaux fumeurs de plus dans les provinces où les taxes ont été baissées.

4) L'étude ignore les tendances qui étaient présentes avant la baisse des taxes.

La prévalence des fumeurs dans la population déclinait *plus vite* entre 1985 et 1991 dans les provinces ayant par la suite baissé les taxes (Hamilton *et al.* 1997). Cela veut dire qu'une baisse *identique* du taux de tabagisme observée dans les deux groupes de provinces après la baisse des taxes indiquerait que cette baisse a *ralenti* le déclin dans les provinces ayant baissé les taxes. Ce recul significatif par rapport à la tendance à la baisse du tabagisme est totalement absent du rapport du Prof. Ouellet.

SURVOL DES CONCLUSIONS PAGE 1

5) L'auteur n'aborde aucunement la question des limitations des données qu'il utilise.

- Par exemple, la baisse de taxe a lieu en février 94. L'enquête commence en avril 94. Quand il est question de baisse, à quoi fait-il référence ? Assurément, il faut comparer la variation de consommation entre *avant* et *après* la baisse de taxes. Cependant, on ne retrouve aucune mention de la consommation de tabac avant la baisse de taxe dans l'étude.
- Autre exemple : compte tenu de la dépendance à la nicotine, les effets du temps sont primordiaux. Les effets de réduction du tabagisme à court terme sont généralement faibles. Les impacts à moyen et à long termes sont plus importants. Rien dans cette étude n'est du long terme.

6) L'auteur introduit des manipulations arbitraires qui distordent les données.

Dans sa figure 1, l'auteur crée une échelle arbitraire de comportement allant de -2 à 2, basée sur les variations possibles entre les 3 états de base (non-fumeur, fumeur occasionnel et fumeur à tous les jours). Une telle échelle suppose que la réduction du nombre de cigarettes consommées par un fumeur (quotidien à occasionnel : effet -1) a la même valeur et vient donc annuler l'adoption du tabagisme (non-fumeur à fumeur occasionnel : effet +1). Clairement, ce type d'agrégation et d'uniformisation est inapproprié et biaise les résultats.

7) Les analyses ne tiennent pas compte des variations entre les provinces.

Selon les analyses des figures 1 à 5, l'auteur compare directement les « comportements » d'un groupe de provinces à ceux de l'autre groupe, sans tenir compte d'aucun facteur sociodémographique ni de variations par province. Selon les standards courant de la littérature, et étant donné que les données individuelles sont disponibles, une telle comparaison aurait dû se faire sous forme de régression, ce qui permet de contrôler pour les différences sociodémographiques et pour les variations par province. Ironiquement, les figures 6-9 montrent justement que l'évolution du tabagisme varie intrinsèquement par province, indépendamment de l'effet des taxes!

8) L'étude n'isole pas l'impact des baisses des taxes sur les jeunes.

Plusieurs études font ressortir que la sensibilité au prix est beaucoup plus importante pour les jeunes que pour les adultes, notamment en ce qui concerne l'adoption de la cigarette. Il est donc important de bien cibler les différents groupes d'âges et leurs revenus propres. C'est d'autant plus important que l'on sait que, dû à l'accoutumance créée par le tabac et ses effets à long-terme, c'est principalement l'adoption du tabac (en particulier chez les jeunes) qui est visée par le maintien d'un prix élevé des cigarettes.

SURVOL DES CONCLUSIONS PAGE 2

9) L'auteur utilise des comparaisons erronées pour contredire les données montrant une sensibilité au prix.

Selon la figure 11, jusqu'à 20 % des répondants évoquent spontanément le prix des cigarettes comme 1^{ère} ou 2^{ème} raison de modifier leur comportement de tabagisme. Les fumeurs sont donc sensibles au prix des cigarettes. Il s'agit d'une caractéristique de base du consommateur où qu'il soit. Or, l'auteur sous-entend que cette sensibilité n'a pas de valeur puisqu'elle ne varie pas significativement selon que les provinces aient baissé ou non leurs taxes. Mais le fait que la sensibilité au prix ne varie pas entre provinces ne change en rien l'impact des taxes sur la consommation!

10) L'auteur tire des conclusions qui ne sont pas justifiées par ses analyses.

Le fait que certaines de ces comparaisons ne fassent pas ressortir de différences significatives ne peut dès lors certainement pas justifier une remise en question d'un principe aussi fondamental que celui de l'offre et de la demande, et encore moins justifier une quelconque révision de la politique fiscale nationale.

SURVOL DES CONCLUSIONS PAGE 3



Impact des taxes sur le tabagisme Critique de l'étude Ouellet

Lisa Pinheiro

Vice-présidente, Groupe d'Analyse lpinheiro@analysisgroup.com

Pierre Ouellette

Professeur titulaire, Université du Québec à Montréal Expert affilié, Groupe d'Analyse

Pierre-Yves Crémieux

Professeur associé, Université du Québec à Montréal Associé directeur, Groupe d'Analyse pcremieux@analysisgroup.com

Marc Van Audenrode

Professeur associé, Université Sherbrooke Associé directeur, Groupe d'Analyse mvanaudenrode@analysisgroup.com

www.groupedanalyse.com

25 janvier 2010

INTRODUCTION

La loi de l'offre et de la demande, principe fondamental de l'économie, veut que la demande pour un produit soit inversement reliée à son prix. Ceci veut simplement dire que lorsque le prix d'un produit augmente, les individus sont incités à en réduire leur consommation et qu'au contraire quand le prix baisse, ils sont enclins à en consommer plus. Lorsqu'une étude avance avoir démontré que le prix d'un produit n'influence pas du tout sa consommation, cela éveille a priori une certaine suspicion que la méthodologie ou les données disponibles ne sont peut-être pas adéquates pour ce type d'analyse.

De manière générale pour tout article scientifique, l'auteur doit commencer par situer son article par rapport à la littérature existante, en particulier la littérature traitant du même sujet, et au minimum les études publiées qui abordent le même sujet sur les mêmes données. Si de plus l'auteur obtient des résultats contraires à ces mêmes études, et allant à l'encontre de principes de base de l'économie, on s'attend à ce que cette entrée en matière soit particulièrement bien étoffée. L'auteur devra expliquer en détail en quoi sa méthodologie et son utilisation des données diffèrent, et surpassent, celles des études précédentes. Dans le cas de l'étude du Prof. Ouellet, cependant, aucune section ne présente de revue de la littérature. De plus, très peu de détails sont fournis quant à la méthodologie utilisée et les résultats sont présentés de manière souvent fragmentaire, ce qui complique l'évaluation critique des résultats et conclusions.

Malgré le manque de documentation rigoureuse des méthodes utilisées, certains problèmes apparaissent tout de même évidents dans l'approche utilisée, ainsi que dans les conclusions tirées par le Prof. Ouellet. Son étude, qui n'a été soumise à aucune validation de ses pairs, comprend plusieurs incohérences et conclusions injustifiées. De plus, le prof. Ouellet omet de présenter une discussion des limitations de son approche et d'expliquer comment certaines de ses hypothèses simplificatrices peuvent biaiser ses résultats.

INTERPRÉTATION DES RÉSULTATS

La première chose à noter est sans doute que le Prof. Ouellet rapporte une différence statistiquement significative entre le nombre de nouveaux fumeurs dans les provinces ayant baissé les taxes provinciales par rapport à celles n'ayant pas baissé les taxes provinciales (figure 3. de « ne fume pas » à « fume à l'occasion »). Ce résultat est d'autant plus important a priori puisqu'on sait que, dû à l'accoutumance créée par le tabac et ses effets à long-terme, c'est principalement l'adoption du tabac (en particulier chez les jeunes) qui est visée par le maintien d'un prix élevé des cigarettes. La différence observée de 0,65 % (environ 1,4 % de nouveaux fumeurs occasionnels lorsque les taxes provinciales sont maintenues constantes par rapport à 2,1 % lorsque qu'elles sont baissées) rapportée dans l'étude est cependant jugée « très faible dans l'absolu » par l'auteur, qui justifie cette interprétation en introduisant du jargon statistique concernant un « eta-carré » faible. Or, tout ce que la faible ampleur de ce paramètre pourrait indiquer

Les résultats du Prof. Ouellet diffèrent par exemple de ceux de l'étude d'Hamilton et al. (1997) qui utilise pourtant les mêmes données.

c'est que d'autres facteurs (observables ou non) sont susceptibles d'avoir globalement un plus gros impact sur la propension à fumer. Cependant, l'impact d'autres facteurs potentiels n'affecte en rien la significativité et l'importance de l'impact des taxes. Lorsqu'une différence, même « faible », se traduit par des milliers de fumeurs en moins, il semble injustifié de qualifier un tel impact de négligeable simplement parce que d'autres facteurs pourraient avoir un impact plus important, surtout quand ces autres facteurs ne sont probablement pas manipulables par les gouvernements. On peut noter par exemple, que Hamilton *et al.* (1997) rapportent une différence de 0,5 % dans l'adoption du tabagisme entre les mêmes deux groupes de provinces.² Ils calculent par ailleurs qu'en appliquant les poids calculés par Statistique Canada, cette différence se traduit par plus de 40 000 nouveaux fumeurs de plus dans les provinces où les taxes ont été abaissées (soit 502 700 nouveaux fumeurs entre janvier 1994 et février 1995 comparé à 460 600 lorsque les taxes ont été maintenues).

De plus, les tendances à la baisse du tabagisme entre les deux groupes de provinces devraient être évaluées par rapport aux tendances observées avant la mise en œuvre des réductions de taxes dans certaines provinces. Par exemple, Hamilton *et al.* (1997) notent que la prévalence des fumeurs dans la population déclinait plus vite entre 1985 et 1991 dans les provinces qui ont par la suite consenti à des réductions les taxes que dans les autres. Dans ce cadre, même une baisse à présent identique des taux de fumeurs dans les deux groupes indiquerait que les réductions de taxes ont ralenti le déclin du taux de tabagisme. En d'autres termes, toute tendance évaluée après le changement fiscal se doit d'être évaluée par rapport aux tendances qui précédaient ce changement, sinon la comparaison est biaisée. Cet aspect est totalement absent du rapport du Prof. Ouellet.

LIMITATIONS DES DONNÉES

Au-delà de ces problèmes liés aux interprétations des résultats, le professeur Ouellet n'aborde aucunement la question des limitations des données qu'il utilise. Par exemple, la baisse de taxe a lieu en février 94. L'enquête commence en avril 94. Quand il est question de baisse, à quoi fait-il référence ? Assurément, il faut comparer la variation de consommation entre *avant* et *après* la baisse de taxes. Cependant, on ne retrouve aucune mention de la consommation de tabac avant la baisse de taxe dans l'étude du Prof. Ouellet. Il aurait fallu expliquer en détail quelle était l'information disponible dans les données pour répondre à ces questions et, le cas échéant, si et comment elle a été utilisée.

Par ailleurs, le tabac étant un produit qui crée une accoutumance, les effets du temps sont primordiaux. Si les taxes ont été abaissées peu de temps avant l'enquête, les effets de réduction du tabagisme à court terme seront faibles. Et rien dans cette étude n'est du long terme. Les conclusions qui peuvent être tirées d'une telle analyse sont donc très limitées.

² L'analyse de Hamilton *et al.* (1997) utilise les mêmes données mais faute de détails ou références dans l'étude du prof. Ouellet, il est impossible de comparer directement ses résultats à ceux de Hamilton *et al* (1997). Il est cependant possible que la différence entre le 0,65 % du prof. Ouellet et le 0,5 % rapporté par la publication d'Hamilton et al. soit due au fait qu'Hamilton *et al* tiennent compte de l'ensemble des nouveaux fumeurs, occasionnels et à tous les jours.

De plus, le Prof. Ouellet introduit lui-même des manipulations qui créent des distorsions des données. Par exemple, dans sa figure 1, il crée une échelle arbitraire de comportement allant de -2 à 2, basée sur les variations possibles entre les 3 états de base (non-fumeur, fumeur occasionnel et fumeur à tous les jours). Une telle échelle suppose par exemple que l'impact d'un fumeur à tous les jours qui réduit sa consommation à un niveau occasionnel (effet -1) a la même ampleur et vient donc annuler celui associé à un non-fumeur qui se met à fumer occasionnellement (effet +1). Clairement, ce type d'agrégation et d'uniformisation est inapproprié et biaise les résultats.

AUTRES FACTEURS AFFECTANT LA CONSOMMATION

Plus généralement, l'analyse elle-même comprend plusieurs limitations importantes. Les analyses présentées dans les figures 1 à 5 sont apparemment tous des tests dits « univariés ». Cela veut dire que l'échantillon est coupé en deux (selon que la personne réside dans une province ayant baissé les taxes ou pas), que des moyennes sont calculées dans chacun des deux sous-échantillons et que les résultats sont comparés directement. Ce type de comparaison ne tient compte d'aucun autre facteur, démographique, social, provincial ou autre. Selon les standards courant de la littérature, et étant donné que les données individuelles sont disponibles, une comparaison des comportements liés au tabagisme entre les deux échantillons devrait se faire sous forme de régression, qui permet de contrôler pour les différences sociodémographiques présentes entre les individus des deux échantillons, ainsi que d'autres effets susceptibles d'être importants, tels que les variations par province ou l'impact des réglementations, politiques et investissements dans la lutte anti-tabac.

Dans les figures 6-9, le Prof. Ouellet montre justement que l'évolution du tabagisme varie intrinsèquement par province, indépendamment de l'effet des taxes. Ceci montre à nouveau que les effets par province devraient être inclus dans ses analyses. Ceci se ferait facilement en rajoutant une variable de contrôle pour chaque province, et en utilisant une mesure de prix plus précise comme variable d'intérêt. Le fait que différentes provinces aient différentes prévalences de tabagisme, différentes mesures et investissements anti-tabac et différents taux de croissance ou décroissance des comportements liés au tabac sont des facteurs dont il faut tenir compte pour extraire l'impact des taxes sur le tabagisme, toutes autres choses étant égales.

Le tableau 2, dans la section « autres variables », semble tenter d'incorporer certains facteurs sociodémographiques (état matrimonial, âge, nombre d'enfants, revenus familiaux). Cependant, très peu d'information est présentée dans cette section d'une demi-page à peine. Les variables utilisées ne sont pas définies et les résultats présentés incomplets. Il manque une discussion des facteurs affectant la consommation de tabac, incluant la liste des facteurs potentiels et de ceux dont le chercheur disposait, de la façon dont ils ont été calculés, et de ceux qui n'ont pas pu être obtenus.

Pour prétendre au caractère scientifique, il faudrait que l'étude présente toutes les données en détail, de même que sa méthodologie. Pour chaque régression, les coefficients devraient être présentés de même que les statistiques permettant de juger leur importance et leur significativité. Il n'est par ailleurs pas clair si les résultats proviennent d'une ou plusieurs analyses statistiques. S'il s'agit de plusieurs analyses, elles souffrent toutes de biais d'omission. L'étude statistique aurait par ailleurs dû traiter séparément les jeunes

dépendant financièrement de leurs parents des personnes financièrement indépendantes car le lien avec le revenu familial n'est pas clair dans le cas où les données sont mises en commun. De plus, plusieurs études font ressortir que la sensibilité au prix est beaucoup plus importante pour les jeunes que pour les adultes, notamment en ce qui concerne l'adoption de la cigarette.³ Il est donc important de bien cibler les différents groupes d'âges et leurs revenus propres.

Au-delà de facteurs sociodémographiques abordés très succinctement dans l'étude, l'ensemble des analyses présentées ne contrôle aucunement pour les variations entre provinces. En ignorant ces variations, l'auteur ignore donc l'ensemble des différences entre les provinces, y compris entre les mesures et moyens mis en place pour lutter contre le tabac.

Pour donner un exemple comparatif d'analyse rigoureuse, on peut faire référence par exemple à l'étude récente de Zhang *et al.* (2006) qui présente une analyse de l'impact du prix des cigarettes sur la probabilité qu'un jeune adulte devienne un nouveau fumeur, en contrôlant pour les caractéristiques individuelles des répondants (âge, sexe, niveau d'éducation, revenus, statut marital), les politiques et dépenses associées à la lutte anti-tabac, ainsi que les variations entre provinces. Cette étude, qui a été soumise aux rigueurs d'une évaluation pour publication, montre que les jeunes adultes répondent en effet aux changements de prix et que la baisse du prix des cigarettes se traduit par un plus grand nombre de nouveaux fumeurs.

RÉSULTATS CONTRADICTOIRES

Finalement, l'étude du prof. Ouellet semble présenter plusieurs contradictions internes entre les différentes informations présentées. Par exemple, dans la section 1.1. Prof. Ouellet mentionne que la contrebande en 1994 représente 34 du marché mais son tableau ne corrobore pas cette affirmation.

De manière plus importante, l'information présentée aux figures 11 à 13 contredit essentiellement les conclusions avancées dans les sections précédentes. À la figure 11, le fait que jusqu'à 20 % des répondants évoquent spontanément le prix des cigarettes comme première ou deuxième raison de modifier leur comportement de tabagisme montre que c'est un facteur important et que les consommateurs sont sensibles au prix des cigarettes. Il n'y a rien d'étonnant là. La sensibilité au prix (i.e. élasticité de la demande) est à la base du principe fondamental de l'offre et de la demande. Elle est d'ailleurs largement documentée dans le cas de la cigarette. Il n'y a aucune raison de penser que cette sensibilité devrait varier selon que les provinces baissent ou non leurs taxes. Il s'agit d'une caractéristique de base du consommateur où qu'il soit. Le fait que la sensibilité au prix ne varie pas entre provinces ne nous apprend donc rien sur l'impact des taxes sur la consommation. Le fait même que les consommateurs soient sensibles aux prix par contre, implique qu'une baisse de taxes se traduira par une plus grande consommation de cigarettes.

³ Voir par exemple Gruber *et al.* (2003).

⁴ Voir par exemple Dupont et Ward (2002) ou Gruber *et al.* (2003).

À nouveau dans les figures 12 et 13, le coût revient systématiquement parmi les raisons les plus citées pour avoir arrêté de fumer ou pour avoir limité sa consommation, suivant de près les facteurs liés à la santé (future, actuelle, de soi ou de sa famille). L'importance des facteurs liés à la santé est évidente puisque les effets nocifs de la cigarette sont à présent bien connus. Cet impact peut par ailleurs être exacerbé par la publicisation de nombreuses études, par les campagnes de sensibilisation, lois, et autres mesures anti-tabac qui ont eu un effet important sur la relation du public avec la cigarette. Ces résultats sont donc en contradiction 1) avec les méthodes du Prof. Ouellet qui ne tiennent pas compte des différences entre mesures anti-tabac ni des variations entre provinces, et 2) avec la conclusion que les coûts n'influencent pas la consommation.

Prof. Ouellet mentionne par ailleurs que les individus résidant dans les provinces où une baisse de taxe a été consentie semblaient attacher une plus grande importance à l'impact de la cigarette sur leur santé. Cette différence pourrait par exemple résulter du fait que ces mêmes provinces avaient effectué de plus grands investissements dans la lutte anti-tabac par le passé. Ceci serait cohérent avec les tendances à une plus forte baisse dans ses provinces tel que mentionné par Hamilton *et al.* (1997). Si tel était le cas cela pourrait biaiser toute comparaison directe des comportements qui ne tiendrait pas compte de ces différences, comme c'est le cas dans l'ensemble des comparaisons effectuées par Prof. Ouellet.

CONCLUSION

Globalement, les conclusions du Prof. Ouellet ne sont pas justifiées par ses résultats à cause des limitations de ses données et de sa méthodologie. Ces mêmes conclusions sont par ailleurs directement contredites par plusieurs des résultats présentés, comme la différence significative entre les pourcentages de nouveaux fumeurs dans les provinces qui ont consenti à des baisses de taxes par rapport aux autres, et plusieurs figures démontrant l'importance des coûts sur les comportements des consommateurs.

De plus, l'auteur compare des tendances (telles que le déclin de la prévalence du tabagisme) dans les groupes de provinces qui ont consenti à des baisses de taxes par rapport aux tendances dans les autres provinces. Cependant, il ne tient pas compte des tendances qui existaient dans ces mêmes provinces avant la baisse des taxes. Il est donc impossible d'en tirer des conclusions sur l'impact des taxes sur l'évolution de ces tendances.

L'étude manque par ailleurs de rigueur scientifique et ne remplit pas les standards pour être admissible à une évaluation par ses pairs. Le prof. Ouellet ne situe pas son étude par rapport à la littérature et ne donne pas suffisamment d'information sur la méthodologie pour permettre une comparaison avec des études publiées (utilisant parfois les mêmes données) qui obtiennent des résultats à l'opposé des siens.

Par rapport à la littérature récente dans ce domaine, les comparaisons du Prof. Ouellet ignorent l'effet de plusieurs cofacteurs qui sont reconnus pour leur influence sur le tabagisme, et ne tient pas compte des variations entre provinces, ni des différences en termes d'investissements et de réglementation anti-tabac. Elles omettent de plus un des aspects les plus importants en ne distinguant pas entre les effets de court terme et ceux de long terme.

Plus généralement, l'idée que le prix des cigarettes n'ait pas d'influence sur leur consommation va à l'encontre des principes de base de l'économie, et des multiples études scientifiques qui ont démontré et mesuré l'impact du prix des cigarettes sur le tabagisme. L'étude du Prof. Ouellet utilise des comparaisons de moyennes à travers deux groupes de provinces, sans égard aux tendances précédant la baisse de taxe dans ces provinces, ni aux nombreux cofacteurs connus pour leur impact sur les comportements tabagiques. Le fait que certaines de ces comparaisons ne fassent pas ressortir de différences significatives ne peut dès lors certainement pas justifier une remise en question d'un principe aussi fondamental que celui de l'offre et de la demande, et encore moins justifier une quelconque révision de la politique fiscale nationale.

RÉFÉRENCES

Dupont, D. and A. J. Ward, "The Economic Impacts of Cigarette Tax Reductions on Youth Smoking in Canada", RDC working paper, December 2002, Brock University.

Gruber, J., Sen, A., and M. Stabile, "Estimating price elasticities when there is smuggling: the sensitivity of smoking to price in Canada," *Journal of Health Economics* 2003, Vol. 22(5), pages 821-842.

Hamilton VH, Levinton C, St-Pierre Y, and F. Grimard. "The effect of tobacco tax cuts on cigarette smoking in Canada," *CMAJ* 1997 Jan 15, 156(2), pages 187–191.

Zhang B, Cohen J, Ferrence R and J. Rehm J, "The impact of tobacco tax cuts on smoking initiation among Canadian young adults," *American Journal of Preventive Medicine* 2006, 30(6), pages 474-479.

NOTES BIOGRAPHIQUES SUR LES AUTEURS

Lisa Pinheiro; Vice-présidente, Groupe d'Analyse

M.S. en finance, Princeton University; Licence en sciences mathématiques, Université Libre de Bruxelles, Belgique.

Madame Pinheiro possède une vaste expérience en analyse quantitative et en finance. Elle a appliqué la modélisation statistique et l'économétrie financière à de nombreuses analyses sur la synchronisation du marché, la solvabilité d'entreprises, les frais d'administration des fonds communs de placement, les bourses, les mécanismes de ventes aux enchères, la gestion de risque et la modélisation de prix. Elle a récemment géré plusieurs projets et dossiers de litiges au Canada comme aux États-Unis et a secondé des experts américains sur des questions de litiges antitrust, de prix de cession interne, de finance, de politique concurrentielle et de collusion et fixation des prix. Madame Pinheiro a par ailleurs préparé et rédigé des résumés analytiques et des manuscrits portant sur plusieurs questions pharmacoéconomiques.

Avant de se joindre à Groupe d'analyse, madame Pinheiro a occupé le poste de directrice du groupe finance du centre de recherche CIRANO où elle a mené des projets de recherche, en collaboration avec des partenaires privés et publics, notamment sur les fonds de couverture, l'analyse factorielle des fonds d'investissement, les risques bancaires et opérationnels et le développement d'outils de gestion de risque intégrés pour des applications pratiques.

Pierre Ouellette; Professeur titulaire, Université du Québec à Montréal

Ph.D. en sciences économiques, Université de Montréal; M.Sc.A., École Polytechnique de Montréal; M.Sc.G., École des Hautes Études Commerciales de Montréal; B.A.A, École des Hautes Études Commerciales de Montréal.

Le professeur Ouellette se spécialise dans l'évaluation de la performance et de la productivité dans le secteur de la santé. Il a été chercheur postdoctoral à l'université de Harvard et chercheur au centre de recherche et développement en économique de l'université de Montréal. Il a également agi comme Vice-président et directeur de la Société canadienne de science économique. Le professeur Ouellette a conseillé le gouvernement provincial sur des questions de santé publique, d'efficience du système de santé et de programmes de transfert. Il a été membre du Comité sur la pérennité du système de santé au Québec et a été responsable des équipes qui ont mené les études sur l'impact des projets de loi restreignant l'usage du tabac sur les lieux publics. Il a publié de nombreux articles dans des revues scientifiques comme Journal of Economic Theory, Journal of Econometrics, Review of Economics and Statistics, Journal of Health Economics et Health Economics.

Pierre Crémieux; Professeur associé, Université du Québec à Montréal, Associé directeur, Groupe d'analyse

Ph.D. et M.A. en sciences économiques, Université de Californie à Berkeley; B.A. en sciences économiques, Université du Maryland.

Monsieur Crémieux possède une vaste expertise de l'organisation industrielle, de l'économie de la santé et des politiques de santé, des lois antitrust, de l'économétrie et de l'économie du travail. Il a conseillé de nombreux clients aux États-Unis et au Canada et a témoigné lors de procès devant juges et jurés de même qu'au cours d'arbitrages et de procédures administratives. Ses travaux comprennent l'analyse des dommages dans quelques-unes des causes antitrust les plus importantes traitées récemment aux États-Unis, le calcul des dommages dans des litiges commerciaux d'ordre général, l'analyse des risques de faillites bancaires et le calcul des dommages dans des fraudes sur les valeurs mobilières. Il a également mené des analyses visant à établir si les dommages pouvaient être évalués avec précision sur la base de recours collectif. Il a largement publié ses travaux en économie de la santé et en économie du travail, sur le sujet de l'évaluation des produits pharmaceutiques, du rendement des hôpitaux, de la qualité et du coût des soins, du coût-efficacité des médicaments, des coûts médicaux et des coûts dans le milieu de travail associés à différentes maladies, et sur la stratégie en matière de litiges.

Marc Van Audenrode; *Professeur associé, Université de Sherbrooke, Associé directeur, Groupe d'analyse*

Ph.D. en sciences économiques, Université de Californie à Berkeley; M.A. en sciences économiques, Université de Californie à Los Angeles; B.A. en sciences économiques, Université de Louvain (Belgique).

Les domaines de spécialisation de M. Van Audenrode couvrent l'économie du travail, les lois antitrust, l'économétrie et l'économie publique. Plusieurs clients au Canada, y compris des cabinets d'avocats et des organismes gouvernementaux, ont bénéficié de ses conseils. Son expérience très large couvre les revenus et les indemnisations, les méthodes d'emploi, les politiques publiques et l'analyse de données. Ses travaux récents en économie publique comprennent l'évaluation de la rente économique de l'hydroélectricité pour l'économie canadienne, la mesure de l'effet des restrictions à la concurrence dans le secteur de la santé sur le prix des médicaments et de l'impact sur les salaires et l'emploi des règlements limitant le droit de sous-traiter pour les entreprises syndiquées au Québec. Dans le domaine de la législation antitrust, il a aidé récemment à développer une méthodologie pour évaluer le prix des logiciels bureautiques. Ses travaux en économie du travail comprennent un rapport d'expertise établissant une compensation équitable pour les juges de la province de Québec. Les recherches scientifiques de monsieur Van Audenrode ont paru dans de nombreuses revues spécialisées dotées de comités de lecture. Il a également écrit des articles dans des revues professionnelles et participe régulièrement en tant qu'intervenant à des conférences universitaires ou destinées à l'industrie.

GROUPE D'ANALYSE

Groupe d'analyse ltée est le bureau canadien d'Analysis Group, Inc., un important cabinet de consultation en économie comptant plus de 475 experts répartis en Amérique du Nord. Groupe d'analyse est spécialisé dans les mandats requérant d'importantes capacités analytiques et statistiques. Nous nous livrons fréquemment à des modélisations et des analyses statistiques dans le cadre de travaux dirigés par des professeurs éminents, notamment des experts de langue française. Au cours des dernières années, nos économistes et statisticiens ont contribué à plusieurs projets d'une grande complexité technique, requérant une modélisation théorique, statistique, économique et financière de haut niveau et appliquée à d'imposantes banques de données.

Groupe d'analyse offre également des services-conseils en stratégie et son expertise sur des questions de litige, de politiques publiques, d'économie financière, d'économie de la santé et d'évaluation de programmes. Nous avons joué un rôle prépondérant dans plusieurs litiges complexes impliquant des questions de finances, de concurrence, de litiges commerciaux et d'infractions sur les brevets. Nos rapports ont souvent été présentés publiquement devant les commissions parlementaires à Québec et à Ottawa, devant des tribunaux nord-américains, des organismes de réglementation et les médias.

ANNEXE D

Données sur l'importation de papier à cigarette durant les cinq dernières années



Industry Canada

Industrie Canada



Industry Canada > Trade and Investment > Trade Data Online

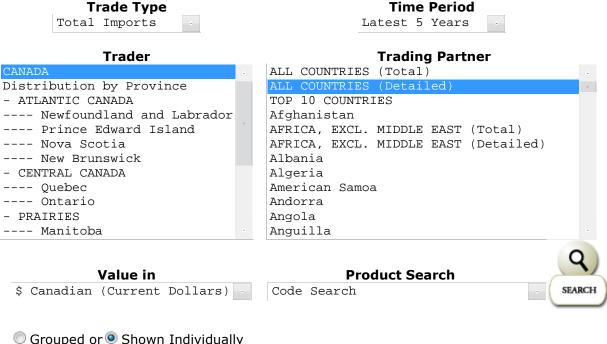
Trade Data Online (TDO)

Trade By Product (HS Codes)

Begin by making your selection in the options below. To view the data select either the run graph or run report button below the options table.

Note:

Certain "Trade Type", "Trader", "Time Period" and "Product Search" selections will force a screen redraw.



Grouped or Shown Individually

Selected Codes: 1 code(s)

4813 - CIGARETTE PAPER



Data obtained from **Statistics Canada** and the **U.S.** Census Bureau (U.S. Department of Commerce).

Title Canadian Imports **Products** HS 4813 - CIGARETTE PAPER **Origin** ALL COUNTRIES (Detailed) **Destination** CANADA

Period Latest 5 yearsUnits Value in Canadian Dollars

	2006	2007	2008	2009	2010
HS 4813 - CIGARETTE					
PAPER	26 204 214	10 466 420	10 170 017	16 701 055	14 220 050
United States (U.S.)	26,294,314	18,466,438	18,170,017	16,/91,955	14,320,859
France (incl. Monaco, French Antilles)	7,626,261	9,726,852	7,814,711	13,717,605	9,894,543
Austria	3,158,728	2,762,173	3,363,132		5,948,676
Germany	1,340,833	1,002,346			4,896,388
Brazil	311,261	363,259	427,250		2,536,536
Finland	1,819,403	1,152,498	1,694,310	1,952,086	1,733,921
Belgium	2,358,162	1,285,217	2,195,826	1,220,668	1,291,674
Spain	819,167	807,084	789,252	1,079,369	627,084
China	38,218	68,664	736,745	335,252	528,813
Czech Republic		90,097	461,319	335,701	368,102
Indonesia	6,238	6,062	154,877	234,480	137,056
Mexico	5,253		168,860	275,412	85,247
Netherlands	4,933	4,262	11,566	68,608	84,281
Philippines	408,123	478,399	274,725	258,685	47,898
Re-Imports (Canada)	66,000	3,372	122	23,240	5,455
United Kingdom (U.K.)	97,891	377,207	23,843	13,595	4,121
Australia	25,791	39	626	44	2,785
Bulgaria				1,673	1,312
United Arab Emirates					957
Lebanon	147	130	350	996	712
India	1,406	1	2	161	94
Hong Kong	886	76			12
Italy (includes Vatican City State)	785,204	1,468,112	564,271	276,056	
Argentina	57,559	5,557	21,886	33,418	
Vietnam	106		1,282	906	
Azerbaijan				827	
Grenada				224	
Taiwan	1,168	115	15,781	55	
Poland				54	
Greece				47	
Korea, South	32	32,393	2,907		
Turkey	2,400	1,213	1,799		
Dominican Republic	9,617	14,956	1,682		
Belize		28,379			

	2006	2007	2008	2009	2010
Japan		54			
Colombia		2			
Ecuador	758				
Egypt	31				
British Virgin Islands	11				

Sub-Total 45,239,901 38,144,957 38,069,907 43,701,993 42,516,526

TOTAL (ALL COUNTRIES) 45,239,901 38,144,957 38,069,907 43,701,993 42,516,526

Source of data: Statistics Canada

Report Date: 24-Aug-2011



TO BOOKMARK: (1) Right click on the following link: Canadian Imports and (2) select "Add

Bookmark" or "Add to Favorites" to save the report.

Date Modified: 2008-02-20